



Louis Laberge

Daoust: tous les moyens contre le mépris

Laberge condamné à 3 ans

par Louis-Gilles Francoeur

Trois ans de prison à Louis Laberge pour incitation à la violence. "La condamnation du président de la FTQ n'a pour nous qu'un sens: le temps du mépris est terminé et il faudra inventer de nouvelles formes de combat, dans la clandestinité s'il le faut, pour poursuivre la lutte." C'est en ces termes lapidaires et dramatiques que le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, a commenté hier la sentence de trois ans prononcée quelques heures plus tôt contre M. Louis Laberge par le juge Marcel Nichols, de la Cour supérieure, devant l'assistance anxieuse réunie au petit palais de justice de Joliette. (En page 5, le texte intégral du jugement.)

Invitant les forces progressistes du Québec et d'ailleurs à faire pression par tous les moyens sur le gouvernement québécois, à qui il attribue la paternité de cette sentence dont la sévérité a surpris tous les observateurs, M. Daoust a sou-

gné que le juge Nichols, "déjà célèbre pour avoir présidé le procès de Paul Rose en l'absence de ce dernier," admet "explicitement dans son jugement que les incidents survenus pendant la grève à Hupp Canada, le 30 mai 1974, ont une importance toute relative mais que c'est Louis Laberge, en tant que président de la FTQ et leader syndical, qu'il faut réprimer."

La sentence écrite du juge Nichols note que M. Laberge "aurait conseillé" aux travailleurs de ralentir le travail et "aurait conseillé aux visseurs" de saboter les appareils. Nonobstant ces imprécisions de la preuve dans l'esprit du magistrat, ce dernier conclut que M. Laberge a "incité" les travailleurs à des recours illégaux. Plus loin, le magistrat rappelle la sentence pour outrage au tribunal prononcée contre le leader syndical en 1972, lors des événements du Front commun.

Sans faire référence aux conditions particulières des relations de travail, le juge

ajoute: "La similitude des deux offenses démontre que non seulement l'accusé n'a fait preuve d'aucun repentir mais qu'il persiste comme président de sa centrale à préconiser l'action criminelle comme arme de chantage, comme outil de pression. Il est devenu un saboteur de la loi, une menace aux assises mêmes de l'édifice social. La peine maximum d'une année de prison qu'il a reçue en 1972 n'a donc eu aucun effet salutaire. Il a démontré qu'il était un irrédutable; qu'il n'avait aucunement l'intention d'amender sa conduite. Il faut en l'occurrence le considérer comme un récidiviste, comme un endurci qui ne se gêne pas pour inciter les travailleurs à transgresser la loi."

Mettant de plus, sur un même pied les incidents de la baie James et ceux de la United Aircraft, le juge Nichols en arrive aussitôt à la conclusion que "La sentence doit revêtir un degré d'exemplarité qui

soit susceptible d'aider à rétablir l'ordre et l'obéissance aux lois".

Indulgent, le juge explique qu'il a réduit de cinq à trois ans la sentence du leader syndical à cause de "circonstances atténuantes", à savoir que son discours a eu lieu dans un lieu privé et que ses propos n'ont pas été prémédités. "Le montant des dommages n'a qu'une importance relative, de conclure le savant magistrat, car c'est le principe qu'il faut réprimer", ajoute-t-il en comparant la responsabilité de M. Laberge à celle d'Yvon Duhamel, l'auteur du saqueage à la Baie James.

Cet allégué de sentence, où le juge insiste davantage sur la responsabilité morale que sur le crime lui-même, a fait dire au secrétaire général de la FTQ que "par la voix du juge Nichols, c'est le Parti libéral de Robert Bourassa et de Jérôme Choquette qui vient de condamner le président de la FTQ à trois ans de prison et

de porter un coup d'une dureté sans précédent contre la résistance des travailleurs québécois".

"On a voulu être vengeurs, a poursuivi à la sortie du Palais de Justice de Joliette M. Daoust, et faire payer à Louis les conflits de La Presse, de la United, de Firestone et de tous les autres qu'il a animés. C'est le retour à la justice de Duplessis, celle d'un régime aussi oppressif qu'en plus, en prévision des prochaines batailles notamment dans la fonction publique, on sent le besoin de prendre des otages".

"Les éditorialistes deviennent de plus en plus muets devant la montée de la répression. Ils n'ont plus la voix du temps de Duplessis. Cette fois, c'est clair, il faut que toutes les forces vives du Québec se lèvent pour dire ce qu'elles pensent".

Certains individus, a poursuivi M. Daoust, comme Marcel Pepin, Michel Bourdon et Guy Chèvrette, doivent au-

Voir page 6: Laberge

La Saint-Jean

"C'est à notre tour de se laisser parler d'amour"

par Guy Deshaies

En fin de soirée, hier, par un temps idéal, plus de 150.000 personnes avaient envahi le Mont-Royal pour célébrer les Fêtes de la Saint-Jean en se concentrant surtout autour du lac aux Castors sur lequel se reflétait une pleine lune blanche et où flottaient déjà d'innombrables gobelets vides de bière.

C'est sur le flanc de la falaise bornant le lac au sud que le gros de la foule s'est massée pour assister au spectacle "Happy Birthday" d'Yvon Deschamps, Gilles Vigneault et Louise Forestier avant de se repandre dans les sentiers, les sous-bois et les allées qui relient les huit points d'activités de ces fêtes qui se termineront le mardi 24 juin.

Au moment où nous mettions sous presse, la police ne rapportait aucun incident d'importance si ce n'est quelques cas de blessures légères, de malaises et d'excès d'alcool traités à la clinique mobile installée sur le chemin Camilien-Houde.

Aux abords de la montagne, la circulation, quoique dense, n'a pas été trop perturbée et les piétons ne sont pas venus toutes les voies d'accès de la montagne.

Clientèle habituelle de jeunes gens enthousiastes, superbes jeunes Québécoises en blue jeans UFO et Lois,

nuées révélatrices des fumées marijuaniennes, musique de violons, comptoirs de sandwiches et de bière achalandés sans arrêt de même que filees d'êtres humains se tortillant derrière les portes des rares toilettes.

Mais le fait que la Fête des Québécois se déroule cette année sur le Mont-Royal, c'est-à-dire l'un des parcs les plus cosmopolites de Montréal étant donné les quartiers qui l'entourent a eu pour effet d'attirer sur les lieux plus d'étrangers qu'à l'accoutumée.

De sorte qu'il y eut des familles grecques soumises aux mélodies sautillantes du violoneux Louis "Pitou" Boudreault au Café-Terrasse du Chalet de la Montagne, qu'il y eut ce couple de jeunes Portugais tentant de chanter avec Vigneault: "C'est à notre tour de se laisser parler d'amour", qu'il y eut cette Indienne en sari pouffant de rire et d'admiration devant les prouesses du violoneux Hercule Tremblay et de l'ensemble folklorique de la Baie-Saint-Paul.

En fin d'après-midi, les choses avaient commencé dans le calme avec les corps de clairons se produisant au Troubadour (angle Mont-Royal et du Parc) et au Kios-

Voir page 6: La Saint-Jean

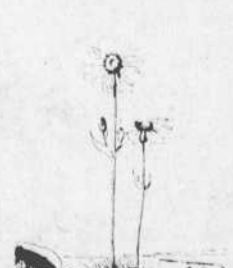


Les fêtes de la Saint-Jean ont débuté hier à 17h. Sur le Mont-Royal, on voit la Grande scène et le lac des Castors qui miroite. Plus tard, on voyait les éclats du feu d'artifice qui se reflétaient dans les yeux de dizaines de milliers de joyeux fêtards. (Photo par Alain Renaud)

LE DEVOIR

cahier des arts et lettres

Gabrielle Roy raconte un livre découverte de la vallée Houdou, dans la plaine de l'Ouest, par les Doukhobors.



et Robert Guy Scully commente "Un Jardin au bout du monde", le recueil d'où cette nouvelle est tirée.

Michel Brault raconte un livre de Michèle Jean, et conclut que les Québécoises ont une histoire.



Philippe Haeck a aimé le nouveau livre de Nicole Brossard, ainsi que celui de Carole Masse.

Adrien Grustin a rencontré Marcel Dubé, qui prépare sa rentrée de dramaturge "estival", et La Rallonge!



Yves Taschereau ne tarit pas d'éloges à l'égard du nouveau disque de Louise Forestier, enregistré "live".

"Show me your nose" . . . ou la CECM au coeur de la loi

par Lise Bissonnette

— Show me your nose", demande aimablement un monsieur à un petit garçon de quatre ans, dans une classe désertée par le début des vacances. "Why?" rétorque l'interpellé, exécuté des questions bizarres de ces adultes qui le dis-

traient d'un vendredi ensoleillé. Celui-ci est un "cas clair", et il faudra sans doute moins de dix minutes aux examinateurs engagés dans l'opération-tests de la loi 22 pour donner le feu vert à son inscription à une école anglaise de la CECM.

Mais d'autres examinateurs recevront des leçons de portugais, d'italien ou de grec de ces enfants qui ne comprennent pas pourquoi leur mère les sémone soudain ici, parce qu'ils nomment "cavallo".

Voir page 6: Nose

La piste Mafia-CIA brouillée

Le caid Giancana est liquidé

OAK PARK, Illinois (d'après AP et AFP) — Un des chefs de la Mafia, Sam "Momo" Giancana, dont le nom a été mêlé aux complots de la CIA visant à assassiner le leader cubain Fidel Castro, a été trouvé abattu de six balles, baignant

dans une mare de sang, dans la nuit de jeudi à vendredi. Un officier de la police fédérale qui participe à l'enquête sur cet étrange assassinat, a déclaré hier soir que certains indices excluaient la thèse du règlement de comptes.

S'agirait-il plutôt de la liquidation d'un témoin gênant? La question se pose avec plus d'acuité après toutes les récentes révélations sur le rôle de la Central Intelligence Agency dans des tentatives d'assas-

Voir page 6: Giancana

sommaire

■ Double indemnité aux victimes de l'amiante et de la silicose
 ■ La charte accordée des droits nouveaux et aura priorité sur les lois futures

— page 2

■ Morgentaler, victime de l'amertume et du règlement, disent les gardiens
 ■ Enquête et mise sous tutelle de Saint-Léonard

— page 3

■ Une peine excessive: un éditorial de Claude Ryan
 ■ Pour un Conseil supérieur des arts: un commentaire de Michel Roy
 ■ Confusion portugaise: un commentaire de Georges Vigny

— page 4

mini-loto		super-loto		Tirage: 20 juin 1975									
VENDEDI 20 juin 1975 TIRAGE 12		2000 Berri (Angle Ontario) Montréal Qué. H2L 4N5, Tél.: 873-5350-53		740,925 BILLETS VENDUS 2959 GAGNANTS \$1,184,000,00 EN PRIX									
30 Séries émises - 90,000 chacune		LE PREMIER NUMÉRO COMPLET	2 6 1 1 3 9	GAGNE \$200,000.	Le deuxième numéro complet	3 6 1 4 5 2	GAGNE \$100,000.	Le troisième numéro complet	3 9 4 8 2 3	GAGNE \$50,000.	Le quatrième numéro complet	2 7 0 1 6 8	GAGNE \$25,000.
20276	POSSIBILITÉ DE: 30 GAGNANTS DE \$5,000.	7 BILLETS SE TERMINANT PAR	6 1 1 3 9	GAGNE \$10,000.	7 billets se terminant par	6 1 4 5 2	GAGNE \$1,000.	7 billets se terminant par	9 4 8 2 3	GAGNE \$1,000.	7 billets se terminant par	7 0 1 6 8	GAGNE \$1,000.
0276	240 GAGNANTS DE \$500.	63 BILLETS SE TERMINANT PAR	1 1 3 9	GAGNE \$2,000.	66 billets se terminant par	1 4 5 2	GAGNE \$300.	72 billets se terminant par	4 8 2 3	GAGNE \$300.	54 billets se terminant par	0 1 6 8	GAGNE \$300.
276	2430 GAGNANTS DE \$100.	666 BILLETS SE TERMINANT PAR	1 3 9	GAGNE \$500.	669 billets se terminant par	4 5 2	GAGNE \$100.	669 billets se terminant par	8 2 3	GAGNE \$100.	676 billets se terminant par	1 6 8	GAGNE \$100.

Projet de loi

Double indemnité aux victimes de l'amiantose et de la silicose

QUEBEC (G. LeBlanc) — Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a déposé hier à l'Assemblée nationale un projet de loi visant à assurer une double indemnité aux victimes de la silicose et de l'amiantose. Il prévoit que

● le travailleur touchera d'abord une indemnité forfaitaire calculée d'après son âge et son degré d'incapacité. Une incapacité permanente de 100% donnera \$29,472 à un travailleur de 20 ans, \$22,342 à un ouvrier de 40 ans, \$13,038 à un mineur de 60 ans et \$912 à ceux qui auront dépassé le cap de la centaine.

● Le travailleur aura également droit à une pension équivalente à "90% de son revenu net disponible", c'est-à-dire le montant net figurant chaque semaine sur son chèque de paye.

Placé sous la responsabilité de la Commission des accidents de travail, ce nouveau régime prévoit également des mécanismes d'incitation au travail diminuant le taux de la rente selon le salaire reçu dans un nouvel emploi.

Le montant forfaitaire ne sera pas versé rétroactivement aux travailleurs frappés d'incapacité avant l'adoption de la loi et touchant une rente à vie en vertu de l'ancien régime.

Les dépenses encourues pour l'application de ce régime d'indemnité des victimes d'amiantose et de silicose seront défrayées à même le fonds d'accidents de la Commission des accidents du travail.

Immédiatement après le dépôt de ce projet de loi ("Loi de l'indemnisation de certains ouvriers employés dans les exploitations de mines et de carrières" — Bill 52), l'Assemblée nationale était saisie d'une motion de blâme présentée par le député péquiste de Saguenay, M. Lucien Lessard.

"Que cette Assemblée blâme le gou-

vernement pour son inaction en ce qui concerne le développement de l'industrie de l'amiantose au Québec, y compris l'amélioration des conditions de travail dans ce secteur", indiquait la motion de M. Lessard.

Il va sans dire que les ministériels ont battu cette motion après avoir entendu les ministres des Richesses naturelles et du Travail, MM. Gilles Massé et Jean Cournoyer.

Les parlementaires ont ensuite échangé des vœux avant de se quitter jusqu'à mercredi prochain pour le dernier sprint avant l'ajournement d'été que le gouvernement espère toujours décréter dès vendredi ou samedi prochain.

En plus de la fête de la Saint-Jean, les 19 années de vie parlementaire de quatre libéraux, MM. Gérard-D. Lévesque, Oswald Parent, Glen Brown et Bona Arsenaault, ont été soulignées par les députés de l'Opposition.

Et les élus du peuple ont quitté l'Assemblée nationale pour aller célébrer dans leurs fiefs les fêtes de la Saint-Jean.

D'autre part, le juge René Beaudry a été nommé président du Comité d'étude sur la salubrité dans l'industrie de l'amiantose.

Me Martin Rochette sera secrétaire du comité sans cependant en faire partie. La nomination des quatre autres membres sera faite prochainement, précise un communiqué du ministère des Richesses naturelles.

Les études du comité Beaudry porteront sur la salubrité dans les mines et les moulins d'amiantose, de même que dans les usines de traitement et de transformation de l'amiantose. Il devra présenter un rapport intérimaire au conseil des ministres, au plus tard le 1er janvier prochain. Son rapport final devra être remis au gouvernement au plus tard le 30 juin 1976.

La charte accorde des droits nouveaux et aura priorité sur les lois futures

par Gilles Lesage

QUEBEC — La charte (bill 50) que l'Assemblée nationale adoptera la semaine prochaine, et qui entrera en vigueur au début de l'automne, aura préséance sur toute autre loi postérieure en ce qui a trait à la discrimination, aux droits politiques et judiciaires.

Il appartiendra par ailleurs à la future Commission des droits de la personne, formée de sept personnes, de procéder à l'analyse des lois du Québec antérieures à la charte et qui lui seraient contraires, et de faire au gouvernement les recommandations appropriées.

Telle est la réponse du ministre de la Justice, qui a en quelque sorte coupé la poire en deux, aux nombreux organismes et personnes qui lui demandaient que la charte des droits et libertés de la personne soit une loi fondamentale, ait préséance et primauté sur toute autre loi québécoise.

En résumé, le nouveau projet donne plus d'extension à la loi, accorde des droits nouveaux, dont celui à l'information — un premier mondiale, semble-t-il — élargit le mandat de la Commission, dont les membres sont en voie de sélection et pourront se mettre à l'oeuvre dès la rentrée.

Le premier projet de loi 50 comportait 81 articles; le projet remanié et rendu public hier à l'Assemblée nationale en a 98. Ayant déjà été adopté en deuxième lecture, le principe du projet ne peut être discuté; l'étude article par article sera faite à compter de mercredi prochain. Il n'y aura pas de nouvelles audiences publiques et le bill aura force de loi à la fin du mois.

L'ancien article 45 avait fait l'objet de vives discussions, notamment de la part de la Ligue des droits de l'homme, parce qu'il n'accordait pas priorité à la charte sur toute autre loi.

Le nouvel article 50 fait en partie droit à ces revendications en statuant que les articles concernant la discrimination, les droits politiques et judiciaires prévalent sur toute disposition d'une loi postérieure qui leur serait contraire, à moins que cette loi n'énonce expressément qu'elle s'applique malgré la charte.

Il s'agit là d'un pas important en faveur de la reconnaissance explicite des droits de la personne, surtout en régime britannique. Au Parlement, on dit que M. Jérôme Choquette a littéralement dû arracher cette concession aux "rigoristes" législatifs, ce dont il n'est pas peu fier d'ailleurs.

Un autre amendement important dit que "toute personne a droit à l'information, dans la mesure prévue par la loi". En dépit de cette restriction, il semble bien que ce nouveau droit fondamental comporte des implications profondes que le temps seul permettra de mesurer. Le projet ne reconnaît toutefois pas le secret professionnel du journaliste.

M. Choquette fait encore du droit nouveau quand il stipule au nouvel article 46 que:

● "toute personne âgée ou toute personne atteinte d'une infirmité ou souffrant d'une déficience ou d'une maladie mentale a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation;

● "telle personne a aussi droit à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu."

M. Choquette ajoute par ailleurs "l'intégrité physique" dans les droits généraux reconnus à tout être humain, mais il ne fait pas droit aux demandes des groupes féministes quant à la libre disposition de son corps, ni à celles des homosexuels concernant l'orientation sexuelle.

L'ancien article 6 — est-ce par oubli? — est disparu qui disait que "toute personne a droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens". Il en est de même pour l'ancien article 10 disant: "Toutes les personnes sont égales devant la loi."

L'article concernant le salaire égal à travail égal a été remanié et dit notamment que "tout employeur doit, sans discrimination, accorder un traitement ou un salaire égal aux membres de son personnel qui accomplissent un travail équivalent au même endroit". Ceci inclut les compensations ou avantages à valeur pécuniaire se rapportant à l'emploi.

À la lumière notamment du remue-ménage et des lois concernant la construction, le nouvel article 17 ne passe pas inaperçu:

"Un bureau de placement ne peut exercer de discrimination dans la réception, la classification ou le traitement d'une demande d'emploi ou dans un acte visant

à soumettre une demande à un employeur éventuel."

Au chapitre des droits judiciaires, il est ajouté que le tribunal peut ordonner le huis clos dans l'intérêt des parties ou des témoins, et dans l'intérêt des enfants. D'autre part, l'assistance est gratuite pour un accusé qui a besoin d'un interprète s'il ne comprend pas ou ne parle pas la langue employée à l'audience.

Les droits économiques et sociaux sont modifiés ainsi:

● toute personne a droit à l'information, dans la mesure prévue par la loi;

● les mesures sociales prévues par la loi doivent être accessibles à toute personne dans le besoin;

● les mesures anti-discriminatoires contre les personnes âgées sont prévues de façon spécifique.

Le projet initial disait que la charte lie le gouvernement, ses organismes et préposés. Le nouvel article 52 semble plus restrictif, qui dit seulement: "La charte lie la Couronne."

La charte ne vise que les matières qui sont de la compétence législative du Québec, mais le mot "loi" du Québec inclut un règlement, un décret, une ordonnance ou un arrêté ministériel adopté sous l'autorité d'une loi.

Portée de trois à sept personnes, la Commission des droits de la personne comprendra au moins une femme, selon ce qu'a déjà fait savoir le ministre de la Justice, qui sera chargé de l'application de la charte. En plus du président, le vice-président devra être nommé avec l'approbation de deux tiers des membres de l'Assemblée nationale.

La Commission aura son siège social à Québec ou à Montréal, mais elle devra ouvrir un bureau dans l'autre ville et pourra en avoir à tout endroit du Québec.

La Commission devra notamment recevoir les plaintes et faire enquête dans les matières qui relèvent de la discrimination ou de la protection due aux personnes âgées. Elle devra de plus procéder à l'analyse des lois du Québec antérieures à la présente charte et qui lui seraient con-

traires et faire au gouvernement les recommandations appropriées. De toute évidence, ce sera une tâche gigantesque.

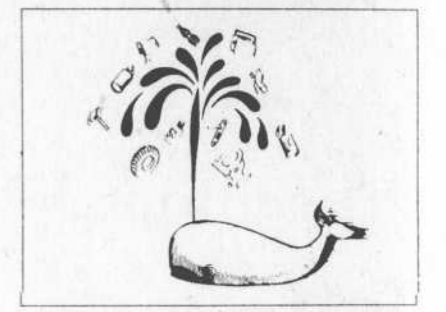
Les demandes d'enquête pourront rester confidentielles et tout organisme agissant pour une personne âgée lésée dans ses droits n'aura pas besoin du consentement de cette personne.

Le bill remanié ne prévoit plus que toute personne agissant au nom de la Commission ne peut être poursuivie en justice en raison d'actes officiels accomplis de bonne foi dans l'exercice des fonctions.

Toute représaille contre une personne pour qui une enquête a été demandée commettra une infraction prévue par la charte. Et toute corporation, agent ou employé commettant un acte discriminatoire sera réputé être partie à l'infraction, que la corporation ait ou non été poursuivie ou déclarée coupable.

Un fonctionnaire aura droit au secret professionnel si son supérieur jure que toute divulgation serait contraire à l'ordre public.

L'assurance-vie, un régime de retraite ou de rentes, ou tout autre régime d'avantages sociaux ne seront pas liés par l'article 12 disant que "nul ne peut, dans un acte juridique, stipuler une clause comportant discrimination". Par essence, ces mesures sont de nature discriminatoire, comme l'ont fait valoir les intéressés devant la commission parlementaire, au cours de l'hiver.



Les centres culturels attendent depuis mars

par Angèle Dagenais

SHERBROOKE — Le conseil d'administration de la Fédération des centres culturels du Québec a recommandé à ses membres la dissolution de cet organisme puisqu'il ne lui paraît plus possible de trouver des sources de financement pour en assurer le fonctionnement. Les membres ont refusé en assemblée générale de se saborder, invoquant qu'ils constituent une force collective même "s'ils sont exténués et découragés par l'attitude du ministère des Affaires culturelles."

Requérant des fonds pour mener à terme les mandats que les membres leur avaient confiés lors de l'assemblée annuelle de 1973, les administrateurs de la Fédération ont adressé, le 12 mars 1974, une demande de subvention au ministère des Affaires culturelles par l'entremise de sa direction du développement culturel régional. Ils n'ont pas encore reçu de réponse à leur demande et ont dû fonctionner jusqu'à ce jour avec ce qui leur restait en caisse.

Le MAC a prié à plusieurs reprises la FCCQ de compléter le dossier en vue de l'octroi de la subvention, condition à laquelle la Fédération affirme s'être soumise dans les meilleurs délais. Devant le refus du MAC, la Fédération a décidé d'achever une demande au Haut Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports le 9 décembre 1974, privilégiant ainsi une approche "loisir" plus globale. Le Haut Commissariat, après avoir examiné le dossier, a recommandé au gouvernement l'octroi d'une subvention. Au même moment, le gouvernement décidait de transférer les dossiers à caractère "socio-culturel" du Haut Commissariat au ministère des Affaires culturelles avec la masse budgétaire affectée à ces dossiers.

Donc, depuis 18 mois, le dossier de la FCCQ se promène d'un secrétariat à un autre sans obtenir de réponse à sa demande. Réunis en assemblée générale annuelle le 16 juin à Sherbrooke, les membres ont recommandé à leur conseil d'administration d'envoyer un télégramme au premier ministre Robert Bourassa avec copie à M. Denis Hardy, demandant une réponse immédiate à leur demande de subvention.

La FCCQ regroupe la plupart des centres culturels de la province, centres qui ont été fréquentés en 1974-75 par environ deux millions de personnes et qui ont organisé au-delà de 18,000 spectacles, manifestations, expositions et concerts.

Le réseau d'enseignement privé continuera d'être subventionné

QUEBEC (PC) — Le système d'enseignement privé au Québec continuera d'être subventionné par le gouvernement, même si la CEQ réclame l'abolition de ce système qu'elle dit être un "cancer qui ronge l'école publique".

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, qui ré-

pondait à la Chambre à une question du député libéral de Lavolette, M. Prudent Carpentier.

M. Carpentier avait demandé au ministre de commenter une nouvelle parue jeudi et révélant que la Centrale d'enseignement du Québec avait rendu public un document réclamant l'abolition du sys-

tème privé d'enseignement.

M. Cloutier a révélé qu'il avait reçu le rapport avant que celui-ci soit rendu public et que des fonctionnaires de son ministère en avaient commencé l'étude. Mais il affirme que le document ne contenait rien que son ministère ne connaissait déjà.

Le ministre a profité de l'occasion pour révéler qu'il avait créé, il y a quelques semaines, un comité interne chargé d'étudier tout le système d'enseignement privé et spécialement son mode de financement.

"Je serais le dernier à nier qu'il y ait des problèmes en rapport avec le public et le privé. Et c'est précisément parce que j'en suis conscient que j'ai tenu à ce que l'on fasse le point et que l'on envisage même, à moyen terme, une révision de la loi."

Mais, a-t-il ajouté: "la position du gouvernement a toujours été très claire de ce point de vue. Il existe un secteur privé subventionné et il continuera d'être subventionné."

"C'est très certainement là le désir de la collectivité québécoise. La CEQ s'est coupée de cette collectivité par son manuel du 1er mai. J'ai l'impression qu'elle est aussi en train de se couper de cette collectivité en s'opposant à l'enseignement privé qui est désiré par une grande partie de celle-ci."

Le ministère de la Justice

Yves Ryan peut agir seul au sein des conseils de tutelle

QUEBEC (PC) — Des juristes du ministère de la Justice affirment que M. Yves Ryan peut agir seul au sein des conseils de tutelle, en l'absence d'autres personnes, a déclaré hier à la Chambre le ministre de la Justice.

M. Ryan a récemment été nommé tuteur en chef des conseils de tutelles créés par le bill 29, qui a mis quatre syndicats en tutelle. L'Opposition avait prétendu la semaine dernière que M. Ryan avait agi illégalement en nommant des administrateurs délégués à trois des quatre syndi-

cats en tutelle, parce que ces nominations devaient être faites par les conseils d'administration de ces syndicats.

Des dispositions de la loi 29 permettent au conseil de tutelle de fonctionner, "même s'il n'est constitué que d'une seule personne, de sorte qu'il s'agirait d'une exception par rapport à la règle générale", a déclaré M. Choquette.

Il s'agit là d'un avis préliminaire, a dit le ministre, qui a refusé de créer un précédent en déposant à la Chambre copie de l'avis qui lui a été remis en sa qualité de procureur général.

La Couronne en appelle du nouveau procès accordé à Vincent Meloche

par Clément Trudel

La Couronne a déposé une permission d'appeler d'un jugement récent de la Cour d'appel du Québec qui accorde un nouveau procès à Vincent Meloche, trouvé coupable au terme de son procès pour meurtre de trois cadres de la compagnie Dupont.

Cette demande d'en appeler sera plaidée en cour Suprême du Canada le 7 octobre, à Ottawa.

Les juges Brossard et Bernier, dans un

jugement daté du 9 juin, concluent que les intérêts de la justice leur dictaient de casser le verdict prononcé contre Meloche et d'ordonner un nouveau procès "malgré les inconvénients inévitables qui en résulteraient". Le juge Owen était dissident et aurait rejeté l'appel de Meloche.

Les trois cadres de la compagnie Dupont ont été tués par balles le 7 octobre 1971. Le verdict du jury remonte au 13 décembre 1973.

Le juge Brossard avait notamment re-

tenu le deuxième motif d'appel de Meloche sur le silence du juge de première instance, dans son adresse au jury, sur le "manslaughter" ou homicide involontaire coupable.

Le même juge admettait aussi que le grief fait du refus de faire entendre un ami de Meloche comme témoin pouvait légitimer un nouveau procès, cet ami aurait pu narrer des événements reliés à une tendance à l'autodestruction.

La veuve du plombier est déboutée

La veuve d'Angelo Rossi, plombier de 32 ans décédé des suites d'une explosion de fournaise à gaz dont l'employeur de Rossi avait le contrat d'installation, en 1971, a été déboutée par le juge Albert Leblanc, de la Cour supérieure, de la poursuite qu'elle avait intenté à la compagnie Volcano Ltée. Le juge retient que Rossi lui-même aurait été victime de son imprudence et aurait, en éteignant la flamme de la fournaise vers 15h le 25 novembre 1971, provoqué l'explosion — Rossi fut blessé par le "peephole" et décédait vers 18h30 à l'hôpital. Le jugement mentionne qu'il y avait effectivement déficience de l'"hydromotor valve" mais que ce défaut n'est pas, selon deux ex-

perts, cause directe de l'explosion (cette pièce scellée avait été remplacée le 26 novembre par Volcano). Il a fallu une intervention humaine pour que l'explosion se produise et Rossi fut trouvé, gisant, à l'arrière de cette fournaise qu'avec un apprenti il avait eu la tâche d'installer.

A noter que, même si la flamme semblait d'une couleur anormale, la fournaise avait fonctionné passablement bien le 24. Le matin du 25, deux préposés du Gas Métropolitain s'approprièrent à changer le compteur à gaz, jugé trop petit par un inspecteur de la ville: Rossi se fait conseiller de toucher à quoi que ce soit et l'on attend 16h pour accommoder une industrie logée dans l'immeuble du 9790

Tolhurst, Toronto Quilting and Embroidering.

Malheureusement, peu de temps avant l'intervention de plombiers jugés compétents dans le chauffage à gaz, il semble que Rossi, qui s'était montré fort intéressé au mécanisme de ce modèle complexe, ait lui-même jugé bon d'éteindre la flamme.

La veuve Rossi a obtenu une pension de la Commission des Accidents du travail: \$23,718.15 et s'il y avait eu indemnité à lui accorder — mais le fardeau de la preuve n'a pas été acquitté avec satisfaction par la demanderesse, le juge y aurait ajouté \$46,281.

Université du Québec à Montréal

SESSION AUTOMNE 1975

ÉTUDES À TEMPS PARTIEL POUR LES ENSEIGNANTS EN EXERCICE

Les enseignants en exercice qui veulent parfaire leur formation sont admissibles, comme étudiants RÉGULIERS À TEMPS PARTIEL, à l'un des programmes suivants conduisant au baccalauréat spécialisé (90 crédits) ou au certificat (30 crédits).

PROGRAMMES DE BACCALURÉAT SPÉCIALISÉ FAMILLES DES ARTS

Programme: Enseignement (musique)

FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES

Programmes: Enseignement (élémentaire) Profil A: préscolaire et élémentaire Profil B: élémentaire Enseignement (préscolaire et élémentaire) (chantier) Enseignement (enfance inadaptée) Profil A: enseignement Profil B: éducation de groupe

FAMILLE DES LETTRES

Programmes: Éducation culturelle Profil A: sans mention Profil B: études littéraires - linguistique - études étrangères Éducation culturelle (chantier)

FAMILLE DES SCIENCES

Programmes: Enseignement secondaire (biologie) Enseignement secondaire (chimie) Enseignement secondaire (mathématiques) Enseignement secondaire (mathématiques) (PERMAMA) Enseignement secondaire (physique) Enseignement secondaire (technique de la mécanique) Enseignement professionnel (électrotechnique)

FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

Programme: Enseignement secondaire (administration)

FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES

Programmes: Enseignement secondaire (géographie) Enseignement secondaire (histoire) Enseignement secondaire (sciences religieuses)

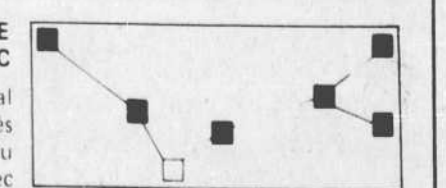
PROGRAMME CONDUISANT AU CERTIFICAT FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES

Certificat en sciences de l'éducation (programme de 30 crédits): Profil A: général Profil B: professionnel

Date limite pour la présentation d'une demande d'admission 1er JUILLET 1975 Renseignements supplémentaires: 876-3161

Les formulaires s'obtiennent au: Service de l'Admission Bureau du Régistraire Pavillon Riverin 2 Local 1930 1137, rue Bleury C.P. 8888 Montréal, Qué. H3C 3P8

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC L'Université du Québec à Montréal est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec



La version des gardiens de Waterloo

Morgentaler, victime de l'amertume, de la frustration et des règlements

par Guy Deshaies

WATERLOO — A Waterloo, au milieu des Cantons de l'Est, les frères Slack cultivent des champignons depuis presque un siècle et, tout juste à côté, sur la colline voisine, dans un paysage de verdure, le ministère provincial de la Justice entretient, depuis quelques années, environ 150 détenus dans son Centre de réhabilitation autour duquel fleurissent les pensées, les géraniums et les pivoines et où, par les belles journées comme celle d'hier, les pensionnaires se font bronzer sur la pelouse au bord de la piscine.

C'est là que, dans la nuit de dimanche à lundi dernier, le détenu Henry Morgentaler, 53 ans, a été terrassé par une crise cardiaque (attaque coronarienne) dans une cellule d'isolement, la A-05, où il avait été enfermé ou après avoir été transporté par deux gardiens depuis son dortoir, le 227, cubicule 3, c'est-à-dire sur une distance d'environ 900 pieds dont 400 pieds à l'extérieur et en passant par deux escaliers de ciment de 20 marches chacun.

C'est un peu avant minuit que le célèbre médecin, condamné à une peine de 18 mois de prison pour avortement illégal, quoique acquitté deux fois par ses pairs, a été conduit dans le "trou" après une altercation avec ses gardiens et c'est vers 2h45, lundi matin, qu'il a subi l'attaque cardiaque.

Actuellement, il repose aux soins intensifs au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke où les soins dont il est l'objet sont qualifiés d'excellents par ses proches.

Ces incidents ont donné lieu toutefois à des commentaires peu flatteurs sur nos institutions provinciales de détention surtout de la part des journaux ontariens et du reste du Canada et ont soulevé l'ire des partisans et amis du Dr Morgentaler.

Hier, le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, avait donc invité les journalistes à visiter cette maison de transition et à interroger tous ceux qui y vivent à quelque titre que ce soit.

La version générale recueillie au cours de cette visite ne comporte que des contradictions de détails. Elle se résume à ceci. Vers 23h, dimanche, au dortoir 227 où loge le Dr Morgentaler avec onze autres détenus, dans un cubicule (sorte d'isolement) contenant le lit le bureau et une chaise) les plafonniers étaient éteints depuis 10h conformément aux règlements. Depuis 10h30 les lampes individuelles étaient également éteintes toujours en vertu du règlement et les détenus pouvaient continuer d'utiliser leur veilleuse, au-dessus de leur lit. Mais Morgentaler occupe le seul cubicule qui ne soit pas sous une fenêtre et sa veilleuse se trouve au-dessus de son bureau et non pas au-dessus du lit comme les autres. Quoiqu'il en soit, un gardien constate que le médecin est en train d'écrire et que sa lampe est allumée ce qui projette un éclairage sur les lits voisins et risque de nuire aux autres. Mais il ne semble pas que quiconque se soit plaint.

On intime néanmoins au détenu Morgentaler l'ordre de se soumettre au règlement, d'éteindre sa lampe. Morgentaler refuse. C'était son droit, persistent certains détenus. Il fait preuve d'arrogance à l'égard des gardiens, MM. Jérôme Couture et Bernard Brasseur. Les détenus admettent. On fait venir le chef-adjoint des gardiens, un certain Desrochers à qui Morgentaler, en substance, reproche d'être un dépourvu et un idiot. Les autres détenus, dont certains dormaient déjà, font cercle autour du cubicule de Morgentaler. Desrochers, aux fins de maintenir son autorité, demande aux deux gardiens d'évacuer le récalcitrant.

MM. Couture et Brasseur affirment qu'ils ont transporté Morgentaler en le tenant par les bras et les jambes parce qu'il refusait de sortir.

Une fois au dehors de l'édifice, car les dortoirs se trouvent dans un immeuble séparé, Desrochers demande aux "porteurs" de laisser Morgentaler que ce dernier se déplace de lui-même. Les

gardiens affirment qu'il s'est alors laissé choir sans vouloir marcher.

De nouveau on transporte le médecin au bloc C où se trouvent les trois cellules d'isolement. Il s'agit d'un corridor de moins de 36 pouces de largeur sur lequel donnent six portes pourvues d'une vitre. Trois de ces cellules de 7.5 pieds sur 9 pieds ont été fermées et utilisées comme lingerie.

On enferme environ 10 détenus par année dans l'une des trois qui restent par des durées ne dépassant pas 24 heures. La plupart du temps il s'agit de détenus en proie à des crises de colère ou de nerfs à la suite d'une mauvaise nouvelle, ou encore à des protagonistes d'une bagarre ou enfin à des perturbations mentales. Il y a aussi, selon les gardiens, les cas d'insubordination, grossièreté, refus de se soumettre aux règlements.

Devant la porte de cette cellule, conformément au règlement, on déshabille complètement le détenu et même on le fouille pour savoir s'il ne dissimule pas quelque objet qui pourrait lui servir à se mutiler et même à s'enlever la vie.

Pour Morgentaler on ne se rend pas jusque là et on l'enferme nu dans cette

cellule où un lit de fer est vissé au mur, où il y a un lavabo et une toilette et des couvertures. On lui rend ensuite son slip mais il le lance à la figure de Desrochers. Tout cela se passe sous les injures, les injures et les sarcasmes de la part d'Henry Morgentaler.

Deux heures plus tard, il se plaint de douleurs au bras gauche et à la poitrine et le médecin de faction le fait conduire à l'Hôpital de Granby.

Les détenus, interrogés dans la cour par les journalistes, s'entendent pour dire que ce centre de détention est un parking humain mais dont les règlements évidemment sont moins sévères. Plusieurs d'entre eux travaillent à l'extérieur et n'y reviennent que le soir et parfois même seulement les fins de semaine. Ils affirment aussi que Morgentaler est le seul qui ait refusé de faire les travaux ménagers obligatoires durant au moins le premier mois de détention. Ils disent qu'il est très gentil et qu'il a raison de protester pour défendre ses droits.

Si on demande aux détenus s'ils ont l'impression que le Dr Morgentaler désire obtenir un traitement de faveur dont eux ne bénéficient pas, la plupart esti-

ment qu'il a droit à un tel traitement parce qu'il "est docteur".

En gros, les détenus, estiment assez le côté rébarbatif de leur célèbre co-détenu.

Du côté des gardiens on s'entend pour dire qu'il est un détenu difficile, particulièrement hostile aux gardiens et qui exige un traitement de faveur spécial. On affirme qu'il a demandé à habiter en permanence une cellule individuelle, dite de méditation, réservée la première semaine aux nouveaux pensionnaires. On trouve injuste à l'égard des autres qu'il ne se soumette pas aux travaux ménagers. On rappelle qu'il ne saurait être question qu'il exerce sa profession de médecin, ses droits de pratique ne lui étant pas reconnus et, aussi, parce qu'il est impensable que le gouvernement ait recours à un détenu pour prodiguer des soins médicaux qui pourraient faire l'objet de poursuites au civil en cas d'accident.

C'est ainsi que, quelques jours avant les incidents, on l'avait évincé de l'infirmerie où il se présentait pour soigner un détenu mis K.O. dans un match de boxe sportif.

Voir page 6: Morgentaler

Le million volé à Manic-3 récupéré; battue pour retrouver les trois bandits

BAIE-COMEAU (d'après CP) — La Sûreté du Québec à Baie-Comeau a récupéré plus d'un million de dollars de l'argent volé jeudi matin à la succursale de la Banque canadienne-nationale du chantier de Manic-3.

Un porte-parole de la police a révélé hier matin que les deux sacs d'argent emportés par les voleurs avaient été trouvés vers minuit-trente à environ 300 pieds de la route conduisant à rivière Outardes, et à une quinzaine de milles des lieux du vol.

La police a recouvré ces sacs avec l'aide des chiens et fouillant la forêt même si l'on croyait que les bandits avaient fui en hélicoptère. Après avoir inspecté les sacs pour trouver des empreintes digitales, les policiers ont procédé au décompte de l'argent.

Rappelons que le vol a été commis par trois individus qui ont fait main basse sur \$1,860,000 et ont pris la fuite dans une automobile volée en amenant deux otages, le gérant de la banque et son assistant. Ces derniers ont

été libérés sains et saufs une dizaine de milles plus loin.

L'argent volé constituait une partie de la paye hebdomadaire des 2,400 employés du chantier de Manic-3. Un porte-parole de l'Hydro-Québec a déclaré que les employés étaient payés par mandats-postes les jeudi et le vendredi.

Les chèques de paye de l'Hydro avaient déjà été déposés dans les comptes de banque des employés au moment du vol et selon le porte-parole l'argent appartient à la banque.

Le gérant de la succursale BCN, M. Jacques Laforest et son assistant M. Louis Pettigrew ont donné des descriptions des bandits à la police et il s'agit d'individus barbus d'une vingtaine d'années.

Une quarantaine de policiers effectuent des recherches dans un périmètre de 50 milles de Manic-3 avec deux hélicoptères et des chiens. Un porte-parole de la SQ s'est dit convaincu que les trois hommes sont encore dans le bois.

Enquête et mise sous tutelle de Saint-Léonard

par Gilles Provost

Le gouvernement québécois a confié jeudi à la Commission municipale du Québec le soin d'enquêter sur tous les aspects de l'administration Di Zazzo-Ouellet depuis la fin de la dernière enquête publique, le 1er septembre 1971, et il a simultanément placé cette ville de la CUM sous la tutelle de la Commission pour la durée de l'enquête.

Le président de la Commission municipale, le juge Richard Beaulieu, a refusé d'indiquer au DEVOIR les raisons exactes de cette mesure radicale et inattendue: "Les raisons exactes sont secrètes, a-t-il dit, parce qu'on ne veut pas que les documents compromettants commencent

à disparaître... De toutes façons, il va déjà en disparaître assez!"

M. Beaulieu a ajouté que le tuteur a déjà été pressenti et qu'il sera nommé dès lundi prochain. Pour leur part, les enquêteurs (un juriste et un administrateur) commenceront leur enquête au cours de la dernière semaine de juillet et, si tout va bien, les audiences publiques devraient débuter à la fin de septembre ou au début d'octobre, a-t-il déclaré.

L'enquête précédente menée par la Commission municipale avait été déclenchée par une série d'articles du DEVOIR en août 1971 sur les agissements suspects de l'administration Ouellet-Di Zazzo.

Après avoir examiné la période comprise entre le premier septembre 1968 et le premier septembre 1971, les enquêteurs avaient conclu qu'il y avait manifestement "anguille sous roche" à Saint-Léonard même si on était incapable d'identifier des illégalités graves.

Les auteurs de ce rapport d'enquête se disaient aussi convaincus que plusieurs des témoignages qu'ils avaient entendus "avaient été assortis de déclarations qui froiaient (pour ne pas dire plus) la non-veneté".

"Tout ce qu'elle a entendu porte la commission à croire sérieusement que, dans certains cas, il y a eu des pressions

indues d'exercées et que, dans d'autres cas, des transactions nébuleuses se sont faites," écrivait-on.

Pour sa part, le juge Beaulieu précise que les prochains enquêteurs n'auront pas à revenir sur la période d'avant 1971 parce que cela ne fait pas partie de leur mandat. "La page est tournée, il s'agit d'une nouvelle enquête complètement indépendante", a-t-il précisé.

Par contre, il a aussi admis que les enquêteurs auront certainement en main le rapport de l'enquête précédente et qu'ils ne pourront pas l'ignorer complètement.

Presse de questions, M. Beaulieu a aussi indiqué que la Commission municipale a été alertée il y a environ quatre ou cinq mois et qu'elle surveille l'évolution des événements depuis lors.

Le public en est réduit à des suppositions quant aux causes exactes de cette enquête et de la mise en tutelle qu'elle a rendu possible. (En septembre 1972, la ville de Saint-Léonard avait réussi à faire annuler une première mise en tutelle devant la cour supérieure mais cela n'est plus possible maintenant que la loi a été amendée.)

Une des causes possible est évidemment l'affaire des ventes de terrain appartenant à la Communauté des filles de Saint-Paul et les tractations qui ont entouré les projets de construction de foyers pour vieillards sur ces terrains, dossier que Jean-Pierre Charbonneau explique ci-dessous et qui fait l'objet d'une enquête de la Sûreté du Québec.

Depuis 1971, plusieurs autres dossiers seraient aussi dignes d'être révisés par la Commission municipale: par exemple, les irrégularités du budget municipal qui ont permis à la ville de se constituer un fonds secret d'environ un million, ou encore l'affaire de l'aréna Hébert ou le maire Di Zazzo serait intervenu personnellement pour modifier des plans de construction.

On peut aussi signaler les nombreuses relations louches de l'administration municipale avec la firme Acoustica Partition Inc dont le trésorier, M. Aldo Didone, faisait partie de l'équipe Iadelle-Di Zazzo (frères des conseillers municipaux) lors des dernières élections scolaires: contrat de \$200,000 pour aménager l'Hotel de ville alors que la soumission originale n'é-

tait que de \$95,000; permis de construction illégaux sous une ligne à 120,000 volts de l'Hydro-Québec et sur un terrain que l'Hydro avait refusé de louer à Acoustica Partition; contrat de \$415,000 pour la construction de l'immeuble d'une fondation à neige même si l'y avait d'autres soumissions moins élevées, etc.

Au dossier des irrégularités qui mériteraient d'être scrutées plus en détail, l'opposition municipale cite aussi l'affaire du système de communication qui avait été prévu pour le service des pompiers de l'endroit. Pour des raisons mystérieuses, la ville a brusquement rejeté toutes les soumissions présentées et avait décidé d'en demander d'autres en changeant entre-temps les devis à respecter.

Est-ce que ces seuls dossiers justifient une nouvelle enquête et une mise en tutelle? Y a-t-il d'autres scandales plus gros qu'on ne connaît pas encore? Seul l'avenir le dira.

On n'a pu obtenir la réaction du maire Jean Di Zazzo à cette mise en tutelle parce que M. Di Zazzo est présentement en vacances à Providence aux Etats-Unis.

Collusion Di Zazzo-Favreau ? La SQ enquête sur le scandale du projet de foyer de vieillards

par Jean-Pierre Charbonneau

La Sûreté du Québec enquête depuis une semaine sur la collusion possible de l'administration Di Zazzo de Saint-Léonard avec un haut fonctionnaire du ministère des Affaires sociales du Québec, (ancien candidat de l'équipe au pouvoir) pour la mise en oeuvre de projets de foyers de vieillards.

Cette enquête menée par la nouvelle escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec fait suite à une directive formelle du ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, qui a été prié d'intervenir énergiquement et rapidement par un groupe de citoyens de Saint-Léonard apeurés devant certaines manœuvres du maire Jean Di Zazzo.

Le 10 juin dernier, ce dernier décidait d'instituer une enquête-maison à huis clos pour statuer sur une demande de changement de zonage présentée par la Société des Filles de Saint-Paul au cours du printemps. Jusque là, le maire Di Zazzo avait refusé d'accorder la demande au sœurs mais, deux semaines auparavant, lors de la précédente réunion du

conseil municipal, il s'était vu sommer par les deux conseillers de l'Opposition, de se retirer du dossier pour conflit d'intérêt.

Ce qu'il faut d'abord comprendre dans cette affaire, c'est qu'en 1973, les Filles de Saint-Paul avaient cédé la moitié de leur terrain à un homme d'affaires du coin, ami personnel de Di Zazzo, Alex Schneiderman. Le prix de vente était de \$60,000 et curieusement alors, c'est Jean Di Zazzo, conseiller et éminente grise de l'administration municipale, qui avait lui-même payé le premier versement de \$25,000.

Plus tard, Di Zazzo officialisa son intérêt dans l'affaire en achetant de son ami Schneiderman la moitié du terrain. Déjà, l'achat de l'homme d'affaires avait été rendu possible par un rapide changement de zonage accordé par la commission d'urbanisme de la ville, présidée par Di Zazzo.

Après avoir acquis légalement une partie du terrain des sœurs, Di Zazzo se fit faire des plans d'architecte pour un ambitieux projet commercial dans lequel il prévoyait construire un foyer pour vieillards. C'est à ce moment que M. Jean-Claude Favreau, coordonnateur à l'agrément des établissements au ministère des Affaires municipales et responsable de l'octroi des permis pour foyers de vieillards, entra en scène pour la première fois.

Il entre en rapport alors un propriétaire de foyers pour vieillards, M. André Lamarre, qui l'avait déjà informé de son intention de regrouper ses trois établissements sur un même site. Disposé à discuter n'importe quelle offre valable, M. Lamarre fut ensuite amené par le haut fonctionnaire à rencontrer à plusieurs reprises le conseiller Di Zazzo, le promoteur du projet et propriétaire du site. Les discussions se prolongèrent un certain temps mais, finalement, M. Lamarre déclina les propositions de Di Zazzo.

Dans cette affaire, un point mystérieux reste à éclaircir. Pour des raisons encore inconnues, MM Lamarre et Favreau ont loué conjointement un coffret de sécurité. Les preuves de cette curieuse démarche sont actuellement entre les mains

des limiers provinciaux.

Interrogé sur cette location faite conjointement avec le haut fonctionnaire Favreau, M. Lamarre a déclaré hier au DEVOIR: "Je n'ai rien à cacher et je pourrai dans un avenir futur donner la réponse à cette question."

Après l'échec des premières négociations entre Lamarre et Di Zazzo, rien de particulier ne s'est produit si ce n'est la demi-victoire de l'homme fort de Saint-Léonard à la mairie, l'automne dernier.

A l'occasion de cette élection, Di Zazzo évoqua la création possible d'un centre hospitalier. L'opposition, c'est-à-dire le Parti de l'Alliance Municipale issu du comité de citoyens qui a milité plusieurs années dans la ville, a rapproché cette promesse avec la candidature du haut fonctionnaire Jean-Claude Favreau. Ce dernier a d'ailleurs été défait par un candidat du PAM.

Pendant ce temps, les sœurs de Saint-Paul avaient décidé de vendre de leur côté le terrain qui leur reste ainsi que le couvent qui y est édifié. Plusieurs personnes se sont montrées intéressées à cette affaire notamment M. Lamarre qui était toujours à la recherche d'un site satisfaisant pour son projet de relocalisation. Entre le 15 mars et le 15 avril dernier, M. Lamarre a eu de nombreuses rencontres avec les Filles de Saint-Paul pour discuter de l'achat du terrain.

Entrevoquant des possibilités sérieuses de vente, les sœurs ont à ce moment entrepris elle-même des démarches auprès de l'administration Di Zazzo pour obtenir le changement de zonage nécessaire. Elles pensaient bien qu'il n'y aurait pas de problème puisque Alex Schneiderman avait obtenu celui qu'il avait demandé presque instantanément.

Toutefois, elles avaient compté sans le bon plaisir du maire Di Zazzo, lequel leur a opposé un refus poli. Le 27 mai, lorsque la question est venue à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal, Di Zazzo a décidé de renvoyer le tout au caucus de son parti pour étude. C'est à ce moment que les deux conseillers du PAM, MM. Remi Boyer et André Chrétien, ont ouvert le feu et déposé en public

Voir page 5: Le SQ

CELSIUS
Procurez-vous votre thermomètre celsius, support inclus, pour installation à l'extérieur. Ecrivez à :

METRICO, Rayon 7-D
Case Postale 65,
Pointe-Claire, Dorval
P.Q. H9R 2V0

Veuillez m'expédier thermomètre(s) à \$2.50 plus \$0.20 de taxe de vente pour chacun.
TOTAL INCLUS: \$
Indiquez couleur(s) désirée(s)
 Rouge Vert Or Noir
Vous recevrez votre commande dans un délai de trois semaines.

Nom (en lettres moulees)

Adresse

Ville

Province

Code postal

week-end

SAMEDI
Ouverture d'une Place du marché à Terrebonne.

Journée de Chicoutimi au Centre culturel de Val-d'Audouin.

A Verdun, début du Festival d'athlétisme et de créativité des écoles du Québec.

A l'aéroport de Saint-Jean, jusqu'au 24 juin, Spectair 75.

A 21h30, Harmonium, Gilles Valiquette, le groupe Aut'Chos, les Séguin, donnent leur spectacle sur la Grande Scène du Lac-aux-Castors.

DIMANCHE
Tournée d'un groupe de grévistes de l'amianté dans la région de Saint-Georges de Beauce.

Cercle espagnol de Sainte-Adèle
9 semaines

Cours de conversation espagnole, avec la collaboration de Paul Levac (30 ans d'expérience) à l'intention des débutants et intermédiaires, dans le but d'encourager les étudiants à budget limité.

Méthode audio-visuelle utilisée par le professeur depuis 1966.

Grâce à cette initiative, les participants seront en mesure de converser et d'écrire le français adéquat en espagnol en un temps record.

Les intéressés ont le droit d'assister gratuitement à une soirée régulière, sans obligation. Théorie et pratique à chaque réunion.

Le lundi soir à 8 heures et le mercredi soir à 8 heures.

Chaque période dure 2 heures (minimum).

TEMOIGNAGE DE GARDE CHAPUT.
Ces cours auxquels je suis inscrite, se donnent à la Villa du Repos, dont je suis propriétaire. Je suis en mesure de juger de la qualité du cours ainsi que de l'enthousiasme et du dynamisme du professeur.

(signé) R. A. Chaput I.L.
Villa du Repos, 201 Lesage, Ste-Adèle-en-Haut (en face de l'église) Tel: 229-4611
Prix spécial d'été pour étudiants enthousiastes: \$25.00
P.S. Rendez-vous personnellement lundi soir 23 juin à 8 heures p.m. ou le mercredi 25 juin, sans autre invitation.
(Publi-reportage)

NOUVELLE CARTEAU DE LA MARTINIQUE

Le SAINT JAMES, l'une des liqueurs fines les plus nobles au monde.

depuis 1765



(code 154-A)
Information: 849-3674

mini-loto	30 Séries émises—90,000 chacune	LOTO PERFECTA	12e COURSE	19 juin 1975	RÉSULTAT	
	POSSIBILITÉ DE :		ORDRE: \$1,370.50	PRIX 82		A B C D
	30 GAGNANTS DE \$5,000.		DÉSORDRE: 49.20	2284		1 7 8 4
TIRAGE 12	20276		VENTES TOTALES: \$ 468,254.00			
VENDREDI 20 juin 1975	0276	240 GAGNANTS DE \$500.				
	276	2430 GAGNANTS DE \$100.				

Éditorial

Une peine excessive

Avant d'engager contre la sentence de trois ans d'emprisonnement que vient de se voir infliger M. Louis Laberge la croisade que certains dirigeants syndicaux appellent de tous leurs vœux, il sera utile de se souvenir que cette affaire devra franchir encore plusieurs étapes avant de connaître son dénouement définitif.

C'est un jury formé de femmes et d'hommes ordinaires — non un juge — qui a trouvé M. Laberge coupable d'avoir incité un groupe de travailleurs syndiqués à faire des actes de vandalisme dans une usine de l'Assomption où ils étaient employés. Ce ne sont, par conséquent, ni le Parti libéral, ni le gouvernement, ni un juge, ni une coterie de bourgeois, qui ont jugé le président de la Fédération des travailleurs du Québec, mais des concitoyens qui lui sont égaux en droits et en dignité. Ceux qui célébraient ce mode de jugement lorsqu'il produisit à deux reprises ces derniers mois des verdicts favorables au Dr Henry Morgentaler, feront bien de peser leurs mots avant de partir en guerre cette fois-ci. S'ils rejettent le procès par jury, par qui certains citoyens pourront-ils désormais être jugés, sinon par eux-mêmes?

Cela étant, les tribunaux supérieurs conservent heureusement, sous notre système, le pouvoir de réviser un verdict rendu par un jury. Là où ce pouvoir va jusqu'à renverser un verdict porté en faveur d'un accusé et à lui substituer — comme on l'a vu dans la première affaire Morgentaler — le verdict d'un tribunal qui n'était même pas présent à l'instruction du procès de première instance, il y a danger évident de déformation du système. Quand, au contraire, une cour supérieure renverse un premier verdict et décrète un nouveau procès, après avoir constaté que le premier donna lieu à des irrégularités inadmissibles ou à une méprise grossière, on doit plutôt se réjouir de cette loi de souplesse inscrite au cœur même du système.

En vertu de ces dispositions de notre droit, M. Laberge, par la voix de son procureur, a déjà porté en appel le verdict de culpabilité prononcé contre lui le 30 mai dernier par un jury de Joliette. Non seulement plusieurs motifs invoqués par Me Phil Cutler sont-ils dignes d'un examen attentif, mais la jurisprudence nous a habitués en ces matières à une certaine dose d'inattendu. Aussi, tant que cette étape n'aura pas été franchie — en comptant l'étape éventuelle de la Cour suprême, cela pourrait prendre une couple d'années — serait-il prématuré et stupide de prétendre juger tout le système.

À l'occasion d'autres épreuves non moins délicates auxquelles il a été soumis ces dernières années, le système judiciaire canadien

a démontré — n'en déplaise à ses critiques — une souplesse et un souci d'humanisme dont plusieurs d'entre eux n'auraient jamais bénéficié sous des régimes dont ils ne cessent de proclamer les mérites. Pourquoi serait-il incapable de toute souplesse parce qu'il s'agirait cette fois du président de la FTQ?

Peu de citoyens — il convient de le signaler — s'étaient émus il y a un mois du verdict de culpabilité porté contre M. Louis Laberge. Plusieurs furent sans doute étonnés. S'ils restèrent discrets, ne serait-ce pas parce qu'ils refusaient instinctivement de substituer leur jugement de profanes relativement ignorants des faits de la cause à celui d'un jury de douze citoyens qui en avaient suivi tout le déroulement?

Si, au contraire, la sentence de trois ans d'emprisonnement portée hier contre le président de la FTQ a suscité un vif émoi non seulement dans les milieux syndicaux mais même dans de nombreux milieux patronaux et neutres, cela tient sans aucun doute à la lourdeur excessive de la peine qu'elle fait fondre sur la personne du dirigeant syndical.

Trois motifs majeurs ont incité le juge Marcel Nichols à opter pour une peine très sévère de trois ans d'emprisonnement. Le magistrat a considéré la haute fonction de l'accusé. Il s'est souvenu d'un délit d'outrage au tribunal pour lequel M. Laberge, en même temps que deux autres dirigeants du mouvement syndical, avait été condamné à une peine d'un an d'emprisonnement. Il a enfin voulu affirmer la responsabilité des tribunaux devant la multiplication des actes de violence dans le monde du travail.

Signalons d'abord que, parmi ces motifs, aucun ne se rattache directement au délit précis qui est imputé à l'accusé. Pour la commission de ce délit, il y eut des circonstances précises, un contexte concret, d'autres acteurs, des enjeux bien définis: chacun de ces éléments aide à situer le délit, à comprendre si, tout compte fait, les paroles et l'intervention du président de la FTQ à une assemblée des travailleurs de Hopp Canada eurent un impact incendiaire ou modérateur. Or, cet ensemble de circonstances, sur lesquelles le procureur de M. Laberge avait longuement attiré l'attention du magistrat, n'a pas retenu le juge Nichols. Pas plus d'ailleurs qu'une visibilité légendaire qui a appris depuis longtemps aux observateurs à distinguer, quand le président de la FTQ parle, entre la lettre, qui est souvent violente, et l'esprit, qui est généralement beaucoup plus modéré.

Par l'ampleur même des motifs qu'il invoque à l'appui de sa décision, le juge Nichols, dans sa sentence, paraît s'écarter dangereusement de la règle suivant laquelle un accusé

doit être jugé en fonction stricte des actes qui lui sont imputés et non en fonction de faits ou de considérations qui n'ont rien à voir avec sa présence devant les tribunaux. Voulaient faire oeuvre d'exemplarité, le juge Nichols institue un symbole. C'est là, à notre sens, une manière très discutée d'administrer la justice.

À l'encontre de la sentence portée par le juge Nichols, il existe une autre objection non moins grave. On est loin, dans cette affaire, de l'incitation commune à commettre un acte criminel que vise le Code criminel. Ce qui est imputé au président de la FTQ, ce n'est pas un acte délibéré en vue d'inciter des personnes à se livrer à des actes de vandalisme. C'est bien davantage un délit de verbosité commis dans l'exercice de fonctions qui, par leur nature même, se prêtent beaucoup plus facilement à ce genre d'excès que bien d'autres. C'est, en somme, un délit qui ressemble de très près à ceux auxquels nous ont habitués les hommes publics prétendant user sans restriction de la liberté de discussion que reconnaît et encourage notre régime.

Or, notre tradition judiciaire a toujours été, en ces matières, aussi large et tolérante qu'il était humainement possible de l'être. C'est-à-dire qu'elle n'a presque jamais, à toutes fins utiles, sévi avec sévérité contre ce genre de délits, sauf en temps de guerre ou de crise. Le jugement Nichols rompt avec cette tradition. On ne peut que s'inquiéter à la pensée des innombrables restrictions qui pourraient en découler pour l'exercice des droits fondamentaux des citoyens.

Le jugement Nichols émane d'un homme seul. Il sera, il est vrai, révisé par un banc de plusieurs juges, et ce non seulement en Cour d'appel, mais éventuellement aussi en Cour suprême. Mais les coûts et les délais qu'entraîneront les recours aux tribunaux supérieurs invitent à se demander si, dans des causes d'une telle importance sociale, il n'y aurait pas avantage à ce que le fardeau du prononcé d'une sentence aussi lourde de conséquences pour la carrière d'un homme et pour l'équilibre du corps social, incombe non plus à un homme seul, mais à un banc formé d'au moins trois juges.

Les garanties d'équilibre qu'offrirait une telle formule seraient plus fortes. On pourrait peut-être faire ainsi l'économie de manifestations d'indignation qui créent souvent, pour cette paix sociale que le juge Nichols, de concert avec des milliers de ses concitoyens, situe au-dessus de tout, des dangers plus graves que les délits que l'on prétend châtier.

Claude RYAN

L'ancien et le nouveau

La Bible à l'épreuve de la science d'aujourd'hui

par JEAN MARTUCCI

Il existe, et cela ne fait aucun doute, un étonnement généralisé devant les hypothèses et, surtout, les conclusions de l'exégèse biblique au vingtième siècle. Plusieurs catéchètes, prêtres et parents se sentent assez démunis, parce que déphasés, devant l'interprétation, toujours nécessaire, des textes bibliques. La majorité des chrétiens, habituée et même fixée aux interprétations d'hier, se sent désorientée devant celles d'aujourd'hui.

On connaît les plus répandues des remises en question qui ont touché l'Ancien Testament: la création de l'homme à partir de la glaise du sol est une figure littéraire conciliable avec l'évolutionnisme; l'histoire de la côte d'Adam exprime plus l'égalité de la femme que sa sujétion historique à l'égard de l'homme; les récits des Plaies d'Égypte et de la traversée de la mer Rouge parent de phénomènes explicables interprétés comme miraculeux par l'épopée religieuse d'Israël; l'arrêt du soleil par Josué, même si on ne l'avait pas encore compris au temps de Galilée, est plus poétique qu'astronomique; l'aventure de Jonas a tous les caractères d'une parabole, et on pourrait citer des dizaines d'autres exemples.

Tant qu'on en reste à l'Ancien Testament, la sensibilité chrétienne n'est pas trop heurtée, mais, quand on aborde le Nouveau Testament avec les mêmes méthodes, les résistances se font plus fortes et plus agressives. On sursaute en entendant dire que l'épisode des Mages a plus d'intentions théologiques universalistes que de fondement historique solide, que les paroles de Jésus ont été non seulement choisies mais même retravaillées par la communauté primitive, que ses exorcismes peuvent être de simples guérisons, que les récits de ses miracles visent plus à dire qu'il est qu'à reconstituer les faits à la manière des reportages, que son Ascension constitue plus l'expression de sa glorification

aux yeux de la foi qu'une montée physique dans les nuages aux yeux de témoins ébahis...

Les textes bibliques ont été écrits dans une culture bien différente de la nôtre. Depuis un peu plus d'un siècle, les bonds prodigieux de l'archéologie, de l'histoire, des sciences orientales et de nos connaissances des littératures anciennes du Moyen-Orient, nous ont permis, un peu à la fois et non sans résistance et difficulté dans le monde catholique, de comprendre avec plus de nuances et de relativité des textes bibliques que nous avions tendance à prendre au pied de la lettre, croyant par là respecter plus intégralement la Parole de Dieu.

Mais, ce n'est pas respecter un texte que de l'arracher au monde où il est né pour ne le comprendre qu'à travers notre propre langage. Nous n'aimerions pas que, dans quelques milliers d'années, des expressions comme "être dans la lune" ou "cogner des clous" soient prises dans un sens absolu que nous ne leur confèrerions certainement pas et nous ne voudrions pas qu'on confonde à tel point nos genres littéraires qu'une même historicité soit accordée aux aventures d'As-térix et aux mémoires de de Gaulle!

L'ignorance des méthodes historico-critiques n'a cependant pas conduit les siècles passés à déformer les traits essentiels de la foi. Leur application aujourd'hui, même si elle doit s'accompagner de prudence, ne peut justifier aucune panique. Bien au contraire, nous serions coupables de ne pas nous servir des sciences de notre temps pour approfondir les textes bibliques. Nous devons les restituer à leur culture ancienne, mieux connue de nos jours, pour en faire émerger un sens toujours plus vif et vigoureux. C'est la seule façon de ne pas scléroser les textes et de faire en sorte que l'ancien soit toujours nouveau.

LIBRE OPINION

Les arguments douteux des tenants de la fluoruration

par GUY BOHÉMIER, n.d.

■ Diplômé en naturopathie, l'auteur de cette libre opinion est président du Collège des naturopathes du Québec. Lors des séances de la Commission parlementaire des Affaires sociales en février dernier, il fut l'un des principaux porte-parole des groupes opposés à la fluoruration obligatoire des eaux de consommation.

Dans Le Devoir du lundi, 16 juin 1975, était publiée en page cinq un article signé par le docteur Augustin Roy. Cet article reprenait certains thèmes connus en faveur de la fluoruration.

Il semble, de nos jours, que le fait de dire et de redire sans cesse la même chose finisse par la faire accepter. En public, on joue beaucoup sur cet aspect. Mais en science, ce procédé n'a pas de valeur. Même si l'on a répété à maintes reprises que la fluoruration est sans danger et qu'elle constitue le meilleur moyen de lutter contre la carie dentaire, il n'en reste pas moins que ces prétentions sont abusives et qu'elles sont loin de s'appuyer sur une base réelle scientifique.

Une vérité scientifique repose sur des faits d'expérimentation, et non pas sur le "parlotage". Au lieu de répéter machinalement et naïvement que la fluoruration est scientifiquement prouvée, le Dr Roy pourrait plus facilement nous convaincre s'il nous présentait le contenu de cette preuve. Il lui faudrait d'abord prendre connaissance de la littérature scientifique produite sur cette question de la fluoruration, et non pas se contenter de répéter ce que disent les représentants des facultés d'art dentaire. A titre d'exemple, il pourrait prendre connaissance d'une thèse de doctorat (Ph. D. en biologie) présentée à Stanford University en 1973 par le docteur Edward Groth. La lecture de cette thèse permettrait peut-être au docteur Roy de découvrir que la validité scientifique de la fluoruration est très loin d'être établie et que de nombreux hommes de science (pas des perroquets au langage pseudo-scientifique) y voient une forme de pollution du corps humain et de l'environnement.

Actuellement, au Québec, nous ignorons à peu près tout des effets nocifs possibles du fluor sur notre environnement. Nous ne savons même pas quelles sont les quantités exactes de fluor absorbées quotidiennement par les citoyens. Le "Dossier technique" sur la fluoruration, présenté par le ministère des Affaires sociales, donne un semblant d'information sur cette question. Il fournit des

chiffres, sans en indiquer la provenance, ni faire connaître les différences régionales dans les concentrations de fluor. La vérité, c'est que ces chiffres sont plus ou moins imaginaires puisque aucune enquête ou recherche sérieuse n'a été effectuée pour déterminer les quantités de fluor absorbées chaque jour par les Québécois de différents régions.

N'est-il pas tout à fait normal, avant d'imposer la fluoruration aux Québécois, qu'on nous dise d'abord combien nous absorbons de fluor chaque jour? Pourquoi le ministère de l'Environnement n'entreprendrait-il pas une telle recherche? Nous savons qu'on trouve du fluor dans l'eau, dans les aliments, de même que dans l'air que nous respirons. Il se pourrait fort bien (c'est ce qui s'est passé ailleurs) que nous découvriions alors que nous absorbons plus de fluor que nécessaire! Peut-être sommes-nous déjà soumis à une véritable pollution par le fluor? Quoi qu'il en soit, nous devons le savoir.

Les propagandistes de la fluoruration nous parlent constamment de statistiques qui démontreraient, hors de tout doute, que cette mesure réduit l'incidence de la carie dentaire. Or, ici encore, la vérité scientifique est loin d'être établie. Plusieurs de ces études statistiques présentent de telles failles qu'elles sont inacceptables. C'est le cas, entre autres, de l'enquête de Montmagny, présentée dans le Dossier technique. Les conclusions de ce rapport sont injustifiées. De trop nombreuses lacunes s'y trouvent pour que l'on puisse conclure à sa validité: l'échantillonnage est à certains moments trop réduit, on a négligé de présenter un groupe de contrôle et certains chiffres manquent pour que l'on puisse évaluer correctement certaines conclusions de l'enquête. Dans

pareilles circonstances, il n'est pas possible d'attribuer une quelconque valeur scientifique à ce travail.

A l'heure où la pollution sous toutes ses formes présente une menace très sérieuse pour l'humanité, il est inconcevable qu'un gouvernement force, par une loi, les municipalités à ajouter une substance très toxique à l'eau de consommation. C'est non seulement une mesure dictatoriale qui va à l'encontre des libertés individuelles du citoyen, mais aussi une mesure anti-scientifique.

Les sels artificiels de fluor qu'on ajoute à l'eau au cours de la fluoruration, sont d'une haute toxicité. On ne les trouve pas tels quels dans la nature. Ce sont de véritables produits chimiques artificiels aux propriétés très toxiques. En deux mots, ce sont des poisons violents! On en fait d'ailleurs d'excellents poisons à rats. Mais de là à vouloir nous les faire boire, il y a une marge que la simple décence empêche de franchir. La population n'a pas à boire les déchets chimiques de certaines grandes industries.

S'il était un jour démontré que les Québécois sont carencés en fluor, et c'est loin d'être fait puisqu'on trouve de plus en plus de fluor dans l'environnement, j'aimerais choisir, quant à moi, de consommer une source de fluor plus naturelle et surtout moins toxique que celle que vend l'industrie chimique. Certains aliments et certaines eaux minérales renferment naturellement beaucoup de fluor. Je préférerais ce dernier à celui dont l'industrie chimique se sert pour faire du poison à rats! Même lorsqu'on me l'offre en très petite quantité (1,2 partie par million), et ce "gratuitement", je dis merci, très peu pour moi! Je n'ai vraiment pas le goût d'encourager les charognards de l'industrie chimique.

propos d'actualité

En 1970, 60.000 Québécois quittèrent le Québec chaque année. Il y en a trois fois moins maintenant et nous poursuivons nos efforts pour garder tous les travailleurs québécois sur notre territoire.

Robert Bourassa au dîner-bénéfice du Parti libéral, le 19 avril 1975

La direction de l'Etat québécois exige que l'on soit bien conscient de notre réalité historique. Nous avons ce problème culturel particulier: une population de quelques millions de francophones, moins d'un quart de la population nord-américaine, où il nous faut concilier des intérêts qui souvent vont en direction opposée, alors qu'il faut bien admettre qu'il y a un déclin des francophones dans la proportion canadienne. Il est donc normal que le seul gouvernement francophone en Amérique du Nord voit à ce que les principaux centres de décision en matière de culture reviennent à l'Etat québécois.

lions de francophones, moins d'un quart de la population nord-américaine, où il nous faut concilier des intérêts qui souvent vont en direction opposée, alors qu'il faut bien admettre qu'il y a un déclin des francophones dans la proportion canadienne. Il est donc normal que le seul gouvernement francophone en Amérique du Nord voit à ce que les principaux centres de décision en matière de culture reviennent à l'Etat québécois.

Robert Bourassa, au dîner-bénéfice du Parti libéral, le 19 avril 1975

bloc-notes

Pour un Conseil supérieur des arts

La principale recommandation que formule le groupe de travail Jeannotte sur la musique, l'art lyrique, le théâtre et la danse va au cœur du problème de la politique culturelle du Québec. Après un an d'étude, cette commission créée par le ministère en vient à la conclusion qu'il faut établir un Conseil supérieur des arts d'interprétation, organisme décisionnel, indépendant et autonome, dont le mandat et les structures seraient analogues à ceux du Conseil des arts du Canada et au British Council of Arts. C'est à ce Conseil que serait désormais confiée la tâche de recevoir les demandes de subventions, d'examiner et de surveiller de près l'activité et le fonctionnement des organismes subventionnés, d'analyser leurs budgets, de décider de la nature et de l'usage des subventions.

En somme, le groupe de travail invite le ministère des Affaires culturelles à dépolitiser son action, à démocratiser les structures d'aide aux arts d'interprétation, à décentraliser. Car l'organisme dont la création est recommandée, comme le Conseil des arts d'Ottawa, doit être "soutiré à toutes les influences et à toutes les pressions de quelque nature qu'elles soient, de façon à pouvoir définir une politique cohérente et continue en matière d'interprétation", déclarent les auteurs du rapport qui ajoutent: "Il doit donc être autonome et indépendant, tout en offrant toute garantie d'objectivité et de justice".

Ainsi, les entreprises de théâtre, les orchestres symphoniques, les compagnies de théâtre lyrique, les groupes de danse ne seraient plus exposés aux décisions arbitraires, inexplicables ou irrationnelles d'un cabinet ministériel.

Les organismes connaîtraient enfin les règles du jeu, les normes et les critères: ils ne seraient plus contraints de multiplier les démarches humilantes auprès des hommes politiques et des fonctionnaires harcelés pour obtenir quelques dollars de plus, qu'après une aide additionnelle, faire intervenir des "amis" auprès du ministre.

Le groupe présidé par M. Jeannotte n'aurait-il fait que cette seule recommandation qu'il faudrait lui en être reconnaissant. Et l'on comprend mieux, après avoir lu le rapport à ce chapitre, pourquoi notre ministre des Affaires culturelles a tellement tardé à rendre public le texte d'un document dont la recommandation majeure est la contradiction même de la politique qu'il a pratiquée jusqu'ici. Autoritaire et centralisateur, M. Denis Hardy s'est employé méthodiquement depuis qu'il assume la direction du ministère des Affaires culturelles à rétablir le régime discrétionnaire du prince qui répute au débat et fustige quiconque ose mettre en doute ses décisions et contester ses préjugés. Il se comporte encore comme si le Québec attendait de lui qu'il définisse la culture. Habile sophiste dans les discussions, il a su faire passer sa loi du cinéma et doubler les critiques — y compris ceux du Parti québécois — après avoir crié sur les toits qu'il venait d'abolir la censure du cinéma, laquelle n'existe plus au Québec depuis 1967, quand en réalité il a simplement retiré de sa loi toute référence au code pénal, laissant désormais à des fonctionnaires de la Justice le soin d'accomplir ce que le Bureau de surveillance du cinéma faisait déjà avec compétence depuis huit ans. Mais, comme le Bureau échappait à sa tutelle personnelle, il a bien fallu que le général en chef de la cul-

ture se décide à l'abolir.

Mais il est heureux que le groupe de travail Jeannotte réintroduise la notion de démocratie et le sens de la liberté de l'art par la voie d'une recommandation dont on souhaiterait qu'elle s'applique non seulement aux arts d'interprétation, mais à l'ensemble du secteur culturel. Par exemple, le nouvel Institut québécois du cinéma — qui devra se conformer aux exigences d'un "contrat" passé avec le ministre et s'exposera à la tutelle s'il déroge à son mandat — devrait aussi bien relever d'un Conseil supérieur des arts qu'il a l'abri des pressions politiques, pourrait orienter son action en respectant les critères et l'esprit de la Loi sur le cinéma.

Les dispositions et les modalités de fonctionnement du Conseil supérieur (dont on trouvera la description à la page 10) offrent des garanties d'impartialité et d'efficacité qui sont de nature à stimuler l'ensemble du milieu des arts d'interprétation, sans pour cela échapper aux grandes perspectives politiques qu'il appartient au Parlement de dégager. Le pouvoir personnel du ministre s'en trouverait diminué, il est vrai, mais celui de la culture serait mieux servi.

Il est toutefois regrettable que le rapport Jeannotte, après avoir exposé avec clarté cette excellente recommandation, puisse sérieusement proposer, du même souffle, que la responsabilité de créer une nouvelle compagnie d'opéra au Québec relève du futur Conseil supérieur des arts. Que celui-ci définisse une politique québécoise de l'opéra, mieux accordée aux moyens dont dispose l'Etat, on ne peut qu'être d'accord. Mais on ne voit pas comment un organisme chargé de définir des politiques, d'établir des normes, d'octroyer des subventions puisse en même temps créer des compagnies d'opéra.

Michel ROY

Confusion portugaise

La farce de la réouverture manquée de Republica et la manière dont les catholiques pris dans les échauffourées de mercredi ont été délivrés par la troupe de l'archevêché assiégé, indiquent que le Conseil de la révolution, considéré un temps comme la trouvaille géniale destinée à institutionnaliser au Portugal l'emprise des militaires jusqu'à les élections, est aujourd'hui dépassé. Pour être plus précis, disons qu'il est menacé d'éclatement et, par le fait même, le blocage à ce niveau suprême bloque le fonctionnement de l'ensemble du pays. Cette fin de semaine est décisive et l'issue des réunions en cours indiquera si le Portugal pourra encore éviter l'effusion de sang.

Car le communiqué répudiant la

dictature dite du prolétariat et, de ce fait, reconfirmant la voie portugaise que le gouvernement de coalition est supposé incarner, n'a pas été une fin et n'a fait apparemment que renforcer la pression mise par le COPCON en faveur de la fin du régime des partis politiques. L'objectif des forces du général Otelo Saraiva de Carvalho est de doter le pays d'un gouvernement strictement militaire à l'abri de la zizanie des partis socialistes, communiste et centriste, en allant directement au peuple sans le biais des partis politiques, à leurs yeux, entraînent le processus révolutionnaire.

Autant dire qu'un tel objectif, qui renvoie dos-à-dos socialistes et communistes, semble avoir amené non pas tant au niveau des bureaux politiques des partis que des militaires sympathisants du Conseil de la révolution, un regroupement devant le danger commun. Il n'est plus question, à ce conseil qui siège sans relâche depuis une semaine, de savoir qui soutient qui, mais de faire lâcher prise à un COPCON omniprésent. Cette omniprésence, jointe à l'ambiguïté des officiers chargés de diriger les opérations ces derniers jours, et surtout la facilité avec laquelle les décisions prises au Conseil de la révolution sont ignorées, tendent à faire croire que l'aile carliste se nourrit à cette indistinctibilité et à cette confusion politique. De là à dire que certains incidents ne sont pas fortuits, il n'y a qu'un pas vite franchi, d'autant plus qu'avec cette confusion entretenue savamment, même les manifestations organisées par les socialistes pour appuyer le gouvernement et réclamer la remise de Republica à ses éditeurs, ou par les catholiques indignés par l'occupation de leur Radio Renaissance, contribuent à faire le jeu de ce partenaire dans l'ombre. Chargés de la sécurité, ces éléments échappent au contrôle du Conseil de la révolution et, forcément, du semblant de gouvernement de coalition, ont tout loisir de faire prendre un simple règlement de compte auquel ils se livrent à l'occasion pour une opération légitime.

Dans ces conditions, on comprend mieux la démarche hésitante et souvent contradictoire des personnalités officielles, comme on comprend mieux que les socialistes restent au gouvernement en dépit de leurs menaces répétées de boycottage et en dépit de la vexation publiquement infligée par l'affaire de Republica.

La question dramatique que se pose est de savoir si la voie portugaise n'était qu'un rêve trop beau et si le point de non retour est déjà atteint. Certains ne cachent pas cette semaine que la révolution effectuée la fleur au fusil avait été une erreur ayant hypothéqué le processus révolutionnaire. Autant dire que ce péché originel a besoin d'être lavé; les risques sont qu'il le soit dans le sang.

Georges VIGNY

propos d'actualité

La direction de l'Etat québécois exige que l'on soit bien conscient de notre réalité historique. Nous avons ce problème culturel particulier: une population de quelques millions de francophones, moins d'un quart de la population nord-américaine, où il nous faut concilier des intérêts qui souvent vont en direction opposée, alors qu'il faut bien admettre qu'il y a un déclin des francophones dans la proportion canadienne. Il est donc normal que le seul gouvernement francophone en Amérique du Nord voit à ce que les principaux centres de décision en matière de culture reviennent à l'Etat québécois.

Robert Bourassa, au dîner-bénéfice du Parti libéral, le 19 avril 1975

"Au problème culturel particulier qui est le nôtre, il faut ajouter cette crise de civilisation que connaît actuellement l'Occident dans la recherche d'une nouvelle échelle des valeurs. Au Québec, il faut ajouter en plus de cela une mutation accélérée de notre société, l'une des plus rapides dans l'histoire du monde. Dans un tel

contexte, il est normal que les gouvernements fassent preuve de lucidité, de vigilance et de détermination. Cette vigilance est d'autant plus justifiée que parmi d'autres facteurs plus immédiats s'ajoutent une inflation de 12%, une menace de récession au Québec puisqu'il est normal que nous soyons affectés temporairement, étant donné que les États-Unis connaissent la pire récession depuis la guerre et que nous y exportons presque la moitié de ce que nous produisons sur le plan manufacturier.

A tous ces facteurs il faut ajouter les événements du Watergate qui ont engendré dans nos sociétés occidentales un climat de suspicion, de dénégations et d'accusations gratuites. Cependant, c'est parce que les obstacles à surmonter sont de loin moindres que les forces vives du Québec, que nous avons pu faire autant avancer la société québécoise en ce qui a trait à sa prospérité, à sa justice sociale et à sa culture.

Robert Bourassa, au dîner-bénéfice du Parti libéral, le 19 avril 1975

des idées

des événements

des hommes

La condamnation de Louis Laberge: deux optiques opposées

Le juge Marcel Nichols:

"L'accusé est devenu un saboteur de la loi, une menace aux assises mêmes de l'ordre social"

Le 30 mai dernier, par le verdict d'un jury, l'accusé Louis Laberge a été trouvé coupable d'avoir été partie à un méfait commis à l'usine Hupp Canada, de L'Assomption, le 30 mai 1974. La commission de ce crime a occasionné à cette entreprise des pertes matérielles de l'ordre d'environ \$20,000.00.

L'accusé avait participé la veille à une assemblée syndicale où étaient présents quelque 450 employés de cette usine. Sa participation au crime provient des propos qu'il a tenus à cette assemblée.

La preuve révèle que l'accusé aurait conseillé aux employés de recourir à certains moyens illégaux pour exécuter un ralentissement de travail. Notamment il aurait conseillé aux visseurs de ne poser qu'une seule vis là où il devait y en avoir deux ou encore de les visser de travers; aux peintres de barbouiller au lieu de peindre; aux soudeurs de brûler au lieu de souder.

Le lendemain matin 327 réfrigérateurs et 146 cuisinières étaient volontairement endommagés. Les réfrigérateurs étaient affectés de 511 défauts et les cuisinières de 278. C'est donc dire que les employés de Hupp Canada, au lendemain de cette assemblée, ont réussi, pendant les deux premières heures de travail, à poser 789 gestes illicites affectant 473 unités différentes.

Avant cette assemblée du 29 mai 1974, il n'avait jamais été question de ralentissement de travail, encore moins des moyens à prendre pour y parvenir. Cette idée d'un ralentissement de travail n'est apparue qu'au cours de l'assemblée et après que l'accusé eut dissuadé les employés de recourir au débrayage ou à la grève pour obtenir l'indexation qu'ils réclamaient.

Le verdict de culpabilité, dans ce contexte qu'autorise la preuve, signifie que l'accusé a incité les employés de Hupp Canada à avoir recours à des moyens illégaux pour parvenir à leurs fins, commettant par là le même crime que ceux qui ont mis les conseils en application.

L'accusé est président de la Fédération des Travailleurs du Québec depuis plus de onze ans et milite dans le syndicalisme depuis 28 ans. La Centrale syndicale qu'il préside compte parmi les grandes Centrales syndicales de la Province.

L'accusé, en sa qualité de président d'un mouvement de travailleurs aussi imposant, jouit d'un prestige indiscutable. Aux yeux de toute la province, il fait figure d'un chef de file du monde du travail. Il a la lourde responsabilité de promouvoir les intérêts des travailleurs dans le respect des lois. Ses interventions ont un impact qui dépasse les frontières d'une salle d'assemblée. Lorsqu'il prêche le recours aux moyens illicites, le

président de la F.T.Q. fait comprendre à ses auditeurs que le mouvement qu'il préside n'a pas de respect pour les lois, n'a pas de respect pour la propriété d'autrui. Ses exhortations et ses incitations prennent l'allure d'un credo et d'une manière d'agir généralisée. Elles font comprendre au monde syndical qu'il n'est pas interdit de recourir aux méfaits pour parvenir à ses fins. Ce sont en définitive des semences de désordre, voire même d'anarchie.

Trois éléments aggravants

Sa fonction de président donne aux propos de l'accusé, chaque fois qu'il adresse la parole aux travailleurs, une dimension exceptionnelle, une dimension que sa longue expérience ne saurait lui faire ignorer.

Sa fonction constitue donc un premier facteur d'aggravation.

S'il s'agissait d'une première incartade, on pourrait à la rigueur penser que l'accusé a pu se laisser emporter par la ferveur du moment; on pourrait croire que ses propos ont dépassé sa pensée. Ses antécédents nous interdisent cependant de croire à une action irréfléchie.

Le 8 mai 1972, l'accusé était condamné à une année de prison pour avoir, en toute connaissance de cause et de propos délibéré, incité les travailleurs visés par une injonction, à ne pas s'y conformer et à la transgresser.

M. le juge Pierre Côté, s'appuyant sur l'arrêt de la Cour Suprême dans l'affaire Poje, écrivait que "le mépris que les intimés ont manifesté à l'égard d'un ordre de la Cour et les circonstances dans lesquelles ce délit a été commis ont été de nature à constituer un outrage de nature criminelle". L'accusé était l'un de ceux qui visait cette sévère condamnation qui fut unanimement confirmée par la Cour d'Appel. A peine deux ans plus tard, soit le 29 mai 1974, l'accusé se rend coupable d'avoir incité les travailleurs de Hupp Canada à transgresser la loi de manière criminelle.

La similitude des deux offenses démontre que non seulement l'accusé n'a fait preuve d'aucun repentir mais qu'il persiste comme président de la centrale à préconiser l'action criminelle comme arme de chantage, comme outil de pression. Il est devenu un saboteur de la loi, une menace aux assises mêmes de l'édifice social. La peine maximum d'une année de prison qu'il a reçue en 1972 n'a donc eu aucun effet salutaire. Il a dé-

montré qu'il était un irrédemptible; qu'il n'avait aucunement l'intention d'amender sa conduite. Il faut en l'occurrence le considérer comme un récidiviste, comme un endurci qui ne se gêne pas pour inciter les travailleurs à transgresser la loi. Ses antécédents judiciaires doivent donc être considérés comme un deuxième élément d'aggravation.

La F.T.Q. que préside l'accusé est un mouvement structuré qui groupe en une fédération une multitude de syndicats dans toutes les sphères d'activité ouvrière. Le nombre incalculable de gens qui peuvent être influencés par le comportement du président général, fait craindre que semblable action criminelle ne devienne monnaie courante si la sentence n'a aucun effet de dissuasion.

D'ailleurs, les méfaits ne sont pas étrangers aux méthodes que quelques syndicalistes ont épousées en cette province pour promouvoir ce qu'ils disent être l'intérêt des travailleurs.

Les incidents de la Baie James et encore plus récemment ceux de la United Aircraft sont des exemples parmi tant d'autres qui ne peuvent laisser indifférents les tribunaux qui ont le devoir d'assurer la paix sociale et de commander le respect des lois.

La sentence doit donc revêtir un degré d'exemplarité qui soit susceptible d'aider à rétablir l'ordre et l'obéissance aux lois. C'est un troisième élément dont il faut tenir compte.

Deux circonstances atténuantes

L'accusé est passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans. On ne doit recourir à toute la sévérité de la loi que dans les cas où tous les facteurs se conjuguent pour en faire un crime d'une exceptionnelle gravité.

Après mûre réflexion cependant, il m'a paru exister deux circonstances atténuantes qui m'interdisent de me rendre à la limite de cinq ans que réclame la Couronne.

En premier lieu, il faut considérer que les propos de l'accusé qui l'ont impliqué dans ce crime ont été tenus dans une salle privée où seuls étaient présents les employés de Hupp Canada. Si l'incitation avait été proférée publiquement par le truchement des média d'information, sa diffusion aurait eu un impact plus considérable. Je ne veux pas dire par là que les propos de l'accusé n'ont pas eu d'autres répercussions qu'au sein des employés de cette entreprise. J'ai déjà dit au début de mes remarques qu'à cause même de ses fonctions, les interventions du président de la F.T.Q., même en assemblée restreinte, ont un impact qui dépasse les frontières d'une salle d'assemblée. Mais je ne crois pas qu'il faille prétendre que les propos tenus en assemblée restreinte soient susceptibles d'atteindre tout le monde syndical.

En deuxième lieu, il me faut tenir compte du fait qu'il n'y a pas eu préméditation. L'accusé n'avait aucune notion du conflit qui se dessinait à cet endroit quand il s'est rendu à l'Assomption le 29 mai 1974. Il s'y rendait dans le but spécifique de justifier l'affiliation des employés de Hupp Canada à la centrale syndi-

■ A la suite du verdict de culpabilité porté contre lui par un jury le 30 mai dernier, M. Louis Laberge, président de la FTQ, a été condamné hier à une peine de trois ans de détention pour avoir été partie à un méfait commis à l'usine Hupp Canada, de l'Assomption, le 30 mai 1974. Nonobstant les représentations du procureur de l'accusé, Me Phil Cutler, qui avait fait valoir plusieurs circonstances atténuantes qui justifiaient à ses yeux une sentence clémente, le juge Marcel Nichols, de la Cour supérieure, a conclu à la nécessité d'une peine exemplaire, étant donné la haute fonction de l'accusé, le fait qu'il a déjà subi une condamnation pour mépris ouvert de la loi et la responsabilité qui incombe aux tribunaux de sévir avec sévérité contre la multiplication des actes de violence dans le monde du travail. Nos lecteurs trouveront dans cette page le texte intégral de la déclaration faite hier en Cour par le juge Nichols et de larges extraits du mémoire que Me Phil Cutler faisait tenir au magistrat ces jours derniers.

cale qu'il dirige. Arrivé à l'Assomption vers 6h00 heures pour une assemblée qui se tenait à 8h00 heures, ce n'est qu'en prenant le souper avec les officiers du local qu'il fut mis au courant des problèmes véritables qui feraient l'objet de l'assemblée. Il fut cependant et de loin, la figure dominante de l'assemblée. Les propos criminels qu'il a tenus au cours de cette assemblée paraissent avoir surgi spontanément même s'ils manifestent chez lui un état d'esprit symptomatique, une prédisposition pour le recours aux moyens illicites. La spontanéité des propos distingue cette offense de celle qu'il avait commise antérieurement avec deux autres chefs syndicaux quand il y avait eu préméditation, voire même une véritable conspiration comme le souligne l'hon. juge Côté dans son jugement. Je fais ces remarques sans perdre de vue cependant ce que je disais au sujet de la dimension exceptionnelle que prenaient ses interventions devant les travailleurs. Sa longue expérience en assemblées de travailleurs, expérience qu'il s'est plu à rappeler d'ailleurs dans son témoignage, le mettait à l'abri des surprises et des propos inconsidérés.

Yvon Duhamel, un simple agent d'affaires, a été condamné à dix ans pour avoir causé des méfaits à la propriété privée à l'occasion des incidents de la Baie James. Cet individu n'occupait pas et de loin, dans la hiérarchie syndicale, un poste prestigieux comme celui qu'occupe aujourd'hui l'accusé. Le tribunal a été étonné à son endroit parce qu'il a été considéré qu'il pouvait être qu'un simple exécutant. L'accusé ici n'était pas l'exécutant mais le conseiller. Cette distinction accroît considérablement la gravité de l'offense. Le montant des dommages n'a qu'une importance relative car c'est le principe qu'il faut réprimer. Ici, le conseiller détient le plus haut poste de toute la hiérarchie syndicale.

J'aurais mauvaise conscience dans les circonstances de faire preuve d'une grande clémence comme le réclament ses procureurs.

Une peine de trois années d'emprisonnement me paraîtrait appropriée aux circonstances.

EN CONSEQUENCE, l'accusé Louis Laberge est condamné à trois (3) ans de pénitence.

Me Phil Cutler:

Louis Laberge ne doit pas être le "bouc émissaire du climat social actuel"

Dans sa plaidoirie orale, le substitut du Procureur général a cité à la Cour plusieurs arrêts et a allégué à l'appui de sa demande la gravité du crime et la personnalité de l'accusé.

Au premier titre, de la gravité du crime, le substitut du Procureur général fait état: 1) d'une préméditation de la part de l'accusé; 2) du fait que, pour le moins, l'accusé a conseillé une désobéissance civile sinon la commission d'une infraction; 3) du caractère public de l'infraction du fait que l'incitation a eu lieu devant un groupe de quelque 400 personnes; 4) des conséquences possibles de l'incitation; et enfin 5) du climat social actuel de la province.

Au titre de la personnalité de l'accusé, le substitut du Procureur général fait état: 1) de la fonction occupée par l'accusé dans la vie syndicale; 2) des antécédents de l'accusé, qui a déjà écoupé d'une peine d'un an d'emprisonnement pour avoir désobéi à une injonction prononcée par la Cour supérieure, antécédents auxquels la Couronne n'hésite pas à relier le sabotage de la Baie James et l'occupation de la United Aircraft; 3) du caractère nuisible de l'accusé.

Comme l'a souvent affirmé notre Cour d'appel (R. c. Tremblay 1968 B.R. 1948; R. c. Lemire & Gosselin 1948 5 C.R. 181) le rôle du juge consiste dans l'appréciation minutieuse des principes sentencieux en fonction du cas qui lui est soumis.

La préméditation et l'incitation

La preuve, loin d'établir les allégations de la Couronne voulant que l'infraction ait été préméditée, contredit cette prétention. Monsieur Laberge était contre la grève, il a tenté de dissuader les employés de débrayer illégalement; il leur a conseillé de négocier à partir d'une demande salariale réaliste, soit environ 35c l'heure plutôt que \$1.00. Ces faits sont tout à fait incompatibles avec la présence chez l'accusé d'une préméditation en vue de commettre une infraction quelcon-

que et a fortiori un méfait. En supposant même qu'il ait conseillé un ralentissement de travail, M. Laberge n'a pas conseillé la destruction des biens de la compagnie et, de toute façon, il a conseillé aux employés de s'abstenir de toute activité dans le conflit pendant au moins deux ou trois semaines, comme période raisonnable à accorder à l'employeur pour répondre à une demande d'augmentation fixée à un maximum de 40c pour la première fois, tel qu'il l'a suggéré. Monsieur Laberge fut plongé sans préavis dans un conflit syndical difficile...

Non seulement ne peut-on pas remettre en cause le verdict du jury mais il est à peu près impossible de l'interpréter. Toutefois, selon les directives données par la Cour au jury, celui-ci devait conclure soit que l'accusé avait conseillé un ralentissement de travail devant avoir lieu dès le lendemain de l'assemblée (ceci en mettant de côté le témoignage établissant qu'il fut conseillé d'attendre deux ou trois semaines), soit qu'il avait conseillé la commission de l'acte constituant un méfait. Dans l'un ou l'autre des cas l'imputation à l'accusé par des tiers n'est possible juridiquement que dans le cadre des articles 21, paragraphe 2, et 22. La Cour doit tenir compte du fait que les auteurs matériels des méfaits étaient eux-mêmes prédisposés à commettre des actes de cette nature et que de toute évidence monsieur Laberge aurait eu autant de difficultés à les dissuader d'une grève illégale ou d'un ralentissement. En d'autres termes les auteurs réels des infractions pouvaient fort bien, de leur propre chef, commettre eux-mêmes les infractions sans l'apport de monsieur Laberge. La preuve révèle en effet qu'une bonne partie d'entre eux étaient déjà engagés dans l'illégalité.

Dans ses allégations la Couronne a omis tous ces aspects.

Le caractère public de l'infraction

Le fait que l'assemblée ait groupé au-delà de 400 person-

nes ou en d'autres termes que les conférenciers aient eu un public ne signifiait pas nécessairement que l'infraction a pris un caractère public au sens où l'entend la Couronne. En effet, comme nous l'avons déjà dit précédemment un bon nombre des personnes présentes étaient déjà engagées dans l'illégalité. De plus, le conflit entre le syndicat et la Hupp Canada durait déjà depuis plusieurs mois. Devant ce public, monsieur Laberge a, de l'aveu même de la Couronne, affirmé qu'il ne fallait pas faire une grève illégale. Bien plus, il a fortement déconseillé aux employés de faire quoique ce soit avant l'expiration d'une période de deux à trois semaines à partir de la date à laquelle on soumettrait pour la première fois un montant précis de l'augmentation des salaires demandée, c'est-à-dire un maximum de 40 l'heure.

Enfin, à ce propos on ne saurait prétendre que l'infraction a pris un caractère public dans le sens qu'elle aurait scandalisé le public et amené des citoyens respectueux des lois à ne pas respecter la loi, étant donné la nature privée de cette assemblée syndicale où monsieur Laberge a conseillé la modération plutôt que l'action sans délai.

Les conséquences possibles de l'incitation

La Couronne invite la Cour à se demander quelles auraient pu être les conséquences de l'infraction. Chose certaine personne ne prétend que les méfaits ont causé un danger réel pour la vie des gens. Si tel avait été le cas, l'accusation aurait été rédigée en ce sens. D'ailleurs, selon l'arrêt R. c. Nairn 1955 112 C.C.C. 272, le danger en question doit être la conséquence physique ou matérielle des dommages causés. Par ailleurs, si la Couronne invite par sa question le tribunal à se demander si les dommages causés à la compagnie n'auraient pas pu être plus graves, la Cour, croyons-nous, doit se demander si l'arrêt de travail que les employés avaient déjà commencé

à effectuer n'aurait pas eu pour résultat une perte économique beaucoup plus grande que les \$20,000.00 portés à l'acte d'accusation après amendement.

Le climat social actuel

La Couronne allègue que le climat social actuel de la Province ajoute à la gravité de l'infraction. Tout observateur du milieu social québécois est évidemment porté à conclure que le climat social de la province est parfois chargé d'ombres. Nous déplorons ce fait comme tous les gens soucieux du bien public. Ce que nous contestons toutefois, c'est la tentative d'imputer aux chefs syndicaux et en particulier à monsieur Laberge la responsabilité des difficultés que traverse la société québécoise. Ce que nous contestons aussi, c'est l'imputation détournée qui est faite à monsieur Laberge de tous les conflits de travail et de toute la violence intervenant entre patrons et employés au Québec. En fait, le deuxième chef concernant la violence a été retiré contre monsieur Laberge.

Le tribunal, croyons-nous, doit se garder de faire de l'accusé dans la présente cause le bouc-émissaire de ce climat social. Le rapport de la Commission Cliche, souvent cité devant les tribunaux, invite à beaucoup de modération lorsqu'il s'agit d'imputer des responsabilités relativement aux difficultés vécues par l'industrie de la construction. Si les responsabilités se situent à plusieurs niveaux, pourquoi l'accusé serait-il appelé à en répondre par la peine que réclame la Couronne. D'ailleurs Hupp Canada n'est pas dans l'industrie de la construction.

La fonction occupée par l'accusé

Dans ses représentations devant la Cour, la Couronne fait état du fait que l'accusé est le "chef de la F.T.Q.", dans le

Voir page 6: Cutler

COURS D'ÉTÉ
sessions intensives de 2 semaines dans la
POTERIE
instruction individuelle pour débutants et avancés, excellente nourriture et accommodation.
Pour dépliant, écrire
POTERIE ROZNSKA
Way's Mills, R.R. 1
Ayer's Cliff, Québec.
(519) 838-4321

Psychologue
ROBERT LETENDRE,
Psychologue
Diplômé de l'Université de Genève
Sur rendez-vous seulement.
2201, Édouard-Montpetit
Tél. 738-6620

APPRENEZ L'ANGLAIS au Vermont
Cours intensifs dans un milieu anglophone. Université catholique. Co-éducationnelle. Atmosphère internationale. Cours de conversation avec laboratoire.
Écrivez à:
International Student Program
St. Michael's College
Winooski, Vermont 05404
U.S.A.

Hâtez-vous de venir choisir l'emplacement de votre maison en bordure du terrain de golf

Les Jardins du Haut Richelieu Inc.
JOUER AU GOLF A PARTIR DE CHEZ-VOUS

Ce projet présente un tout nouveau concept de style de vie et s'adresse à la personne d'imagination et de bon goût. Il n'est situé qu'à 20 minutes du centre-ville de Montréal.

Il découle de l'expérience hautement qualifiée d'une équipe de spécialistes canadiens, français et américains. Il représente l'intégration d'un complexe résidentiel à un parcours de golf ayant comme but de se compléter harmonieusement l'un à l'autre. C'est la première fois qu'une telle intégration est réalisée au Québec.

Une zone tampon est située entre les parties résidentielles et le golf, afin de respecter l'intégrité de chacun.

Loin du bruit, de la pollution et des foules du centre-ville, vous y trouverez des ruisseaux, des étangs, des boisés, des parcs, un centre récréatif et sportif. Le tout chez-vous. De quoi peut-on rêver de mieux ?

Prix: \$28,900 à \$46,700

En partant du centre-ville, prenez le pont Champlain, rejoignez l'autoroute des Cantons de l'Est direction de Sherbrooke, prenez par la sortie 9 la route 35 direction de Saint-Jean pendant 3 milles environ, et à droite la direction de Saint-Luc, LaPrairie, traversez Saint-Luc, à la sortie du village, nos panneaux vous indiqueront le chemin du golf et des maisons modèles.

Ligne directe de Montréal - 866-0268

E.-U. — U.S.A.

suites de la première page

LA SAINT-JEAN

que à musique (avenue du Parc), où les premiers arrivés, dont certains apportaient déjà avec eux leurs sacs de couchage comme pour habiter la Fête jusqu'à mardi, avaient pu entendre notamment Les Jouvencelles de Pointe-aux-Trembles et les Arcs-en-ciel de Montréal-Nord.

Et puis ce fut le spectacle "Happy Birthday", un franc succès où Deschamp a fait promettre au monde (environ 70.000 personnes) de ne parler que français d'ici l'an prochain à la même date.

Personne, y compris les deux couples japonais s'amusant à manger des sandwichs au jambon, n'a hésité un instant à accepter cette proposition toute québécoise.

En somme, c'est la première fois, malgré évidemment l'immense majorité de Canadiens français qui composaient la foule, que cette Fête donnait l'impression de s'adresser à un monde plus vaste que celui qui se retrouvait plus en famille dans le Vieux-Montréal au temps des émeutes.

D'après les organisateurs, une foule plus grande encore défiera sur la montagne aujourd'hui pour assister à pas moins de 30 spectacles toute la journée, dont des marionnettes et théâtre pour enfants à midi et naturellement l'éblouissant feu d'artifice chaque soir à minuit.

Souignons encore que les Fêtes de la Saint-Jean sont désormais nettement exemptes de tout caractère commercial ce qui donne un aspect national et plus grandiose encore à cette manifestation d'envergure dont l'organisation est une formidable machine dont le rouage, du moins pour cette première journée, s'est révélé efficace et sans bavure.

GIANCANA

sinat de chefs d'Etat étrangers. Peter Vaira, chef des enquêteurs lancés sur l'affaire, a déclaré que ce n'était ni la manière ni le calibre habituels aux règlements de compte du "syndicat" du crime: Giancana, 65 ans, a de fait été tué d'une balle dans la bouche et de cinq autres dans le cou, et six douilles de calibre .22 ont été découvertes sur les lieux du crime. En outre, le fait que les \$1.400 dollars, principalement en coupures de cent dollars, que la victime portait sur elle, n'aient pas été touchés, exclut la thèse du cambriolage.

Selon le chef Wilbur Reichert, Giancana devait connaître son meurtrier pour l'avoir admis dans le sous-sol de sa luxueuse résidence d'Oak Park, banlieue ouest de Chicago où plusieurs caïds du "syndicat" ont élu domicile.

Giancana avait certes témoigné en décembre dernier devant un grand jury enquêtant sur le crime organisé, mais son témoignage n'est pas retenu passible de vengeance puisque, selon la police, le peu que Giancana avait dit le mettait sous le coup de poursuites pour parjure.

Le fait que le FBI participe à l'enquête aux côtés de la police locale n'est probablement pas seulement dû au rôle joué par Giancana dans le syndicat du crime mais plutôt aux multiples ramifications de ses activités dans d'autres milieux où la politique se mêle souvent aux affaires.

Le sénateur Frank Church (démocrate-Idaho), président de la commission sénatoriale qui enquête sur les activités de la CIA, a déclaré hier qu'en raison de l'assassinat de Sam Giancana, la commission parlementaire envisagera de prendre des mesures pour assurer la protection des témoins appelés à comparaître devant elle.

Giancana devait témoigner devant la commission la semaine prochaine. Le sénateur Church, interviewé à Lewiston (Idaho), s'est toutefois empressé d'ajouter qu'il ne croyait pas que l'agence de renseignement était impliquée dans l'assassinat de Giancana. La CIA n'avait aucune raison de le tuer puisque la commission détenait déjà d'autres sources sur les informations que l'ancien chef du milieu devait lui fournir, a-t-il déclaré.

Selon Richard Bissell, ancien responsable de la section des "coups fous" de la CIA, Giancana et un autre caïd du milieu, John Roselli, avaient coopéré au début des années soixante avec l'Agence pour tenter de faire assassiner le premier ministre cubain. Giancana possédait d'importants intérêts dans des salles de jeu à la Havane au moment où Fidel Castro prit le pouvoir en 1959.

Le New York Times de jeudi, va même plus loin, affirmant que Raul, le frère de Fidel Castro ainsi que "Che" Guevarra, étaient également visés. Selon le quotidien newyorkais, Robert Maheu, ancien agent du FBI devenu principal lieutenant du milliardaire Howard Hughes (mêlé lui-même

à l'affaire du "Glomar Explorer" chargé de repêcher un sous-marin soviétique dans le Pacifique), devait servir d'agent de liaison avec Giancana et Roselli pour mener à bien l'assassinat des trois chefs révolutionnaires cubains.

Un autre ancien responsable de la CIA dont le nom n'a pas été divulgué, a révélé de son côté que l'ancien ministre de la Justice, Robert Kennedy aurait été mis au courant après coup des liens entre la Mafia et la CIA. Selon cette personnalité, le frère du défunt président John Kennedy aurait alors déclaré: "la prochaine fois que vous traitez avec la Mafia, venez d'abord me voir". Giancana, en tout cas, n'est plus là pour confirmer ou démentir ces liens sur lesquels le Congrès s'efforce maintenant de faire la lumière.

De caractère plutôt extroverti pour un "boss" de la Mafia et toujours tiré à quatre épingles Giancana avait vécu plusieurs années avec la chanteuse Phyllis McGuire dont il avait fait la connaissance à Las Vegas, la capitale américaine du jeu, en 1961. Sa carrière dans le Syndicat du crime avait commencé dans les années trente à Chicago sous les ordres d'Al Capone, dont il était le chauffeur.

Il avait été arrêté plusieurs fois à la fin des années cinquante au début soixante dans des affaires de règlement de comptes entre gangsters mais ne fut jamais condamné faute de preuves. En 1965, cependant, il échappa d'une année de prison pour refus de répondre à un grand jury qui l'interrogeait sur les agissements du "Syndicat".

Depuis quelques années, il était en semi-retraite, passant le plus clair de son temps sur le golf près de sa résidence de Oak Park.

LABERGE

aujourd'hui ravalent leurs insinuations de collusion entre la FTQ et le Parti libéral. "C'est le mouvement ouvrier dans son ensemble qui est visé et la FTQ espère que c'est le mouvement ouvrier dans son ensemble qui ripostera".

Plus précisément, a ajouté le secrétaire de la FTQ, nous allons devant la tournure des événements saisir notre Conseil général d'un programme d'actions nouvelles en vue de définir de nouveaux moyens de lutte contre ce régime oppressif.

Les réactions ont par ailleurs été vives à l'extérieur de la FTQ. Dans un langage qui tranche avec ses communiqués routiniers, le Conseil du Travail du Canada, auquel est affiliée la FTQ, s'est dit "atterré" par cette sentence considérée comme "un précédent dangereux pour la liberté de parole".

"Les paroles enflammées constituent la règle plutôt que l'exception dans la vie publique du Québec. Si le ministère de la Justice du Québec agissait avec logique, il devrait poursuivre et emprisonner nombre d'autres personnes, y compris des politiciens et des chefs syndicaux, pour les déclarations qui leur ont été attribuées au cours des années."

Un simple travailleur de la Hupp Canada, appelé à témoigner au procès, a abondé dans le même sens mais d'une façon plus personnelle. "Ti-Louis a dit des affaires et a parlé de choses qu'il ne connaissait pas en parlant des vis et autres affaires. Lui, y'était pas content et l'a dit à sa façon mais ce qui s'est passé, c'est notre affaire. Y s'est même pas comment y faut saboter les appareils. Y jase beaucoup pis y fait des farces et lance des affaires. C'est quand même pas ça qui nous a décidé à scraper des bébelles, maudit. Ya qu'un juge pour vouëre ça de même", a lancé ce syndiqué dont les yeux humides trahissaient une sourde révolte.

D'autre part, le président de la Hupp Canada, M. Georges-Etienne Boisjoli, a rejoint spontanément les termes employés par le président du Congrès du Travail du Canada, M. Joe Morris, en disant que Louis Laberge n'avait commis aucun acte violent et qu'il était "indécemment" d'accuser un syndicaliste pour ses paroles, alors que c'est son devoir d'encourager, de stimuler et d'aider ses troupes "à se tenir debout" devant l'employeur.

M. Boisjoli a ajouté que les policiers enquêteurs avaient "intimidé" les travailleurs en tentant de les opposer les uns aux autres sur leurs versions. "Ils nous faisaient sentir qu'il ne fallait pas dire autrement de ce que les autres étaient supposés avoir dit et après, il ne fallait pas changer de version", a-t-il commenté simplement sans employer le terme savant de preuve fabriquée.

La CEQ, de son côté, a dénoncé la sentence imposée à M. Laberge en disant qu'elle dégradait "davantage ceux qui la donnent que celui qui la reçoit". Selon le président de cette centrale, il s'agit "d'une vengeance de l'ordre établi contre le syndicalisme" qui dénote bien l'orientation d'un régime imposant à peine quelques centaines de dollars d'amendes aux entreprises polluantes le milieu, et dont l'incurie a causé "l'empoisonnement et la mort de travailleurs".

Diverses personnalités de la CSN ont fait hier des déclarations de solidarité, dont le secrétaire, M. Jean Thiabault, mais cette centrale n'a émis aucun communiqué officiel.

Pendant que sa sentence provoquait d'aussi vives réactions, Louis Laberge était transféré de la prison de Joliette à celle de Sainte-Anne des Plaines. A Joliette, le "panier à salade" bleu a attendu dans la cour assez longtemps pour que la meute de journalistes ait en partie disparu.

L'incarcération de M. Laberge au cours

21 Juin

par la Presse Canadienne

Frederick Temple Blackwood, marquis de Dufferin et Ava, naissait il y a 149 ans aujourd'hui — en 1826. A l'âge de 15 ans, il héritait du titre de son père et se lançait en politique. Lord Dufferin fut gouverneur général du Canada, de 1872 à 1879, et durant cette période il se chargea du dossier du scandale du chemin de fer du Pacifique avec tellement de tact et de jugement qu'il réussit à triompher des doutes qu'entretenait la Colombie-Britannique au sujet de la Confédération.

1919 — La flotte allemande, ayant capitulé, se saborde à Scapa Flow, Ecosse.

1942 — L'Afrika Korps capture Tobrouk.

1945 — Les Alliés arrêtent l'industriel allemand Alfred Krupp.

1957 — Ellen Fairclough devient la première femme membre du cabinet fédéral canadien.

1957 — M. John G. Diefenbaker devient le premier ministre progressiste-conservateur au Canada en 22 ans.

de la longue fin de semaine s'explique par la décision de la Couronne d'exiger l'avis de présentation des appels, une journée franche avant son inscription en Cour supérieure. Habituellement et la FTQ en a donné de nombreux exemples à propos de bandits notoires, la Couronne renonce à cette exigence et le prisonnier peut aussitôt demander son élargissement sous caution à la Cour d'appel.

Si le président de la FTQ ne peut être entendu lundi devant la Cour d'appel, il devra donc passer la fête des Québécois en prison. Se référant aux applaudissements des députés libéraux qui venaient d'apprendre du ministre Choquette la fameuse sentence, M. Daoust a dit que "La Saint-Jean serait triste" pour les tenants de la liberté, "sauf évidemment pour ceux qui applaudissent à l'emprisonnement d'un Québécois qui s'est tenu debout".

NOSE

ce qui est selon Shakespeare un "horse". En général, tout se déroule cependant gentiment et dans la sérénité, ont déclaré la dizaine de professeurs occupés à ces entrevues, que le DEVOIR a pu rencontrer hier à l'école Saint-Stanislas, située dans la région administrative II de la CECM.

Au centre de Montréal, cette région est fort cosmopolite — "une véritable Société des nations", dit un enseignant — et c'est elle qui a charge du plus grand nombre d'entrevues avec les élèves qu'on veut inscrire en maternelle ou en première année dans le secteur anglais de la Commission.

Commencées mercredi, les entrevues se poursuivront au cours de la semaine prochaine. Elles ont été réorganisées à la hâte, au cours de la fin de semaine du 14 et 15 juin, alors que les principaux des écoles anglophones refusaient en dernière minute de se prêter à cette opération qui devait initialement se dérouler dans les écoles anglaises où les parents demandaient l'inscription de leur enfant.

La CECM a dû alors requérir rapidement les services de quelque 200 enseignants francophones, tous professeurs d'anglais langue seconde qui, en équipe de deux, reçoivent une dizaine d'enfants tous les jours. Les cas de demandes de transferts du secteur francophone au secteur anglophone sont traités à part car on y soumet les élèves à la batterie de tests conçus au ministère, au cours de séances qui durent environ une demi-journée.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que tout cette opération aide au plein emploi en éducation, durant la période estivale. Car outre ces deux semaines de tests et entrevues, il faudra prévoir des séances supplémentaires en août, et les "reconvocations", le soir ou le jour, pour les 50 pour cent d'intéressés qui ne se présentent pas aux heures fixées.

Les services de la commission passeront au crible les recommandations des examinateurs, en avertissant les parents qui pourront toujours exercer leur droit d'appel au ministre s'ils ne sont pas satisfaits. Des comités de révision seront constitués pour évaluer les "cas douteux".

Et en septembre, il restera encore du pain sur la planche à la Commission de surveillance qui devra vérifier si les élèves se dirigent bien à l'école qu'on leur a assignée ou si les parents ne se sont pas obstinés, profitant peut-être de quelque complaisance, à aller vers l'école de leur choix.

A ce stade-ci, reconnaissent les enseignants, le travail n'est pas très compliqué car le degré de "connaissance suffisante" de la langue anglaise chez un enfant de quatre ou cinq ans est facile à déceler. "Dès qu'un enfant accepte de nous parler, dit l'un, nous pouvons savoir si l'accent lui automatisme de la langue".

La partie la plus délicate, selon eux, c'est de vivre concrètement, avec les néo-québécois, les difficultés et les ambiguïtés de leur situation linguistique ici. Ainsi, dans bien des cas, les parents ne parlent ni français, ni anglais, ou maîtrisent assez bien le français mais tiennent viscéralement à ce que leur enfant aille à l'école anglaise. Et ils les mènent à l'en-

treuve avec espoir, même en sachant fort bien que l'enfant n'y est pas prêt.

"Le stress est très grand chez les parents, en particulier chez la mère, et il pèse en retour sur l'enfant", note une enseignante. Parfois il faut demander à la mère de se retirer, et faire des prodiges pour établir une relation plus chaleureuse avec l'enfant, avant que commence la période de questions. On a vu des examinateurs jouer à la balle, et d'autres presque bercer ces tout-petits.

Et si certains parents admettent déjà la décision de la CECM, quelle qu'elle soit, d'autres, sans doute les plus nombreux, ne veulent rien entendre. L'enfant ira au PSBGM, beaucoup plus accueillant, s'il le faut. D'aucuns annoncent qu'ils s'en vont bientôt en Ontario et que nécessité oblige; et la plupart veulent surtout suivre les moeurs de leur parenté et de leur communauté d'origine qui a toujours préféré l'école anglaise.

"Il faut songer aussi qu'il n'y a pas d'école française dans notre région à l'ouest de la rue Saint-Laurent", explique Mme Claire Charbonneau, responsable des opérations. Les parents préfèrent tout naturellement les écoles les plus rapprochées de la maison, et une bonne partie des "cas d'entrevues" vient de ce secteur.

Malgré la consigne qui leur interdit de divulguer les résultats des entrevues avant qu'ils aient été communiqués à la CECM, il est déjà clair, à travers les propos des enseignants, que la réussite n'est pas universelle.

Pour employer un euphémisme, les refus semblent égaux aux acceptations, du moins après trois jours de rencontres. Mais cela ne vaut évidemment que pour l'échantillon du secteur concerné. Et permet tout au moins de constater que les effets de la loi sont très différents selon le statut socio-économique des néo-québécois qui la subissent. Rappelons en effet que la Commission scolaire Sainte-Croix, qui dessert les territoires d'Outremont, Mont-Royal et Saint-Laurent déclarait récemment un taux de réussite aux tests de près de 100 pour cent.

La majorité des enfants recrus à l'école Saint-Stanislas sont d'origine portugaise. Mais on y trouve aussi des grecs, italiens, indiens, et même chinois. La région II, rappelons-le, est la plus "socio-économiquement faible" de la CECM.

Même si les enseignants disposent d'un guide d'entrevue, la plupart du temps ils y vont de façon informelle, utilisant cependant le matériel suggéré pour accompagner les tests du ministère, fait essentiellement de jouets. On demande de les identifier, de les déplacer, d'en décrire la couleur ou la situation.

Pour les cas de transferts, au premier cycle de l'élémentaire, on utilise les tests formels, qui ne mesurent que la compréhension auditive et l'expression orale. Au deuxième cycle, on y ajoute une dimension écrite: au secondaire, l'entrevue pour le test oral dure 40 minutes, le test auditif une demi-heure, et le test écrit une heure et plus.

Au secondaire, dit-on, les élèves qui veulent passer au secteur anglophone doivent maîtriser la langue aussi bien qu'un jeune anglais de même niveau scolaire. Il semble que les francophones y échouent plus facilement que les immigrants.

Mais maintenant que ces tests, autrefois préservés comme l'or de Fort Knox, circulent largement, le rumeur veut que certains principaux anglophones en aient fait des photocopies pour les intéressés qui voudraient les "étudier" avant de passer sous l'oeil critique des examinateurs.

Faudra-t-il répéter cette immense dépense d'énergie chaque année, demande-t-on aux enseignants. Même satisfaits de l'expérience qu'ils vivent, ceux-ci ne la croient pas infallible, d'autant que toutes les commissions scolaires ne montrent pas le même zèle à appliquer la loi.

"Nous avons le sentiment d'être très impartiaux, nous dit l'une, mais nous serons quand même contestés, d'autant que bien des parents, se doutant d'une décision négative lorsqu'elle se produira, pourront bien profiter de l'été pour faire prendre un bain d'anglais à leurs enfants". La région II, qui n'a pas connu les classes "parallèles" d'anglais, les redoute maintenant.

Rappelons que la CECM fait passer des tests à tous les élèves qui demandent un transfert vers l'école anglaise. Et elle soumet aux entrevues les tout-petits (maternelle ou première année) dont les parents ont déclaré que l'anglais n'était ni la langue maternelle ni la langue parlée, ou encore que la langue maternelle est "autre" mais que la langue parlée à la maison est l'anglais. On ne consent une exception que pour les élèves qui ont déjà un frère ou une sœur à l'école anglaise, "pour ne pas séparer les familles". Au total, environ 1.500 enfants doivent ainsi se présenter à des examens linguistiques.

MORGENTALER

Suite de la page 3

Laurent Caplette, président provincial du Syndicat des agents de la paix de la fonction publique, estime peu sa part que Morgentaler est un des détenus au commerce le moins agréable qu'il connaisse du point de vue du gardien.

la météo

Régions de Montréal, de l'Outaouais: ciel généralement clair; maximum: 26. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau: ciel généralement clair, mais ennuageant en fin de journée; maximum: 25. Aperçu pour demain: généralement nuageux, avec des averses et possibilité d'orages.

Régions de Québec, Trois-Rivières: ciel généralement clair; maximum: 25. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Régions de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute-Mauricie, des Laurentides: ciel généralement clair; maximum: 25. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Région des Cantons de l'Est: ciel généralement clair; maximum: 24. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Région du Lac St-Jean: ciel généralement clair; maximum: de 22 à 24. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Régions de Baie-Comeau, de Rimouski, de Sept-Îles, de la Gaspésie: ciel généralement clair; maximum: 20 à 22. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

"J'ai eu Robert Lemieux, Louis Laberge, Michel Chartrand et des vedettes du FIQ qui avaient des idées et du caractère, racontait-il, mais tous avaient le respect du gardien. Ils s'en prenaient à la direction, jamais au personnel, Morgentaler, lui, jette son dévolu sur les gardiens."

Bon. Dans cette institution moderne, même agréable, ouverte, il y a toujours ce mur psychologique, le pire, qui caractérise une prison. Morgentaler a été acquitté deux fois de deux accusations d'avortement illégal et il est incarcéré dans ce lieu où, pour lui, il ne saurait être question de réinsertion sociale ou de réhabilitation.

Il s'agit d'un intellectuel de 53 ans à l'égard duquel le processus que l'on suit pour un jeune de 20 ans, sans personnalité, affectivement perturbé, ne tient pas.

Au fond, force est de reconnaître qu'il n'existe pas d'institution appropriée à un cas comme celui-ci. Que répondre au gardien qui dit: "Ici le règlement doit être le même pour tous; pour celui qui a \$1 million comme pour celui qui n'a pas 5 cents."

Alors c'est quoi? Morgentaler a-t-il été la victime de gardiens brutaux et vengeurs? Il semble plutôt qu'il ait été d'une frustration et une révolte bien compréhensibles, lui qui a été acquitté par ses pairs et pour qui l'application aveugle et par trop rigide des règlements peut devenir insupportable.

Il se pourrait que le Dr Henry Morgentaler, une fois rétabli, ne revienne pas dans la ville aux champions, dans ce centre de réhabilitation où les pensionnaires sont triés sur le volet et sélectionnés pour leur docilité.

LA SQ

Suite de la page 3

les plans de Di Zazzo pour son projet, sur le terrain adjacent, c'est-à-dire le sien. Les deux échevins ont alors nommé le maire de se retirer du dossier parce qu'il pouvait être en conflit d'intérêt.

Après cette réunion, le haut fonctionnaire Favreau refait surface. Le vendredi, 6 juin, il téléphone à M. Lamarre qui, jusque là, a même seul ses négociations avec les sœurs, et lui indique qu'il a été mandaté par ses supérieurs pour le rencontrer afin de faire le point sur son

Black-out à Radio-Québec à cause du parking...

Si Radio-Québec n'a pas diffusé d'émissions hier, c'est que ces employés avaient organisé un "sit-in" pour protester contre la politique de stationnement de la maison.

Un porte-parole de Radio-Québec a expliqué que ce débrayage, qui devait être suivi d'autres manifestations du même genre, avait comme objectif de "bloquer les opérations de production et de diffusion normale tant et aussi longtemps que le problème de la politique de stationnement de Radio-Québec ne connaitra pas un règlement acceptable pour tous."

Le terrain de stationnement de Radio-Québec compte 100 places. A ce nombre, 15 sont réservées aux véhicules de la maison, 12 aux membres de la direction et 26 aux cadres. Les 47 autres espaces sont à la disposition des employés, gratuitement, d'après le principe "premier arrivé, premier servi."

D'autres places sont disponibles, gratuitement aussi, dans les rues voisines. Les employés sont d'avis que toutes les places devraient être mises à la disposition des employés, des cadres et de la direction, toujours d'après le principe premier arrivé premier servi.

Des policiers accueillis à coups de chaises

Parce qu'ils voulaient arrêter un présumé voleur, des policiers en uniforme de la police de la CUM ont été reçus à coups de chaises et à coup de poing la nuit dernière à l'hôtel Iroquois, dans le Vieux Montréal.

L'incident a donné lieu à plusieurs arrestations notamment parmi les employés des différents bars de l'hôtel de la Place Jacques Cartier. Les individus arrêtés sont Normand Golding, 25 ans, un portier et le présumé voleur, Yvon Tremblay alias Denis Yvon, 26 ans, Robert Castell, Gilles Leblanc, 28 ans, ex-gérant de la Grande Discothèque, rue Saint-Catherine.

Le tout s'est produit vers 2h30 lorsqu'un client est venu se plaindre à deux policiers en uniforme qu'on lui avait volé son maletta. Les deux agents se sont rendus à l'hôtel et ont voulu entreprendre une enquête. Ils ont alors essuyé refus et menaces et ont décidé de demander de l'aide. Une quinzaine d'auto-patrouille sont accourus sur les lieux et les policiers ont investi l'endroit.

En fouillant au deuxième étage, les policiers ont surpris Normand Golding caché dans un petit appartement près du comptoir du préposé aux chambres. On a voulu l'arrêter mais à ce moment une vingtaine d'employés, parmi lesquels plusieurs personnages connus des policiers, ont tenté de s'interposer. Les policiers ont réussi à descendre dans le hall avec leur prisonnier mais là la bagarre a repris de plus belle et certains clients sont entrés dans la ronde. L'un d'eux, Yvon Tremblay, aurait saisi une chaise et l'aurait cassé sur la tête d'un jeune constablaire. Celui-ci a été conduit à l'hôpital et l'agresseur a été arrêté.

projet de réallocation. Cependant, au cours de la rencontre qui suit, le jour même, Favreau se montre surtout intéressé à savoir si M. Lamarre est en cheville avec le conseiller de l'opposition Chrétien.

Par ailleurs, le même jour, les Filles de Saint-Paul reçoivent une lettre de l'administration Di Zazzo leur indiquant qu'un changement de zonage pourrait leur être accordé si elles répondaient à trois questions: (1) en quel genre d'établissement serait transformé le couvent; (2) quelle en serait la catégorie et (3) avaient-elles les permis gouvernementaux.

Tout le monde savait que les sœurs n'avaient pas de permis mais que M. Lamarre, lui, les avait. Di Zazzo aussi le savait et, le lundi 9 juin, il contacte M. Lamarre et lui propose une rencontre.

Selon M. Lamarre, qui a bien voulu hier répondre aux questions du DEVOIR, à cette rencontre du 9 juin, Di Zazzo a posé les mêmes questions que Favreau trois jours plus tôt, à savoir s'il est intéressé au couvent des sœurs et s'il est de connivence avec l'échevin Chrétien, son voisin de rue. Puis, le maire (qui comme M. Lamarre était accompagné d'un témoin) a dit qu'il était prêt à accorder le changement de zonage aux religieuses si celles-ci voulaient répondre à ses questions.

Après cette rencontre, M. Lamarre est allé rencontrer les sœurs et leur a fait part des intentions de Di Zazzo. La discussion n'a cependant pas donné lieu à quelque entente que ce soit. Et c'est le lendemain soir, lors de la séance régulière du conseil de ville, que, devant un grand nombre de citoyens intéressés, Di Zazzo a décrété la formation d'une commission spéciale prétextant que la demande de changement de zonage des sœurs cache un monde de chosés louches et pourrait servir d'autres buts et d'autres intérêts que ceux exprimés.

Cette commission d'enquête-maison devait siéger à huis clos et être composée de trois échevins de l'équipe Di Zazzo et de deux avocats qui représentaient le parti Di Zazzo aux dernières élections, soit Mes Jean Filiatreault et Richard David. L'affaire n'a pas marché trop bien et dès le lendemain soir, les limiers de l'esquade des crimes économiques de la SQ étaient saisis du dossier. Cette escouade formée, il y a à peine deux semaines, se spécialise entre autres sur les cas de corruption d'hommes publics.

Une rançon de \$60 millions

BUENOS-AIRES (AFP) — Les frères Juan et Jorge Born, qui avaient été enlevés le 19 décembre dernier par l'organisation "Montoneros" (péronistes de gauche), ont été libérés hier après paiement d'une rançon de 60 millions de dollars.

La libération des deux frères, qui comptent parmi les industriels les plus puissants du pays, était attendue depuis la publication jeudi dans les quotidiens du matin d'une longue déclaration des "Montoneros", dont l'insertion avait été payée par "Bunge et Born".

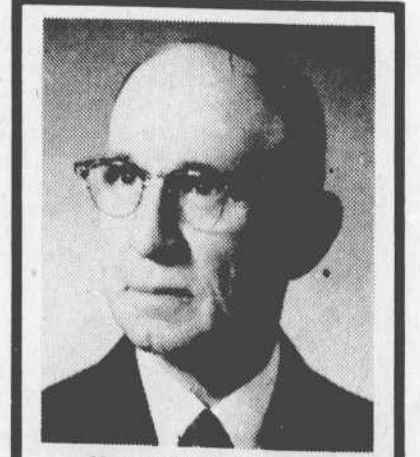
Cette déclaration accusait la société "d'exploiter la classe ouvrière" et d'avoir fait appel à la "répression policière". En plus de la rançon la firme a également dû procéder à une distribution de vivres pour une valeur de 1.2 million de dollars dans des secteurs populaires du pays.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

TURCOTTE (Albert). — A Gentilly, le 20 juin 1975, à l'âge de 90 ans, est décédé M. Albert Turcotte, époux de Rose-Anne Beaudet (décédée en 1970), père du Père Gentil Turcotte, franciscain, curé de la paroisse Christ-Roi de Châteauguay, et de M. Gérard Turcotte (époux de Fleurette Bergeron), secrétaire exécutif de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ainsi que de Sœur Marie-Rose Turcotte, religieuse de l'Assomption, Benoit, Georges (époux de Jacqueline Poisson), André (époux de Solange Lapointe), François (époux de Rose-Aimée Blanchette), Madeleine et Suzanne (épouse de Bernard Arsenault). Lui survivent également ses sœurs Mary (Mme Alfred Beaudet), Diana (Mme Aurèle Beauchesne) et Lucien (époux de Elisabeth Beauchesne) et plusieurs beaux-frères, belles-sœurs et de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu le lundi 23 juin. Le convoi funéraire partira des salons GASTON GAUDET GENTILLY à 1 heure 45 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré et de là au cimetière de Gentilly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitations.

REMERCIEMENTS



M. J. Olaf Latendresse
Monsieur J. Olaf Latendresse parti à la rencontre du Seigneur le 7 mai 1975, s'unira à sa famille pour rendre grâce à Dieu d'avoir fait sa volonté et, vous remercier d'avoir partagé leur espérance chrétienne.
Monsieur J. Olaf Latendresse, époux de feu Alice Yvon, laisse dans le deuil ses enfants: Yvette (épouse de Don Brennan), Pierre, André (Mme Delaney), Pierre, Robert, Richard, époux de Yolande Caron, Louise, C.N.D., sa bru Mme Jean-Jacques Latendresse (Jeannette Charbonneau), plusieurs petits-enfants ainsi que frères et sœurs.

CUTLER

Suite de la page 5

quel il voit un être très puissant. Selon le procureur de la Couronne: "quand le chef de la F.T.Q. dit faites quelque chose d'illégal et causez des dommages, je pense qu'à ce moment-là ce qui importe, ce ne sont plus les frigidaires gratifiés, mais cet exemple et cette prédication qui va passer de bouche en bouche, de radio en radio, de télévision, où le chef de la F.T.Q. a conseillé encore une fois une désobéissance civile."

Sur ce, la Couronne invite la Cour à considérer les antécédents de monsieur Laberge, notamment lors de l'incident du

Front Commun et, plus loin dans sa plaidoirie, le procureur de la Couronne parle de la Baie James, des Olympiques et de la United Aircraft, pour conclure que la société n'a pas besoin de tels leaders syndicaux.

Il ne faudrait pas que la Cour punisse monsieur Laberge une deuxième fois pour une désobéissance à une injonction pour laquelle d'ailleurs il a déjà subi une peine d'emprisonnement au même titre que les autres chefs syndicaux. D'ailleurs, tel qu'il appert dans le jugement de la Cour d'appel du Québec no. 9278 en 1972 relatif à cette cause le jugement de culpabilité prononcé contre monsieur Laberge par la Cour supérieure l'a été non pas d'après le témoignage de monsieur Laberge qui n'a pas témoigné dans cette

cause, mais bien d'après le témoignage d'un co-accusé. D'ailleurs, il s'agit dans cette instance d'une procédure de nature civile pour laquelle l'accusé a déjà été puni. Dans la présente cause, il n'existe aucune circonstance de Front Commun, ni de défi à l'autorité judiciaire.

On ne saurait imputer non plus à monsieur Laberge les incidents de la Baie James, ni l'occupation de la United Aircraft, pas davantage que les incidents du port de Montréal. La seule accusation dont l'accusé doit répondre devant la Cour est celle dont il a été reconnu coupable par le jury et qui ne revêt pas, comme on l'a vu, les circonstances de gravité que la Couronne veut lui attacher. Quant aux allégations voulant

que monsieur Laberge soit nuisible à la société, elles équivalent à donner à toute la carrière d'homme, de citoyen et de syndicaliste de monsieur Laberge un bilan négatif.

Que les représentants du ministère public aient eu l'occasion de prononcer ces paroles constitue déjà une peine terrible, d'autant plus qu'elles frappent une personne qui a consacré une grande partie de sa vie aux conflits syndicaux certes, mais à l'amélioration de la condition ouvrière et de la sécurité industrielle. Enfin, en déterminant la peine applicable à l'accusé, la Cour doit, croyons-nous, tenir compte des implications d'un verdict de culpabilité dans une plainte criminelle sur la carrière et la vie de l'accusé.

M-O: initiative de paix dès le mois prochain ?

(par Reuter) — Le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, a déclaré qu'il estime possible, dans le mois qui vient, de renverser le courant actuel vers la guerre au Proche-Orient et d'y faire intervenir une initiative de paix.

Il l'a dit dans une interview télévisée au moment même où le ministre syrien des Affaires étrangères, M. Abdel-Halim Khaddam, arrivait aux Etats-Unis pour des entretiens avec lui et le président Gerald Ford.

M. Khaddam devrait étudier avec M. Kissinger la question de l'aide si Damas n'assouplissait sa politique limitant la liberté d'émigration.

M. Kissinger a dit que le premier ministre israélien, M. Yitzhak Rabin, a montré au cours des récents entretiens israélo-américains à Washington, de la souplesse devant les efforts pour un règlement au Proche-Orient.

Prie de dire s'il a songé à un calendrier, M. Kissinger a répondu: "Nous sommes en train d'essayer de le faire dans le mois qui vient."

Les entretiens de M. Ford et de M. Kissinger avec le ministre syrien des Affaires étrangères s'inscrivent dans le réexamen de la politique américaine à l'égard du Proche-Orient.

Avant de s'entretenir avec le premier ministre israélien, le président Ford avait conféré avec le président Anouar Sadate d'Egypte.

Par ailleurs, on dément de source autorisée israélienne que l'Etat hébreu ait proposé un plan prévoyant un tracé de frontières définitives pour un règlement de paix permanent avec les Etats arabes.

Les dirigeants israéliens sont engagés dans des efforts diplomatiques pour trouver les modalités d'un tel règlement, fait-on remarquer de même source en précisant qu'il s'agit d'un "véritable non-sens".

Ce démenti s'applique à des commentaires sur une interview du premier ministre, M. Yitzhak Rabin, parue jeudi dans le journal "Maariv". On précise que le secrétaire général du Parti travailliste israélien, M. Meir Zarmi, a mal interprété les propos de M. Rabin en disant que Jérusalem avait proposé un plan général de paix et que le consensus pour prévoir le tracé des frontières pourrait nuire aux efforts de paix.

DAMAS (Reuter) — Une délégation du parti communiste soviétique ayant à sa tête M. Boris Ponomarev, est arrivée hier soir à Damas pour une visite officielle de quatre jours en Syrie.

La délégation du P.C. aura des entretiens avec le parti Baas au pouvoir, consacré à un protocole d'accord de coopération, ont indiqué des responsables à Damas.

Lisbonne: cause commune socialistes-communistes contre le COPCON ?

LISBONNE (Reuter) — Le Conseil de la révolution est actuellement réuni à Lisbonne et, à l'heure de mettre sous presse, on attendait un communiqué qui donnera une indication sur l'étendue de la radicalisation du régime.

Le Conseil avait la veille repoussé l'idée d'une déclaration du prolétariat et réaffirmé qu'il était partisan du maintien des structures démocratiques actuelles. Mais des pressions de plus en plus fortes se font sentir au sein même du Conseil pour la création d'un gouvernement purement militaire et l'exclusion des communistes et des socialistes de la coalition.

Depuis vendredi dernier, le Conseil se réunit tous les soirs et ses séances se prolongent fort tard dans la nuit. Un document en dix points présenté par le "COPCON" et préconisant une radicalisation de la révolution est à l'origine de ces séances.

Le COPCON, qui réclame la mise sur la touche des partis politiques et souhaite instaurer un dialogue direct entre les dirigeants militaires et les masses par l'entremise des conseils de travailleurs, a fait une démonstration éclatante de sa puissance militaire cette semaine en envoyant partout où éclataient des incidents des camions remplis de soldats en armes.

Les socialistes ont demandé à leurs adhérents de manifester lundi leur soutien au pluralisme politique. Aussi, le Conseil de la révolution qui, il y a quelque temps encore, faisait figure de fer de lance dans l'évolution à gauche du régime se découvre-t-il aujourd'hui l'allié des socialistes et du partisan de la modération.

Tout tend à indiquer que les socialistes et les partisans du parti communiste au

sein du Conseil ont décidé de faire cause commune afin de résister aux pressions du COPCON en faveur d'une dictature du prolétariat et la suppression des partis politiques.

Quoi qu'il en soit, les événements de cette semaine ont encore ajouté au pouvoir et au prestige du chef du COPCON, le général Otelo de Carvalho. Sa jeunesse, ses manières et son absence de respect des conventions exercent un attrait de plus en plus grand sur les masses désertées qui ont hâte de goûter aux fruits de la révolution.

La tendance à la prise de contrôle des entreprises par les travailleurs, déjà évidente à "Republica", s'est accentuée cette semaine et touche désormais les compagnies d'assurances qui avaient été nationalisées en mars dernier.

Les employés ont voté en faveur de l'auto-gestion et rejeté le contrôle de délégués du gouvernement.

A "Republica", le conflit se poursuit et pour la troisième journée consécutive, les rédacteurs du journal n'ont pu pénétrer dans l'immeuble.

Des unités du COPCON ont une fois de plus laissé les imprimeurs communistes occuper les bureaux de la rédaction. Le rédacteur en chef du journal socialiste, Raoul Rego, et plusieurs autres membres de la direction, ont tenté d'entrer dans l'immeuble mais le COPCON leur a fait savoir que seuls les imprimeurs pouvaient en décider.

"Nous continuerons de réclamer le respect de nos droits mais les socialistes n'auront pas recours à la violence," a déclaré Rego à l'agence Reuter.

Un geste de conciliation de Wilson

La grève des cheminots britanniques évitée

LONDRES (par Reuter et AFP) — La grève des chemins de fer qui devait commencer lundi n'aura pas lieu. Le syndicat des cheminots (National Union of Railwaymen) a accepté dans la soirée d'hier l'offre de la direction des chemins de fer.

Le nouvel accord négocié en début de journée prévoit une augmentation de 27,5 pour cent rétroactive au 28 avril et un rallonge de 2,3 pour cent à partir du 4 août prochain.

Sept heures de négociations, interrompues dans la nuit de jeudi, auront permis en tout cas au gouvernement de montrer qu'il était prêt à faire un geste de conciliation. La direction a en effet été autorisée par M. Wilson à proposer une rallonge d'un demi à un pour cent à l'offre

de 27 et demi pour cent.

L'issue des négociations direction des chemins de fer — syndicats aura des répercussions importantes sur les consultations entre l'Inter-syndicale (TUC) et la confédération patronale de l'industrie (CBI), qui reprendront mardi, sur les moyens de définir un nouveau contrat social.

Pour la troisième fois en une semaine, le premier ministre Harold Wilson s'est enfoncé d'ailleurs avec ses ministres aux "Chequers" pour trouver le moyen d'arrêter le déclin économique de la Grande-Bretagne.

Le chancelier de l'Echiquier, M. Denis Healey, est arrivé aux "Chequers" avec un plan de la trésorerie qui fixerait le plafond des augmentations de salaires pendant un an entre 6 et 8 livres par semaine.

La recherche d'une forme quelconque de contrôle des salaires et des prix, ac-

ceptable à la fois par les syndicats et par le patronat, est maintenant à la base de la stratégie que M. Wilson et M. Healey veulent appliquer pour réduire de moitié le taux de l'inflation en Grande-Bretagne qui atteint maintenant 25 pour cent.

Le contrôle des salaires est contraire à tous les dogmes du Parti travailliste et des syndicats qui le soutiennent. Au cours des derniers jours, plusieurs syndicats, dont les dirigeants sont les plus à gauche, ont même répudié le "contrat social", pourtant bien vague et inefficace, conclu en 1974 entre le gouvernement Wilson et le conseil des "Trades Unions".

Mais la banque d'Angleterre, dans son bulletin trimestriel publié hier matin, avertit le gouvernement que la lutte contre l'inflation exige une forme de contrôle des salaires plus stricte que le contrat social. Au cours des deux derniers mois, la hausse moyenne des salaires a été supérieure de 7 pour cent à la hausse

du coût de la vie.

Tous les journaux ont fait hier de gros titres sur le fait que le nombre des chômeurs s'éleva ce mois-ci à 869,822, soit le plus haut niveau pour un mois de juin depuis la seconde guerre mondiale. Mais le taux de chômage en Grande-Bretagne demeure plus bas que dans les autres grands pays industriels.

La menace de grève des chemins de fer a entretenu le malaise dont souffrent actuellement la bourse des valeurs et la position de la livre sterling sur les marchés des changes.

La compagnie nationale des chemins de fer a calculé que chaque point de pourcentage d'augmentation de ses 200.000 employés lui coûtera 6 millions de livres. Les tarifs des chemins de fer, qui ont déjà été relevés de plus de 27 pour cent depuis le début de l'année, vont certainement augmenter encore avant longtemps... comme tout le reste.

Kampala reconfirme: Hills sera exécuté lundi

NAIROBI (Reuter) — L'envoi à Kampala de deux officiers supérieurs britanniques munis d'un message personnel de la reine Elizabeth n'a pas entamé, semble-t-il, la détermination du président Idi Amin Dada de passer par les armes le professeur Dennis Hills, coupable d'avoir dénigré son régime dans un manuscrit destiné à la publication.

Quelques heures après l'arrivée à Kampala du général Chandos Blair et du commandant Iain Grahame, le président Idi Amin faisait savoir que seule la venue du ministre britannique des Affaires étrangères, M. James Callaghan, était susceptible de sauver la vie du professeur. Il a fixé à lundi la date de l'exécution et a mis en demeure M. Callaghan de se rendre à Kampala avant la fin du week-end.

"Après tout, le général Blair et le commandant Grahame ont mis huit heures pour faire le voyage Londres-Kampala. M. Callaghan a largement le temps de venir si le gouvernement britannique tient à sauver la vie de M. Hills", a-t-il dit à des journalistes avant de s'en voler pour le nord du pays.

Quant aux deux officiers qui ont été ses supérieurs et l'ont promu au rang de lieutenant à l'époque coloniale, ils ont eu droit à un accueil normalement réservé aux chefs d'Etat ou de gouvernement: fanfare militaire et garde d'honneur à leur descente d'avion.

La venue de deux hommes auxquels il voue une grande admiration n'a pas empêché le président ougandais de quitter la capitale quelques heures plus tard, sans les recevoir. Il a indiqué qu'il ne les recevrait pas avant samedi.

On pensait pourtant que le président Amin serait sensible à cette démarche, d'autant plus qu'un tribunal ougandais avait acquitté la veille un autre ressortissant britannique accusé d'avoir stocké une trentaine de bouteilles d'huile de table, délit pour lequel il risquait le peloton d'exécution.

"La visite de M. Callaghan est absolument nécessaire", a souligné le président qui réclame en outre l'envoi de pièces détachées pour son armement et l'expulsion des réfugiés politiques ougandais en Grande-Bretagne en échange de la vie de M. Hills.

A Londres, le Foreign Office a réagi avec prudence à la nouvelle du maintien de la sentence de mort annoncée par Radio Ouganda.

en bref du monde

■ WASHINGTON (Reuter) — La campagne présidentielle de M. Gerald Ford sera la plus régulière possible en 1976, a déclaré M. Dean Burch, président par intérim de la campagne du président des Etats-Unis qui venait de faire enregistrer officiellement son organisation électorale.

M. Burch, qui sera remplacé, le mois prochain par M. Howard Callaway, ex-secrétaire à l'armée de terre, a indiqué que le président a l'intention d'éviter tout renouvellement des scandales du Watergate. M. Ford m'a donné pour instruction d'étudier à fond la législation, a-t-il dit.

Avant d'enregistrer le "comité du président Ford", M. Burch a déclaré à la presse qu'il était certain de la nomination de M. Ford comme candidat aux présidentielles. Le concurrent le plus sérieux du chef de l'exécutif est M. Ronald Reagan, ancien gouverneur de Californie, a-t-il dit.

M. Burch a dirigé la campagne du sénateur Barry Goldwater en 1964.

■ WASHINGTON (Reuter) — Le secrétaire à la Défense, James Schlesinger, a déclaré en privé que les Etats-Unis pourraient avoir recours à des armes nucléaires contre la Corée du nord si les forces de celle-ci tentaient de franchir la frontière avec la Corée du Sud, rapportent les chroniqueurs Jack Anderson et Les Whitten.

M. Schlesinger a récemment mis l'accent sur la possibilité d'une guerre nucléaire limitée et il veut faire comprendre aux dirigeants nord-coréens qu'ils pourraient, en relançant le conflit coréen, encourir des représailles atomiques, ajoutent-ils.

Anderson et Whitten citent un rapport confidentiel de l'OTAN indiquant que les alliés des Etats-Unis au sein de l'Alliance atlantique leur ont fait part de leur inquiétude en déclarant qu'une telle menace d'intervention accroîtrait les risques d'une guerre nucléaire avec l'Union soviétique.

■ BRUXELLES (AFP) — La conclusion, le 22 juillet, comme le souhaitent les pays communistes, de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) ne semble pas être une certitude parmi les pays occidentaux qui éprouvent à cet égard beaucoup de scepticisme.

Au mieux, la conclusion de cette conférence pourrait avoir lieu en octobre prochain. Il reste, en effet, non seulement des progrès à faire à Genève, à la conférence proprement dite, notamment en ce qui concerne le problème de Berlin et les mesures destinées à accroître la confiance, mais surtout les signataires doivent définir les suites qu'ils entendent donner à la conférence.

Des problèmes plus techniques se posent tels que la représentation des pays qui participeraient au sommet d'Helsinki: Chypre, par exemple, présente à ce sujet des difficultés évidentes.

■ LE CAIRE, (Reuter) — D'après un article publié hier dans le quotidien Al Akhbar du Caire par son rédacteur en chef Moussa Sabri, le colonel Khaddafi se livre systématiquement au sabotage au Liban.

"Le leader malade a dépensé jusqu'à présent 34 millions de livres de l'argent du peuple libyen pour attiser les flammes de la sédition dans notre Liban chéri. Le seul but du colonel est le sabotage, de manière à réaliser ses rêves.

"Les mercenaires de Khaddafi ouvrent le feu à la fois sur les phalanges et les fedayines palestiniens, lorsque la situation au Liban s'apaise.

"Mais les visées de sabotage de Khaddafi seront déjouées et la stabilité retournera au Liban, grâce aux bons offices de l'Egypte et de la Syrie", écrit Al Akhbar.

Giscard signe un accord de coopération à Varsovie: ligne de crédit de 1.75 milliard

VARSOVIE (Reuter) — Le président Valéry Giscard d'Estaing a terminé hier une visite officielle de quatre jours en Pologne par un dernier entretien avec le premier secrétaire du Parti ouvrier unifié polonais, M. Edward Gierek.

Les deux dirigeants ont ensuite apposé leur signature au bas de trois documents:

- 1) une charte régissant la coopération entre la France et la Pologne;
- 2) une déclaration sur la coopération culturelle et scientifique, l'échange d'informations et le développement des contacts humains entre les deux pays;
- 3) un accord économique de cinq ans adaptant l'accord décennal existant aux besoins du prochain plan quinquennal po-

lonais pour 1976-1980.

De leur côté, MM. Jean-Pierre Fourcade, ministre français de l'Economie et des Finances, et Kazimierz Olszewski, vice-président du conseil polonais et ministre du Commerce extérieur, ont signé un programme à long terme pour le développement de la coopération économique, scientifique, industrielle et technique. Avec son collègue polonais, M. Heryk Kistiel, M. Fourcade a aussi signé un accord fiscal.

Sur le plan économique, la volonté affichée par les deux pays de renforcer leurs liens intéressera particulièrement le domaine de l'énergie.

Dans une conférence de presse, M. Giscard d'Estaing a déclaré que la France avait mis

à la disposition de la Pologne une ligne de crédits de sept milliards de francs (\$1.75 milliard) pour développer les échanges commerciaux entre les deux pays, notamment en ce qui concerne les exportations de charbon polonais.

Le chef de l'Etat français a déclaré que la France cherchait à diversifier ses sources d'approvisionnement énergétique, donnant une importance accrue au charbon. Il a ajouté que de nouvelles conversations auraient lieu pour déterminer l'affectation exacte des crédits français. Selon des sources françaises autorisées, ceux-ci couvriront la période 1976-1979.

De même source, on déclare s'attendre que la France fasse passer ses importations de charbon polonais de deux à quatre millions de tonnes par an et l'on ajoute que les crédits français sont également destinés aux industries sidérurgiques et chimiques polonaises.

L'accord franco-polonais en vue du développement des relations entre les deux pays sur le plan humain indique que les deux gouvernements sont particulièrement soucieux d'encourager aussi bien les contacts individuels que ceux organisés au plan étatique social.

Cet accord va plus loin que

d'autres arrangements conclus ailleurs en contraignant les deux pays à prendre les mesures administratives nécessaires en vue de faciliter les mouvements de personnes entre eux.

Dans sa conférence de presse, qu'il a donnée dans la salle des colonnades du SEJIM (Parlement), M. Giscard d'Estaing, qui a regagné Paris hier soir, a réaffirmé sa conviction que les relations franco-polonaises étaient exemplaires pour des pays dotés de systèmes politiques différents et servirait de modèle à la détente en Europe.

Interrogé au sujet de la convocation d'une réunion au sommet sur la sécurité et la coopération en Europe, le chef de l'Etat français a déclaré que son pays considérerait la date proposée par M. Leonid Brejnev comme une possibilité. Selon le secrétaire général du PC soviétique, ce sommet ne devrait pas avoir lieu plus tard que la fin du mois de juillet.

M. Giscard d'Estaing a évité de répondre à une question concernant l'Allemagne fédérale. Comme on lui demandait si les difficultés existant entre Varsovie et Bonn avaient été évoquées, il a déclaré que les ministres des Affaires étrangères français et polonais, MM. Jean Sauvagnargues et Stefan Olszewski, avaient passé en revue les relations entre les Etats européens.

La France s'est contentée de réaffirmer son attachement au règlement des problèmes sur une base humanitaire, a-t-il dit, en faisant apparemment une allusion indirecte aux espoirs de Bonn de voir un plus grand nombre de Polonais d'origine allemande autorisée à émigrer en RFA.

Université du Québec à Montréal

SESSION AUTOMNE 1975

ÉTUDES À TEMPS PARTIEL (ADULTES)

Si vous avez 23 ans et plus et une expérience professionnelle pertinente (le D.E.C. ou l'équivalent n'étant pas exigé), vous êtes admissible comme étudiant RÉGULIER à TEMPS PARTIEL à l'un des programmes suivants conduisant au baccalauréat spécialisé (90 crédits) ou au certificat (30 crédits).

PROGRAMMES DE BACCALURÉAT SPÉCIALISÉ

FAMILLE DES ARTS

Programmes:
Enseignement (musique)
Histoire de l'art

FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES

Programmes:
Enseignement (élémentaire)
Profil A: préscolaire et élémentaire
Profil B: élémentaire
Enseignement (préscolaire et élémentaire) (chantier)
Enseignement (enfance inadaptée)
Profil A: enseignement
Profil B: éducation de groupe

FAMILLE DES LETTRES

Programmes:
Animation culturelle
Éducation culturelle
Profil A: sans mention
Profil B: études littéraires
- linguistique
- études étrangères
Éducation culturelle (chantier)
Recherche culturelle
Profil A: sans mention
Profil B: linguistique
- études littéraires
- esthétique
Lettres (études françaises)
Linguistique

FAMILLE DES SCIENCES

Programmes:
Biologie
Enseignement secondaire (biologie)
Chimie
Enseignement secondaire (chimie)
Mathématiques
Enseignement secondaire (mathématiques)
Enseignement secondaire (mathématiques) (PERMAMA)

FAMILLE DES SCIENCES (suite)

Programmes:
Physique
Enseignement secondaire (physique)
Géologie
Géographie physique
Enseignement professionnel (technique de la mécanique)
Enseignement professionnel (électrotechnique)

FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

Programmes:
Administration
Cheminement A: général
B: sciences comptables
C: sciences immobilières
Enseignement secondaire (administration)
Économique

FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES

Programmes:
Géographie
Enseignement secondaire (géographie)
Histoire
Enseignement secondaire (histoire)
Philosophie
Science politique
Sciences religieuses
Enseignement secondaire (sciences religieuses)
Sociologie
Enseignement (sexologie)

PROGRAMMES CONDUISANT AU CERTIFICAT

FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES

Certificat en sciences de l'éducation (programme de 30 crédits)
Profil A: général
Profil B: professionnel

FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

Certificat en sciences comptables (programme de 30 crédits)
Certificat en administration (programme de 36 crédits)
Concentration:
- général
- santé
- personnel et relations de travail
- administration publique
- administration scolaire
- administration policière
- sciences comptables
- informatique
- marketing
- finances
- évaluation foncière
- administration bancaire
- administration de la coopérative
- approvisionnement
- assurances
- sciences immobilières
- transport

FAMILLE DES LETTRES

Certificat en linguistique (programme de 30 crédits)

Date limite pour la présentation d'une demande d'admission
1er JUILLET 1975

Renseignements supplémentaires: 876-3161

Les formulaires s'obtiennent au:
Service de l'Admission
Bureau du Registraire
Pavillon River in 2
Local 1930
1187, rue Bleury
C.P. 8888
Montréal, Qué. H3C 3P8

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

L'Université du Québec à Montréal est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec

ACADÉMIE ET ÉCOLE SUPÉRIEURE DE DANSE DES GRANDS BALLETS CANADIENS

COURS D'ÉTÉ

ballet classique, danse moderne et jazz
Montréal du 7 juillet au 2 août

Inscription: à 5022 Coolbrook, 7 juillet de 10 à 20 hrs
Téléphone: 489-4959, 489-8641, 489-4100

Dépliants sur demande. Le règlement des frais de cours donne droit aux étudiants de Montréal (sauf ceux des classes adultes) d'assister gratuitement à quatre spectacles des Grands Ballets Canadiens à l'Expo-Théâtre et à quatre présentations de films.

À Québec du 4 au 23 août
Téléphone: avant le 21 juin, 524-4323; après le 21 juin, 694-1070, 694-0959.

toronto

Activité moyenne

La cote était mixte à la Bourse de Toronto à la fin de la séance hier. Des prises de bénéfices, au cours des dernières minutes, ont réduit considérablement des gains qui avaient été enregistrés plus tôt. L'activité a été ordinaire.

L'indice industriel, qui enregistrait un gain de plus de .30 au milieu de la séance de l'après-midi, a clôturé avec une perte de .07, l'indice de l'or a clôturé avec une perte de 7.57. L'indice industriel se situe à 187.96 et l'indice de l'or, à 402.81.

Les pétroles de l'Ouest montent de 1.4 et atteignent 194.73. Ils sont à leur plus haut niveau depuis plus d'un an. Ils ont monté toute la semaine.

Le virement se situe à 2.53 millions d'actions, contre 2.41 millions d'actions jeudi. La valeur totale des actions transférées baisse. Elle est en effet de \$19.90 millions, au regard de \$20.72 millions jeudi.

Le comportement des valeurs est le suivant: 246 gains, 189 pertes, 251 sans changement, contre 267 gains, 160 pertes et 237 sans changement la veille.

Neuf des 16 parties constituantes de l'indice industriel progressent et sept régressent. Le bâtiment est au nombre des plus grands gagnants et les produits chimiques ainsi que les boissons alcooliques sont les plus grands perdants.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Bell Canada, Alcan, and others, with columns for company name and price.

Table of stock prices for various companies including Cdn Cel, Cdn Man, Cdn Gas, and others, with columns for company name and price.

Table of stock prices for various companies including Pan Ocean, Peking N, Peking S, and others, with columns for company name and price.

Table of stock prices for various companies including Oreganoil, Pac Pte, Pacan, and others, with columns for company name and price.

Montreal

Hausse des cours

La cote a monté dans presque tous les secteurs de la Bourse de Montréal vendredi et l'activité sur ce marché a été ordinaire. Le virement s'établit à 870.200 actions, contre 566.000 actions jeudi.

L'indice composé monte de 0.06 et atteint 191.60, l'indice des banques de 2.08 et atteint 369.05, celui des papiers, de 0.21 et atteint 100.99, celui des services publics de 1.00 et tombe à 122.57.

Le comportement des valeurs est le suivant: 91 gains, 75 reculs, 41 sans changement, contre 95 gains, 80 pertes et 53 sans changement jeudi.

Pitts Engineering C est le titre industriel le plus actif. Il monte de 1-8 et atteint 61-2 dans un virement de 75.000 actions. Chibex Ltd. est le titre minier le plus actif. Il recule de sept cents et tombe à 40 cents dans un virement de 56.500 actions.

IU International monte de 1-2 et atteint 112-18, Reitman, de 1-2 et atteint 113-12, la Banque Royale de 1-8 et atteint 934-12, tandis que Stenberg A recule de 1-4 et tombe à 117-4 et Macmillan Blende, de 1-7 1/2 et tombe à 822-1/2.

Dans le secteur de la spéculation, Mount Jamie Mines, à 25 cents, est échangé dans un virement de 13.500 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

obligations

Hausse des prix

Les prix ont fléchi légèrement cette semaine sur le marché canadien des obligations et l'activité y a été ordinaire.

Le court terme a perdu en moyenne cinq cents, le moyen et les obligations provinciales et les obligations des sociétés sont restées pour la plupart inchangées.

Une émission de 800 millions d'obligations par le gouvernement fédéral a été bien accueillie. Elle était en deux tranches. Par cette émission, le gouvernement veut payer \$435 millions de ses obligations qui viennent à échéance le 1er juillet et ajouter à son actif \$165 millions.

Le rendement des bons du Trésor de trois mois a été de 6.90 p.c., contre 6.94 p.c. la semaine dernière, et celui des bons de six mois, de 7.09 p.c., contre 7.19 p.c. la semaine dernière.

Les prêts au jour le jour étaient disponibles vendredi à 6-14 p.c.

Table of bond yields and prices for various government and corporate bonds, including BNS, Bell, and others.

Table of stock prices for various companies including Inter-City, Inter-C, Inter-C B, and others, with columns for company name and price.

Table of stock prices for various companies including Pan Ocean, Peking N, Peking S, and others, with columns for company name and price.

Table of stock prices for various companies including Oreganoil, Pac Pte, Pacan, and others, with columns for company name and price.

new york

Plus dix points

La Bourse de New York a enregistré un nouveau succès hier. La cote y a de nouveau monté et l'activité y a été de nouveau et considérable. Il y a eu des prises de bénéfices vers la fin de la séance et cela a réduit les gains obtenus plus tôt.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Advertisement for 'LE DEVOIR' newspaper, including subscription rates and contact information for Montreal and Toronto.

Advertisement for 'Les devises' (exchange rates) listing rates for various currencies like the Dollar, Franc, and others.

Advertisement for 'Toronto' and 'Montréal' sections, listing various market indices and prices for commodities like oil and metals.

Advertisement for 'Bourse américaine' (American Stock Exchange) listing various stock prices and market data.

Advertisement for 'Bourse des mutuels' (Mutual Funds) listing various fund names and their performance.



par Jean-Pierre Fournier

Votre situation financière est-elle vraiment saine? Peut-être vous croyez-vous au-dessus de toute inquiétude, seulement grâce à votre salaire qui vous permet un niveau de vie confortable. Mais la gestion de vos intérêts financiers est une autre paire de manches! Car le patrimoine se dilapide vite.

L'accalmie estivale peut être un moment privilégié pour acheter des titres boursiers ou, à tout le moins, faire le point sur votre fortune.

La première chose à faire est l'inventaire complet de tous vos actifs et de l'ensemble de vos dettes. Sans rien oublier, bien sûr... l'argent accumulé dans les fonds de pension ou les soldes des cartes de crédit.

Ensuite, évaluez vos objectifs financiers, et décidez ce que vous voulez obtenir. Le présent étant bien connu et vos desirs bien identifiés, il ne vous manque plus alors que les moyens d'atteindre vos buts et la collaboration de professionnels de la gestion.

C'est probablement là la partie la plus difficile de l'opération. Car ce dont vous avez besoin c'est d'un guide financier qui s'occupera de vos besoins de façon continue. Mais si vous ne pouvez vous permettre un tel luxe vous pouvez obtenir l'aide de professionnels avec qui vous faites affaires à l'occasion: votre comptable, votre agent d'assurance ou votre courtier.

Un guide financier sérieux doit d'abord équilibrer ce que vous devez et ce que

vous possédez; estimer vos besoins présents et futurs en capitaux; explorer les diverses façons de tirer le meilleur avantage fiscal possible. Puis, il pourra investir vos épargnes selon les objectifs de croissance que vous vous serez fixés.

Voici quelques suggestions qui pourront vous aider à mieux planifier

● **TESTAMENT ET SUCCESSION.** Il se peut fort bien que votre testament n'ait pas été revu depuis plusieurs années, bien que les législations fédérale et provinciale sur les successions aient été transformées considérablement depuis 1971. Votre avocat ou votre notaire (au Québec) pourront vous conseiller à cet égard.

● **PERSONNELS.** Reconsidérez vos objectifs d'investissements à court et à long terme. Avez-vous besoin maintenant de revenus importants? Que penser des plans de mise de côté pour l'éducation de vos enfants? Épargnez-vous le maximum permis par la législation fiscale? Votre revenu de retraite sera-t-il suffisant?

Un portefeuille de titres a davantage à être examiné régulièrement. Mieux vaut prendre la première perte pour faire fructifier votre argent ailleurs. Si aucun de vos investissements ne rapporte de rendement satisfaisant, trouvez-en un qui au moins diminuera votre revenu imposable.

● **PLANS DE PENSION DES ENTREPRISES.** Le vôtre est-il suffisamment sécuritaire? Comparez-en les avan-

tages et les faiblesses et prenez les mesures pour corriger toute faille de votre système d'épargne-retraite. Le moment venu, ce régime pourrait bien devenir que votre seul revenu. N'oubliez pas que si vous quittez votre emploi, vous perdrez favorablement tous les avantages de ces plans de groupe.

● **ASSURANCES FAMILIALES.** A cause de l'actuel taux d'inflation, rares sont les polices d'assurance sur la vie qui offrent une compensation suffisante pour pourvoir aux besoins de votre famille en cas de décès.

Vos assurances devraient prévoir des revenus au moins égaux aux trois-quarts de ceux que vous touchez actuellement. Planifiez assez d'assurance pour récupérer un capital suffisant sans perdre de vue que l'impôt en prendra aussi une partie.

● **ASSURANCES SUR LA PROPRIÉTÉ.** Une fois de plus à cause de l'inflation, il vous en coûtera davantage pour remplacer ce que vous possédez. Mais avant de vous engager dans l'achat de toute police d'assurance générale, faites d'abord évaluer par un professionnel vos besoins. Puis, procurez-vous des assurances couvrant vos biens à 80% et ajoutez-y une clause d'augmentation de la couverture au rythme de l'inflation. (Ce texte a été préparé pour le Financial Times News Service par M. Mel Bernstein, directeur d'une société canadienne de planification financière.)

SDI: \$72 millions dans 147 entreprises

par Jacques Forget

La SDI en 1974-75 a engagé des sommes de \$72,4 millions, comparativement à un peu plus de \$63 millions lors de l'exercice précédent soit un accroissement de 15%. Cela porte à \$228.006.524 le total des engagements de la SDI, depuis sa fondation en juin 1971.

C'est qu'on a révélé hier MM. Guy St-Pierre et Lucien Saulnier, respectivement ministre de l'Industrie et du Commerce et président directeur-général de la Société de développement industriel du Québec (SDI), à l'occasion de la publication du rapport annuel de la Société dont l'exercice financier 74-75 s'est terminée le 31 mars.

Le total des investissements corporatifs auxquels a participé la SDI s'élève à \$429 millions, soit une augmentation de 60% sur l'année précédente. On estime à 12.000 les nouveaux emplois créés par ces investissements corporatifs auxquels la SDI a participé au cours de sa dernière année financière.

M. St-Pierre a profité de l'occasion pour établir clairement la distinction entre la SDI et la SGF, la Société générale de financement. Alors que l'aide de la SDI est essentiellement temporaire, la participation de la SGF est permanente dans les entreprises où elle s'implique financièrement. La SDI ne collabore qu'avec des entreprises du secteur manufacturier.

Ainsi, quand la SDI décide de participer au capital-actions d'une entreprise, c'est en partie pour faciliter l'implantation en assurant la présence de capital québécois et occasionnellement pour garder un lien direct avec les actifs et le fonctionnement de l'entreprise aidée. Dans la plupart des cas, la SDI se retirera de la structure du capital quand elle aura la conviction d'avoir trouvé au Québec un partenaire financier valable susceptible de la remplacer.

En 1974-1975, la SDI a donc accordé 197 aides, sous diverses formes, à 147 entreprises, dont plus de la moitié sont largement contrôlées par des inté-

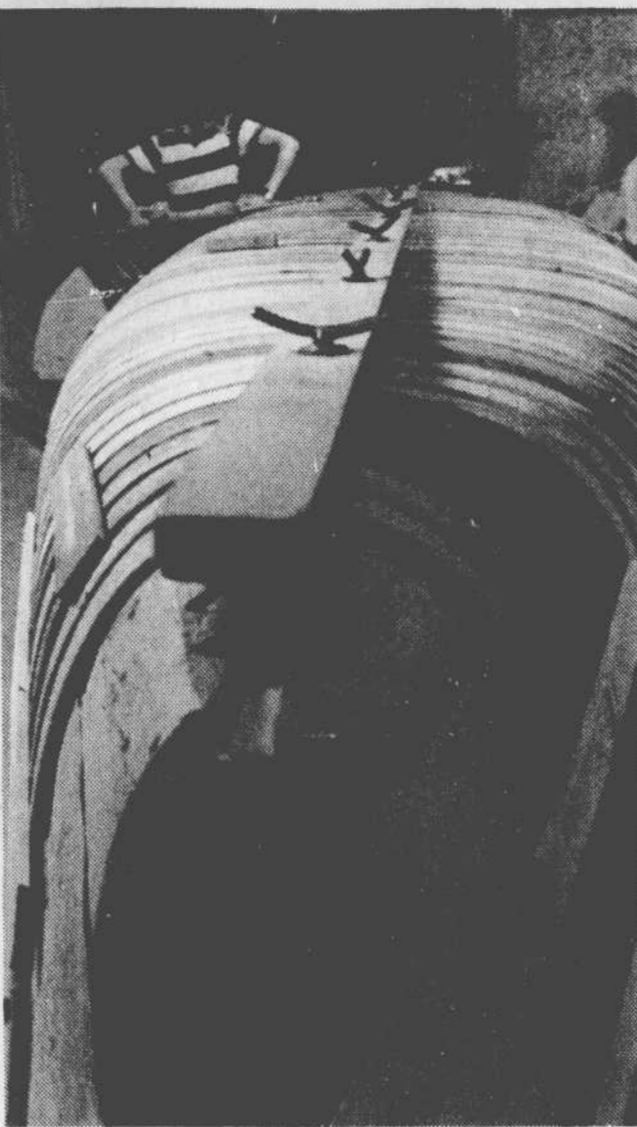
rets québécois. Ces interventions s'inscrivent dans les divers programmes de la SDI et ont été accordées sous forme de prêts au taux du marché lorsque certaines entreprises étaient incapables de trouver des sources d'emprunt auprès des institutions prêteuses habituelles, de réduction des taux d'intérêt ou de prêts à taux réduits dans des cas spécifiques.

L'an dernier, la SDI a apporté son aide financière à 105 entreprises, contre 85 durant l'exercice précédent, desreuses de s'implanter ou de prendre de l'expansion. L'aide ainsi accordée représente des engagements de \$52,6 millions contre \$48 millions en 73-74. Il s'agit soit d'entreprises manufacturières mettant en oeuvre une tech-

nologie moderne afin de fabriquer un bien de conception nouvelle, un bien non encore fabriqué au Québec ou un bien dont la production au Québec sur une base compétitive est insuffisante par rapport aux marchés domestiques ou internationaux.

La SDI a contribué en 74-75 à la réalisation de 10 fusions comparativement à 11 durant l'année précédente. \$3,9 millions ont été ainsi engagés à ce titre, contre \$4,3 millions au cours de l'exercice précédent.

Les entreprises manufacturières qui ne peuvent obtenir d'assistance financière par les canaux traditionnels de taux et conditions raisonnables, peuvent aussi jouir des largesses de la SDI. L'an dernier, à ce titre, la SDI a assuré le financement à terme des projets valables de 34 entreprises, comparativement à 49 durant l'exercice précédent. Par contre, le mon-



Le mandat de la Société de développement industriel, la SDI, est d'aider à l'établissement et à l'expansion des industries manufacturières québécoises dans le but de raffermir les structures industrielles du Québec. La SDI cherche surtout à aider les petites et moyennes entreprises, génératrices d'emplois.

Québec rachète deux concessions de CIP au prix de \$2.3 millions

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Le député péquiste de Saguenay, M. Lucien Lessard, a dévoilé l'arrêté en conseil par lequel le gouvernement du Québec s'est engagé à verser \$2,3 millions pour le rachat de deux concessions forestières de la Compagnie Internationale de papier du Canada (CIP).

Il s'agit du premier rachat depuis la décision gouvernementale de récupérer tous les territoires concédés aux compagnies privées et M. Lessard y voit un précédent dangereux mettant en péril la poursuite de l'opération.

M. Lessard estime en effet que le gouvernement a payé beaucoup trop cher pour ces deux concessions, l'une de 3,728 milles carrés dans le Temiscamingue et l'autre de 500 milles carrés le long de la rivière Pentecôte, que la CIP a "écramé" avant de cesser d'y opérer il y a déjà quelques années.

Le PQ se demande en effet dans quelle position de négociation s'est placé le gouvernement qui doit bientôt finaliser le rachat d'autres concessions, notamment celle de Québec North Shore à Baie Comeau où les installations et le réseau routier sont en excellente condition.

En fait le Québec pourrait être appelé à verser plusieurs dizaines de millions et peut-être une centaine si l'on tient compte des quelque 90.000 milles carrés de territoire boisé concédé aux compagnies.

M. Lessard a d'abord soulevé ces questions à l'Assemblée nationale, hier, mais le ministre des terres et forêts, M. Kevin Drummond, a préféré prendre avis des questions afin de faire le tour du dossier.

Le ministre répondra la semaine prochaine et déposera peut-être certains dossiers touchant l'engagement du gouvernement. M. Lessard l'a cepen-

dant quelque peu devancé en remettant à la presse, hier après-midi, copie de l'arrêté en conseil 2296, adopté le 4 juin 1975.

Dans le communiqué accompagnant la copie du décret gouvernemental, M. Lessard reprend, sous forme affirmative cette fois, les interrogations soulevées à l'Assemblée nationale.

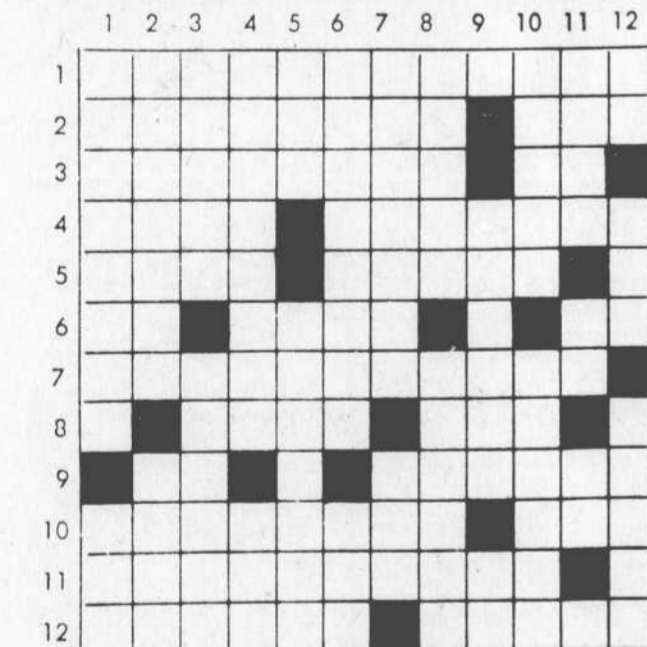
"Si le gouvernement Bourassa, écrit-il, accepte de payer le tout montant pour des concessions qui ont été abandonnées par les compagnies après avoir été vidées, le rachat des autres concessions entraînera des dépenses astronomiques pour les contribuables. Une telle attitude est d'autant plus indécente que l'une des concessions rachetées est celle qui approvisionnait l'usine de la CIP de Temiscamingue. Or, cette compagnie a délibérément bouleversé, il y a deux ans, l'économie de cette région en fermant son usine, arguant la vétusté de ses installations et l'insuffisance des approvisionnements. La compagnie prévoyait, d'ailleurs, depuis plusieurs années, la fermeture de l'usine et avait, conséquemment, "écramé" ses concessions au Temiscamingue."

"Le deuxième cas, ajoute-t-il, est tout aussi scandaleux puisque la concession de la rivière Pentecôte a été, elle aussi, abandonnée par la CIP après que la compagnie eût causé des centaines de milliers de dollars de dommages et rendu la rivière inutilisable."

NETTOYEUR
P.M.
Service d'une heure
au comptoir

Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

les MOTS CROISÉS du Devoir



- Horizontalement**
- 1—Système social fondé sur l'esclavage. — Pluie.
 - 2—Accommode dans une sauce une viande coupée par morceaux. — Six.
 - 3—Variété d'argile utilisée en peinture. — De l'Italie.
 - 4—Peu de chose. — Homme d'Etat romain (101-44 av. J.-C.).
 - 5—Cérum. — Espace clos de murs ou de bâtiments. — Aluminium.
 - 6—Action d'érailler.
 - 7—Ardur, enthousiasme. — Affirmation.
 - 8—Parcours des yeux. — Qui croit sur les murs (fém.).
 - 9—Oiseau ressemblant à l'hirondelle. — Trois.
 - 10—Nous posons sur la mer.
 - 11—Relatif à une série. — Fille du frère.
- Verticalement**
- 1—Faire tous ses efforts (s'). — Maison de campagne.
 - 2—Personne que le peuple croyait autrefois en relation avec le diable pour faire des maléfices. — Partie tranchante d'un couteau.
 - 3—Préparer les aliments au moyen du feu. — Teindre en couleur d'azur.
 - 4—Qui a obtenu une licence. — Triage.

Budget: l'habile scénario pétrolier

par Michel Guénard

OTTAWA — L'annonce des nouvelles mesures budgétaires du gouvernement fédéral sera précédée du dévoilement, lundi en soirée, du nouveau prix du pétrole canadien. Le premier ministre Trudeau en a donné hier l'assurance au critique du Parti conservateur en matière d'énergie, M. James Gillies.

Du même coup, M. Trudeau devait expliquer aux journalistes l'habile scénario qu'il a mis sur pied afin de contourner les réticences de M. Loughheed qui s'entête à ne pas donner son im-

primatur au nouveau prix pétrolier (lequel suivant la rumeur passerait de \$6,50 à \$8,40 le baril) suggéré par Ottawa tant qu'il n'aura pas pris connaissance des mesures budgétaires de M. Turner.

C'est un secret pour personne que le premier ministre albertain voudrait voir rayer du budget du 18 novembre dernier la non-déductibilité pour fins d'impôts des droits et redevances payés aux trésoreries provinciales. Le "oui" de M. Loughheed serait donc fortement conditionnel aux dispositions fiscales et financières que contiendrait le budget à l'endroit des sociétés pétrolières et des provinces productrices.

Au cours du week-end, le premier ministre Trudeau soumettra donc à l'examen de son collègue albertain le budget du 23 juin et suivant le résultat du marchandage "prix pétrolier versus fiscalité pétrolière", il avisera son ministre des Finances des dispositions à prendre en ce qui regarde les paiements de compensation versés aux provinces consommatrices de pétrole vénézuélien et arabe.

On sait que depuis la conférence sur l'énergie du 9 avril dernier, M. Trudeau s'emploie à trouver un "prix d'équilibre" qui puisse rallier l'ensemble des provinces canadiennes. Cependant, les objections de principe soulevées par l'Ontario et la Nouvelle-Ecosse en ce qui a trait à une hausse du prix des hydrocarbures ont été écartées par les autorités fédérales puisque le premier ministre a dit

hier que "le seul consentement des provinces productrices était pour lui nécessaire".

S'il advenait que la négociation du week-end échoue (mais M. Trudeau s'est montré fort optimiste quant aux résultats finaux de ses pourparlers avec Edmonton), alors le gouvernement fédéral se verrait contraint d'avoir recours à la partie II de la loi sur l'administration

du pétrole qui a reçu jeudi sa sanction royale et fait maintenant partie des Statuts du Canada.

Cette partie II de la loi (anciennement le bill C-32) prévoit le cas où un accord n'interviendrait pas entre Ottawa et les provinces canadiennes. En pareille circonstance, le Cabinet peut fixer le prix des hydrocarbures par décision unilatérale.

POUR BIEN DIGÉRER
BUVEZ

UNE EAU DE SANTÉ
ALCAINE & PÉTILLANTE
QUI FACILITE LE
TRAJET DIGESTIF
ET L'ÉQUILIBRE

sithines 33

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.

entretien
industriel - commercial
résidentiel

Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25^e Ave. Rosemont
Montréal

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS
MONTREAL

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX
ET ASSOCIÉS

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Chicoutimi — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
881-5741

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.

2345 est. Belanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge-Guy Viau, C.A.
Richard De Bellemeur, C.A.
Louis Baril, C.A.

4926 ave. Verdun, Verdun, H4G 1M3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1Y9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
749-3871 - 435-6891

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES

EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE

Achetez ou louez
une automobile neuve,
hors taxes

Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...

Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...

Réservations billets - Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits

BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS

DEPUIS 20 ans au service des voyageurs

SERVICE EUROPÉEN

DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200

"Touring Club de France"

A Toronto,
l'Hotel
Lord
Simcoe

offre une bonne hospitalité
en plein coeur de la ville

LORD SIMCOE HOTEL

Aussitôt que notre portier vous souhaite la bienvenue, l'atmosphère joviale et amicale du Lord Simcoe vous entoure... au Sentry Box Lounge à l'ambiance militaire... au Crossroads, le restaurant libre-service où l'on se retrouve pour parler, prendre un casse-croûte ou tout un repas... au Beau Nash, où l'on lèche tranquillement, au Piano Bar pour y prendre un cocktail... ou à la fameuse salle à manger Captain's Table au décor nautique et au long menu de mets délicieux.

Tout ça, le Lord Simcoe vous l'offre en plein coeur de la ville. Vous aurez ainsi plus de temps à votre disposition pour faire autre chose. Consultez votre agence de voyage ou communiquez avec nous:

150 King Street West, Toronto.
Téléphone: 362-1848.
Géré par Berkeley International Hotels Ltd.

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Fin de la conférence de Monterey

Schlesinger s'inquiète des progrès de la "mirvinisation" des Soviétiques

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire à la Défense, M. James Schlesinger, a insisté hier sur les progrès que réalise à l'heure actuelle l'URSS dans la modernisation de ses fusées stratégiques intercontinentales...

taient déroulés jusqu'à présent "raisonnablement bien". Les difficultés rencontrées, a-t-il dit, ont été à peu près "celles que l'on pouvait prévoir".

tains précisions sur l'accroissement de l'arsenal soviétique de fusées stratégiques intercontinentales. Il a notamment indiqué que l'URSS disposait d'une cinquantaine de "SS-19" à têtes multiples et d'une dizaine de "SS-18" munies d'une seule tête nucléaire.

des fusées de type plus ancien, ont une portée de quelque 8.000 kilomètres (5.000 milles). Ils peuvent être munis respectivement de 6 et de 8 têtes nucléaires, équivalant chacune à plusieurs milliers de tonnes de TNT.

La politique énergétique américaine paralysée

WASHINGTON (par l'AFP) — L'élaboration d'une politique énergétique américaine est plus que jamais paralysée par l'opposition entre la Maison-Blanche républicaine et le Congrès dominé par les démocrates.

Chambre et l'élimination de ses dispositions les plus sévères ont de fait montré combien les parlementaires hésitent à imposer des sacrifices à leurs électeurs.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361. Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots. Tout mot supplémentaire coûte 0.05 de plus.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR. Les annonceurs sont priés de vérifier la précision des heures annoncées. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES. 844-3361. Chaque parution coûte \$4.20 le mois. L'heure de tombée est celle pour le traitement.

ANTIQUITES A VENDRE. AUTHENTIQUES MEUBLES QUÉBÉCOIS en pin de qualité exceptionnelle du XVIIIe et XIXe siècles avec leurs couleurs d'origine.

ENTREPRENEURS. TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 731-1031 soir. 1-11-75.

HOMMES DEMANDÉS. REPRÉSENTANT DE VENTES EN GROS. Expérimenté, personne dynamique qui a l'intention de faire carrière...

INSTRUMENTS - MUSIQUE. Allen Orgues d'Église & Institutions. VENTE & SERVICE. Nous acceptons les échanges.

PERSONNEL. RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidenciel, sérieux, professionnel.

PROPRIÉTÉS A VENDRE. TERRASSE ORFORD. Maisons à vendre ou à louer. Terrains boisés à vendre - 20,000 p.c. et plus.

BUREAUX A LOUER. DANS LE VIEUX MONTRÉAL. Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres.

FEMMES DEMANDÉES. SECRÉTAIRE BILINGUE. Demandée en septembre pour le bureau d'un syndicat des enseignants protestants...

LOGEMENTS DEMANDÉS. Le ministère de la main-d'oeuvre et de l'immigration est à la recherche de:

LOGEMENTS A LOUER. MAISONS A LOUER. OUTREMONT: beau grand cottage en pierre, 5 chambres à coucher...

PROPRIÉTÉS A VENDRE. LONGUEUIL, près métro, centre d'achat, condominium 6 pièces, neuf, hypothèque 9%, \$46.000.

PROPRIÉTÉS A VENDRE. WESTMOUNT. Duplex très soigné, occupation du haut, 15 juillet. 7 pièces, séparées, cuisine spacieuse...

ANTIQUITES DEMANDÉES. Antiquités toutes sortes (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.P.).

AIDE DOMESTIQUE pour couple sans enfant. Une journée par semaine. Outremont. Bonnes conditions. 273-5807. 25-6-75.

"FASHION JEWELLERY" recherche UN VENDEUR D'EXPERIENCE OU AGENCE POUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS.

MAISONS A LOUER. OUTREMONT: beau grand cottage en pierre, 5 chambres à coucher, 3 1/2 salles de bains...

PROPRIÉTÉS A VENDRE. ST-JEAN: Cottage pierre et stucco, 12 pièces, grand salon et salle à dîner...

PROPRIÉTÉS A VENDRE. ROSEMONT: Riche triplex, 1x9, 1x5, 1x3, pierre et brique, fenêtres aluminium, plancher chêne...

ANIMAUX A VENDRE. SAMOYEDE, pure race, femelle, 6 semaines. \$100. Tél.: 331-4879. 23-6-75.

FERMES A VENDRE. BELOEIL, 90 arpents de terre, très belle maison, bonne construction, cause santé. \$100.000.

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS. ASSISTANT COMPTABLE. Pour compagnie de construction. Bureau situé dans centre-ville...

ON DEMANDE. NOUS RECHERCHONS 3 couples qui seraient intéressés à augmenter leurs revenus à temps partiel en construisant leur commerce...

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE A VENDRE. BORD DE L'EAU: Lac McDonald, maison neuve en bois rond entier, hivernisée, sous-sol chauffage électrique.

REMBOURRAGE. REMBOURRAGE GENERAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande.

ALARMES. Pour autos, camions, bateaux, chalet, résidence, etc. Posées au bureau ou domicile si désiré. Service 7 jours par semaine.

FERME COMPLETE. L'Ange-Gardien. Vous voulez ce qu'il y a de mieux. Je l'ai en main. Grande ferme laitière 165 arpents...

LOGEMENTS A LOUER. COTE-DES-NEIGES: Face parc Kent, haut duplex détaché, 4 1/2 pièces, chauffé, tapis mur à mur...

PROPRIÉTÉS A VENDRE. ST-BRUNO: Dans la verdure, au pied du Mont Bruno, bungalow 3 chambres, salle à dîner...

PROPRIÉTÉS A VENDRE. STE-JULIE (Haut Bois): Gros cottage sur terrain très boisé, 4 ou 5 chambres à coucher...

TAILLEURS. DROLET: Tailleurs spécialisés habits et costumes sur mesure 361 rue Guizot. Tél.: 388-2322. 23-6-75.

EDUCATION. UN PROFESSEUR D'EDUCATION PHYSIQUE et un professeur de français, les deux diplômés au Québec, demandés par école secondaire privée.

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR. LA COMMISSION SCOLAIRE DU SAULT-SAINT-LOUIS requiert les services d'une SECRÉTAIRE (bilingue) SEC. 658.

LOGEMENTS A LOUER. ST-BRUNO: Propriétaire transféré. Occupation immédiate. Superbe bungalow de construction supérieure...

PERSONNEL. RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUTATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

PROPRIÉTÉS A VENDRE. ST-BRUNO: Dans la verdure, au pied du Mont Bruno, bungalow 3 chambres, salle à dîner...

TERRAINS A VENDRE. BELLEFEUILLE, boisés, résidentiel, 6 milles aéroport Mirabel. Autoroute sortie 27. 1090 Lamontagne. Tél.: 438-2464. 23-6-75.

APPARTEMENTS A LOUER. SOUS-LOUER, Havre-des-Iles, 3 1/2, piscine, sauna, garage chauffé, meublé ou non, 1er septembre, un an, autobus, train. Tél.: 687-0121, soir. 23-6-75.

APPARTEMENTS DEMANDÉS. Gisèle Barré, animatrice du programme d'expression dramatique à l'U de M cherche UN APPARTEMENT A PARIS (pour un an) si possible, non meublé.

APPARTEMENTS A LOUER. JEUNE FEMME, habitant le centre-ville, désire apprendre la guitare. Cherche personne pouvant donner quelques leçons de base durant juillet et août. Tél.: 272-4930. 23-6-75.

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS. Vous aimez le sport, le grand air? Le Centre Hospitalier Laurentien vous offre ces avantages puisqu'il recherche:

APPARTEMENTS A LOUER. RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique; menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR. Voir les annonceurs sont priés de vérifier la précision des heures annoncées. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

“un jardin au bout du monde”



LE cahier des arts et lettres DEVOIR

découverte de la vallée houdou

GABRIELLE ROY

Le groupe des Doukhobors nouvellement arrivés à Verigin, hameau de la Prairie, vivait pour le moment dans des tentes rondes et des wagons désaffectés que l'on avait mis à leur disposition: un campement triste sur une terre étrangère que certains des marais, les moustiques et, chaque soir, plus accablant, l'ennui; alors on les entendait, réunis comme une nombreuse famille autour d'un feu de branches, psalmodier de la même voix grave et affligée un chant de leur pays.

Aucun Doukhobor n'en convenait encore bien haut, mais ils se désolaient.

— Ce n'est pas comme dans les Montagnes Humides.

— Ah non, que c'est loin de nos vertes Caucases!

La plaine, dès le début, avait mystérieusement commencé de les rebuter, cette immense plaine, toujours à découvert, cette étendue sans fin, ce trop vaste et excessif pays où il faisait froid l'hiver, disait-on, à vous geler l'haleine dans la bouche, et chaud l'été à en périr. Et les gens donc, depuis leur habitant ces solitudes, quelques bizarres gens ils étaient! Mangeurs de viande et autres nourritures interdites, de plus ils se querellaient entre eux comme si la vie n'était pas déjà assez dure; ou bien, pris d'une autre sorte de folie, ils se mettaient à danser jusqu'à faire sauter les tables de la taverne. Ce ne pouvait être des chrétiens ces gens qui consumaient l'alcool et le tabac et n'en finissaient pas de vider entre eux leurs méchantes querelles.

Les femmes doukhobors aux cheveux blonds soigneusement cachés sous des fichus blancs pliés en pointe avaient peut-être moins que les hommes le temps de s'ennuyer. Elles cuisinaient les aliments sur de petits tas de braise, elles lavaient le linge, et mettaient à sécher sur l'herbe, elles allaient chercher assez loin parfois dans la plaine nue des bouts de bois à brûler. Mais leurs maris, ces gards gailards à forte moustache, droits comme

des chênes, avec des yeux bleus d'enfants et stupéfaits, gardaient tout le temps qu'il faut pour soupiner et se lamenter.

Cependant, leurs chefs, Streliov, Zibinov et Strekov, presque tous les jours, sous la conduite de McPherson, l'agent de colonisation, partaient, tantôt vers le nord, tantôt vers le sud, à la recherche de terres où s'installer. Nulle part encore toutefois ils n'avaient trouvé de concession qui réunît à leurs yeux ce qu'ils en désiraient obscurément.

Ce McPherson, un petit Ecossais ambitieux et entreprenant, avait pourtant fait le pari d'installer en un rien de temps ses Doukhobors, se proposant de tirer de leur réussite en terre canadienne un bon parti pour sa carrière et son avancement.

Les femmes, les enfants, les vieux entouraient les trois chefs de retour au campement et demandaient:

— Qu'avez-vous vu aujourd'hui, Zibinov, Streliov et Strekov?

— Eux, les hommes en qui on avait placé confiance, répondaient:

— Le plat pays toujours. Même chose qu'ici.

— Mais encore?

— La plaine, entendez-vous. Rien que la plaine.

McPherson fulminait. Quoi d'autre s'attendaient-ils donc à trouver, ici, au plus étale des terres canadiennes?

Etranges gens doux, rêveurs, à moitié présents seulement en ce monde, ils étaient cependant dans leur refus et leur désillusion d'une ténacité à décourager tous les efforts.

Les gens du hameau, quelques voisins, eux-mêmes immigrés, mais qui s'étaient donnés de bon cœur au nouveau pays, commençaient à s'impatienter après ces Doukhobors à la mine longue et dont les incessantes plaintes n'en finissaient plus le soir de les atteindre dans leurs shacks dispersés. Ce n'était pas à chanter qu'ils changeraient la plaine! Elle en avait entendu d'autres soupins, vu d'autres regrets, la plaine

des exils et des nostalgies, mais elle finissait toujours par mettre les gens à la raison. D'autres, bien d'autres, y avaient passé. Les Doukhobors aussi devraient s'y soumettre.

Ils ne voulaient pas se morceler, s'établir par petits groupes comme d'autres colons, une famille ou deux par ici, quelques autres par là. Cela eût aplani bien des difficultés, les bonnes terres étant loin d'être toutes en bloc; plus souvent elles se trouvaient disséminées au gré d'anciennes alluvions ou de quelque cours d'eau. Mais ils refusaient absolument de se séparer. Ils tenaient à s'installer tous dans la même région, les vieux avec les jeunes, les petits-enfants avec les grands-parents, les oncles, les neveux, les cousins, les amis, bref tout le pauvre petit peuple ensemble.

Il fallait donc leur trouver une très grande étendue de terre arable. A bonne distance, il y en avait encore quelques-unes. McPherson menait Strelkov, Streliov et Zibinov les voir au bout de milles et de milles à travers la plaine silencieuse et parfois toute serène sous le haut ciel clair. Quand la piste cessait, la charrette se faisait un chemin à travers les herbes. Ainsi avaient-ils déjà vu une bonne partie du pays: des espaces sablonneux sur lesquels le vent courait comme au désert; ou à couvert végétation semblable à des fils de fer tordus et enroulés sur eux-mêmes; ou encore agrémentés de jolis groupes d'arbres indiquant de loin un point d'eau. Nulle part les chefs Doukhobors ne consentaient à s'arrêter.

— Nyet, nyet.

Tantôt la contrée leur paraissait trop sauvage, trop reculée, tantôt ils y apercevaient des tentes ou des huttes de trappeurs et ils rugissaient tout à coup à avoir des voisins.

— Nyet, nyet.

Ils branlaient la tête; leurs yeux bleus et naïfs, ronds d'étonnement, exprimaient le même tenace dépaysement.

Et cela durait depuis des semaines.

Les femmes guettaient le retour de la caravane.

— Enfin, tout de même aujourd'hui vous avez dû voir quelque chose qui va nous convenir peut-être.

— Nyet. Nous n'avons vu que le plat pays toujours.

Ils ne savaient comment exprimer autrement leur désillusion. Manifestement, avant leur départ du Caucase et afin de les attirer dans l'Ouest canadien, quelqu'un avait dû leur raconter une impossible histoire à laquelle ils avaient cru. En fin de compte, ils se remettaient à chanter leurs lamentations. Alors le doux pays laissé en arrière, le pays d'acacias, de citronniers et d'herbe tendre, revivait sous leurs paupières closes. Car un malheur en chasse un autre et, à présent, ayant oublié les persécutions qui les avaient contraints à quitter le sol natal, leur cœur n'en gardait plus que des images attendrissantes.

Ah, le mal du pays!

Même les femmes à présent en étaient presque toutes atteintes.

Méchante plainte autour d'elle! Parfois l'on pouvait voir l'une d'elles se pencher, ramasser par terre un caillou pour le lancer en avant avec violence, comme pour atteindre l'immense pays, chercher à se venger de son insensibilité.

— Qu'as-tu vu aujourd'hui, Streliov? demandait Makaroff, le plus âgé et le plus sage, qui trouvait venu le temps de se faire une raison. La vie n'est pas si longue, disait-il souvent, s'il faut que nous en prenions tant et tant seulement pour regretter le passé, que nous en restera-t-il pour accomplir ce que nous avons à accomplir?

Alors, Streliov, l'aîné des chefs, un homme solide, dans toute la force de ses trente ans, se prenait à soupiner comme un gamain.

— La même chose qu'ici grand-père. La plaine nue toujours. Et toujours, à ce qu'il semble, la même cruelle indifférence.

Le vieil homme s'approchait pour activer le feu.

— Je me rappelle, en ma jeunesse,

quand nous avons été exilés au Caucase, là non plus, au début, la vie ne nous a pas paru facile. L'indifférence, dis-tu Streliov! Mais sais-tu seulement combien d'arbres, de citronniers, de cerisiers, d'acacias, nous avons plantés là-bas et combien nous en avons perdus pour un qui nous restait, le sais-tu seulement, Streliov?

Paroles qui atteignaient les immigrants assis en rond à l'heure du crépuscule autant tout à coup que les regrets tous ensemble se portaient vers la plaine à laquelle ils ne pouvaient imaginer de limites, l'indéchiffrable pays muet. Ils s'efforçaient de le voir couvert de petites maisons chaulées, avec des courtes pour la volaille, des potagers, des clôtures, des seaux à lait en coiffant les piquets, avec tout un va-et-vient animé, sans oublier des puits à bascule comme chez eux, au Caucase, qui ponctueraient la plaine de place en place du long trait de leur balancier levé vers le ciel. Pendant quelque temps, ils étaient tout reconfortés par la vision de l'énorme travail à refaire, et ils brûlaient d'impatience de s'y jeter.

— C'est pourtant vrai, ronchonnaient quelques-unes des femmes parmi les plus réalistes. Il est plus que temps de commencer par quelque côté. Cherchez encore, vous autres, nos chefs. Et tâchez de nous revenir avec une bonne nouvelle, afin que nous nous mettions à la tâche.

D'autres, cependant, berçaient leurs nourrissons en les serrant très fort sur leur poitrine, comme si elles défiaient la sombre plaine de leur perdre. Mais elles se mettaient soudainement à pleurer, avant sans doute vaguement perçu que la plaine finalement prendrait leurs enfants, en prendrait des milliers d'autres, absorberait autant de vies que le sable, des vagues, avant que cela y parût seulement. Quelques autres qui allaient bientôt accoucher haïssaient peut-être plus encore le pays dépeuplé et le ciel trop grand qu'elles sondaient dans l'effroi.

C'étaient les très vieilles et toutes branlantes babouchkas, arrivées au pays presque seulement que pour y mourir et dormir dans la terre étrangère, qui montraient le plus de bon sens.

Elles rabrouaient les plus jeunes.

— C'est pas notre saint petit père Verigin, en exil au fond de la Sibérie, qui serait content de vous voir à l'heure actuelle, abattues, sans courage, toujours à pleurnicher.

On ripostait de part et d'autre:

— Notre petit père Verigin a promis que nous trouverions la paix au bout du monde, et la concorde, et que là où nous irions nous nous y trouverions d'un même cœur. Peut-être avoisons-nous mal interprété ses directives. Etait-ce vraiment le Canada qu'il avait en tête pour nous?

Une babouchka très fâchée, là-dessus se mit à gronder.

— Des pays où nous serons tous unis, si chacun n'y met pas du sien, ça ne se trouve pas. Notre petit père Verigin a promis un pays où on nous laisserait vivre en paix selon notre idéal de non-violence et de liberté de conscience. Il ne nous a pas promis l'herbe toute fauchée, la maison prête, le pain sur la table. Etes-vous devenus fous à la fin! Les vieux Doukhobors de mon temps avaient plus de cœur à la besogne et moins de plaintes sur les lèvres. Ils en avaient pourtant vu des cruautés et des injustices, avant notre bonne Loukeria, au cours de ces sombres années où ils erraient à travers la Russie. Et ceux donc qui sont tombés sous le knout des soldats du Tsar plutôt que de prendre les armes contre leurs frères, avez-vous jamais entendu dire qu'ils géignaient? Honte aux Doukhobors qui m'entourent!

Ils finissaient par prier ensemble sous le grand ciel constellé. Du moins les étoiles leur étaient encore familières. Les yeux levés vers elles, ils demandaient de voir clair dans leur route sur terre.

Les plus touchés revenaient auprès

(suite au verso)

la vieillesse, et l'ouest triste

ROBERT GUY SCULLY

La vieillesse, et l'inhumanité de la Prairie, sont les deux thèmes qui traversent le nouveau recueil de Gabrielle Roy, *Un Jardin au bout du monde*. On ne s'en rendra pas compte en lisant la courte nouvelle reproduite ci-dessus, car *La Vallée Houdou* est le schizzo du livre, l'intermède joyeux où il est question d'espoir et de jeunesse, qui met en relief les deux morceaux substantiels: *Oil iras-tu, Sam Lee Wong?*, et la nouvelle éponyme. (De même, celle qui ouvre cette série de quatre, *Un Vagabond frappé à notre porte*, est contée du point de vue d'une jeune fille, avec une sorte d'ironie charitable qui fait oublier les malheurs du personnage principal: mais ce n'est qu'une introduction au propos central, qui est pessimiste.)

Ce recueil n'est donc pas un ramassis de textes trop petits pour être publiés ailleurs: une belle unité le sous-tend. Ce n'est pas non plus une reproduction de ce que l'auteur a déjà dit: en commençant ma lecture, j'avais en tête *La petite Poule d'eau*, et la première nouvelle — qui est une version remaniée, nous dit l'auteur, de quelque chose de plus ancien — m'a fait croire que ceci ne serait qu'un rappel. Au contraire. La lecture

de *Jardin* est bien plus pénible que celle de la *Poule*, et je l'apparenterais à ces autres livres nord-américains qui, à un niveau ou l'autre, ont montré que l'Ouest de notre continent, après avoir été le symbole des espoirs les plus fous, est maintenant le meilleur symbole d'une certaine faillite spirituelle: *Day of the Locust*, *On the Road*, *Fear and Loathing in Las Vegas*, *Why are we in Vietnam?* Le dernier Gabrielle Roy est profondément nord-américain, et profondément contemporain aussi.

Il eût été facile à cet auteur de ne présenter sa région natale que sous un jour clair, puisque, justement, elle a eu la chance de le connaître jeune, quand tout semble lumineux; à un moment de la vie où le grand air, le climat sec, les ciels presque trop bleus, et l'espace infini qui caractérisent ce pays sont des incitations au jeu, au sport, aux découvertes, plutôt qu'à la méditation philosophique (car *infini* peut également signifier, pour l'adulte lucide, tout ce qui ne viendra pas, n'aboutira pas, n'a pas été accompli, et le beau climat peut représenter une raillerie superbe que la Nature lance à l'homme imparfait).

Gabrielle Roy a vécu ses "grands" moments, ceux qui ont donné nais-

sance à ses deux chefs-d'œuvre romanesques, dans le cadre montréalais. Elle aurait pu se dire que la tragédie était ici, en ville, mais que le Manitoba, c'était la pureté perdue, la famille, la santé. En d'autres termes, elle aurait pu en rester à la *Petite Poule d'eau*.

Plutôt que de céder à cette tentation de nostalgie et de sentimentalisme, elle choisit de faire un effort qui honore son œuvre et son métier: elle s'est mise à penser, non plus à l'Ouest qu'elle et ses sœurs ont connu, à une époque où la colonisation gardait encore son prestige, mais à l'Ouest de maintenant. Elle qui a vécu sa vie adulte au Québec, elle a eu la compassion et le courage de penser à ceux qui ont vécu leur vie adulte là-bas, ceux qui, après les joyeuses aventures d'une construction d'école au pays de la *water-fowl*, ont abouti veufs, célibataires, mal mariés, malades, dans des villages à moitié déserts, puritains, où chacun s'emmure chez lui; des villages, de plus, où la folie du pétrole et le désespoir de la sécheresse ont été les deux temps d'une fièvre malsaine, qui secouait tout et ne laissait rien.

En tant que Québécoise, Gabrielle Roy était immigrante dans cette ré-

gion du continent. Mais là encore, au lieu de céder à un égoïsme national dangereux, elle s'est obligée, et oblige ses compatriotes lecteurs, à comprendre que l'Ouest nord-américain a été fait d'immigrants de toutes les races possibles (à la différence de l'Est, où seulement deux peuples européens se sont enracinés, chacun avec la ferme intention de durer et d'imposer sa langue). Elle y parvient en choisissant pour héros un célibataire chinois, un vieil hermite des Pyrénées, et un vieux couple ukrainien. Peu de nos auteurs, si ce n'est Yves Thériault avec son *Aaron*, ont vraiment réussi à se mettre dans la peau d'étrangers, et ça m'a fait drôle par moments, de lire un livre québécois, écrit dans notre langue, qui ne contient pas de personnages québécois! C'est tellement rare...

La vallée Houdou que découvrent les Doukhobors est lumineuse, mais l'agent écossais les avertit bien que le sol est sec: l'avenir leur réserve sûrement des malheurs, même si leur espoir est beau, (beau à tel point que l'auteur a voulu nous reposer entre deux nouvelles difficiles en nous le faisant respirer comme un air frais).

Quant à la première nouvelle, elle se passe à l'intérieur d'un foyer

canadien-français de la Prairie, une belle famille chaleureuse qui accueille un pauvre vagabond (lequel s'est découvert la vocation de passer pour un lointain parent du Québec partout où il frappe à la porte): c'est dire que l'extérieur, hostile, n'est jamais montré pour de vrai. Mais il est là, on le sent, lorsque le pauvre vieux, dénoncé à la police, doit s'enfuir vers l'Ontario. Combien d'années de pluie et de froid a-t-il dans le corps?

Des deux morceaux "roses", donc, il n'y a pas moyen de tirer une quelconque leçon optimiste; seulement un peu de repos, que l'auteur nous offre, avant de nous entraîner au cœur de deux récits "noirs" (ou disons "gris", parce que Gabrielle Roy refuse de dramatiser la douleur).

Le Chinois en question, Sam Lee Wong, est un homme timide, dénué, qui, tout bêtement, s'est rendu compte un jour que "nous sommes trop nombreux en Chine". Et il est parti vers le pays où tant de ses frères s'étaient engloutis, pays qui est l'opposé du sien, puisqu'il y a trop d'espace. Mais il y a une peine insoutenable dans cette décision en apparence simple et logique: Sam Lee Wong n'a pas de parents, à peine un ou deux vagues souvenirs d'enfance,

et personne pour l'accueillir ici, si ce n'est une société anonyme d'aide au Fils de l'Orion.

Il ne se mariera pas, prendra un métier que son nouveau pays estime destinée à tout immigrer chinois — entre bandier et restaurateur, il choisira le second — et n'éprouvera jamais, une fois logé et nourri, ce que Madame Roy appelle les "autres besoins". Son unique ami sera un vieux Français raté et malheureux (car dans l'Ouest d'immigrants, il se forme quand même très rapidement deux classes sociales: ceux qui font de l'argent et ceux qui n'y parviennent pas. On n'aperçoit jamais dans ce livre les habitants "établis" de l'Ouest, car ils s'enferment chez eux, et ne fraieraient jamais avec un restaurateur chinois. Ce n'est pas un hasard si ce pays a surtout convenu à ceux qui étaient originaires de cultures protestantes et puritaines — Allemands, Scandinaves, Anglo-Saxons — plutôt qu'aux Catholiques, slaves ou québécois).

Un beau jour, Sam Lee Wong se retrouvera littéralement mis à la porte de son village, et il sera obligé de recommencer à neuf, un peu plus loin, à un âge où la force va bientôt lui manquer. Que de tristesse dans cette exis-

(suite au verso)

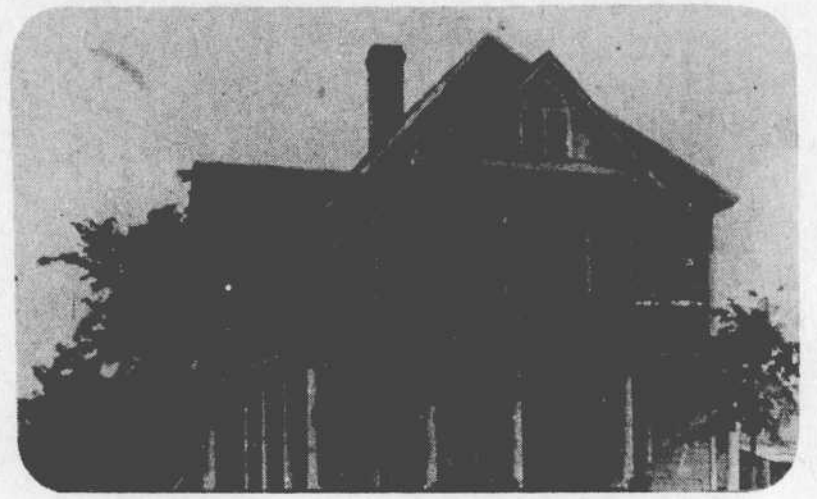
la vieillesse, et l'ouest triste

suite de la page couverture

tence qui cependant ne se révolte pas! Et combien sont-ils, les Sam Lee Wong? Sûrement plus nombreux qu'on ne voudrait le croire. J'ai été surpris que l'auteur garde son sang-froid et ne fasse aucun mélodrame avec ce matériel pourtant pathétique. Puis je me suis dit qu'il avait, justement, le courage discret d'un Wong, avec la lucidité en plus.

seulement, au seuil de sa mort, à partir en paix, laissant une vieille chapelle propre, un jardin en fleurs, et peut-être, quelque part, des petits-enfants inconnus mais heureux. Ce récit est si triste, que le lecteur, en plus de se demander où Martha prend sa force, se redemande où l'auteur a pris la sienne, pour comprendre tant de malheur accumulé.

russe (quitte à les traduire tout de suite après): un peu de recherche linguistique aurait enrichi le texte, et aurait mieux fait sentir au lecteur qu'il s'agit d'étrangers.



la maison roy, saint-boniface.

découverte de la vallée houdou

suite de la page couverture

de la sévère babouchka. — Petite-mère, ce n'est point de travailler qui nous fait peur. C'est le silence d'ici. C'est comme si Dieu ne voulait plus nous donner de signe. C'est comme s'il allait à présent se taire à jamais.

sous les flots de lumière cuivrée que le soleil de cette fin de jour y déversait. D'innombrables fleurs, entre les ronces et les hautes herbes coupantes, en tiraient un éclat presque insoutenable. Des fleurs dont aucune, à ce que l'on disait, n'avait point un dard, un suc vénéneux, une blessure à infliger, mais étrangement somptueuses, énormes, en ombelles de velours grenat, en capitules d'or sombre, en corolles pourpres ou laiteuses, avec des feuilles raides et lisses, enduites d'un vernis qui brillait.

— Il est vrai, depuis que nous sommes arrivés au Canada, il n'a pas beaucoup parlé. Mais il est là, derrière tout ce silence. Attendez, mes agneaux. Demain, après-demain, un jour prochain, certainement il va nous faire un signe.

— Ce ne sont pas des montagnes lâbas, ni une rivière dans la vallée, tenta d'expliquer McPherson. Dites-leur, Craig, que tout cela est mirage, tromperie, effet de l'heure et du soleil, que cette maudite vallée possède le pouvoir curieux, au couchant, de se transfigurer.

du COURRIER

Jean Basile a bien raison!

Rosa: les clichés surabondent. Les pauvres comédiens qui, d'ordinaire, se défendent tout de même mieux, n'y peuvent rien. Les situations s'éroulent d'elles-mêmes sous l'usage et l'énormité. Et pourtant, CBC a acheté cette suite consacrée pour l'inscrire à son horaire d'été, entre autres saloperies.

de l'insignifiance. Après les années de Claude-Henri Grignon, il nous fallait encore subir la succession Morris et Co à la sauce Mia Riddez.

munie, combien de temps a-t-on consacré à des romanciers ou à des poètes québécois? Il est temps qu'une émission comme Lecture pour tous, des belles heures de la ci-devant ORTF, vienne présenter sur nos petits écrans les visages et les propos de nos auteurs, de nos poètes et de nos sculpteurs.

Gélinas et M. Hopkins

Monsieur Scully, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre article sur Gratien Gélinas, homme de théâtre. Mais un certain passage m'a fait sursauter: ou bien M. Gélinas a la mémoire courte, ou bien vous vous êtes mal compris en parlant de la pièce St-Lazar's Pharmacy. M. Gélinas dit "nous avons ouvert au Her Majesty's", à Chicago. Depuis quand les U.S.A. honorent-ils une famille royale, qui n'est pas la leur, au point d'appeler un de leur théâtres Her Majesty's?

kins in St-Lazar's Pharmacy with Gratien Gélinas, Henri Letondal, Hugette Oligny, Roger Garceau, etc.

Le mépris pour "la masse", déguisé en volonté de plaire au plus grand nombre, est tellement évident certains soirs à Radio-Canada, qu'on peut se demander s'il ne fait pas partie d'un plan d'ensemble destiné à augmenter la médiocrité commune et accélérer la déconfiture finale du peuple québécois.

Advertisement for Emile Bouvier's book 'Les rouages de l'économie'. It features the author's name, the title, and the price of \$9.95. The book is described as a guide to economic mechanisms for adults.

A large television schedule section titled 'télévision'. It lists various programs across different channels (CBFT, CFTM, CFCF, etc.) for the week of June 21-27, 1975.

A large cinema section titled 'cinéma'. It lists movies playing in various theaters across Montreal, including titles like 'Le grand blond avec une chaussure noire', 'Les pirates du métal', and 'Le maître de l'île en feu'.

la POÉSIE

Brossard et Massé, ou deux écritures désirantes

par PHILIPPE HAECK

Barthes, dans un entretien récent, déclarait à propos de l'écriture: "C'est toujours le même problème: ne pas laisser prendre le sens, mais ne pas quitter le sens, sous peine de rejoindre le pire des sens, le sens du non-sens". Nicole Brossard en 1970 écrivait dans *Le Centre blanc*: "tout se neutralise et s'éclaircit se vide de tout sens tout la mort souffle blanc silence de mémoire silence silence la mémoire tout dans un seul souffle le dernier centre où tout se peut enfin concentrer centre blanc sans surface le temps le temps ne transforme rien désormais le temps durcit blanc".

On peut tenir Nicole Brossard pour celle qui a donné de la force à deux idées qui se sont mises à flotter dans les années soixante au-dessus des travaux structuralistes: la mort de l'auteur et la mort du sens. La publication en 1970 de ses deux recueils *Suite logique* et *Le Centre blanc* lançait une nouvelle écriture, l'écriture formaliste. Cette dernière écriture n'avait aucune prétention au sens. Au contraire elle voulait en finir avec le sens, vider le sens de l'écriture, l'écriture n'était plus qu'un beau mouvement syntaxique clair... de tout sens. Cinq ans après où en sont rendues

ces idées? C'est ce que je veux tenter d'examiner à partir de deux livres parus récemment: *La Partie pour le tout* de Nicole Brossard, et *Rejet* de Carole Massé.

La première partie du livre de Nicole Brossard, "la partie pour le tout", n'est pas sans ressembler à l'écriture raffinée d'En image de ca d'André Roy. Je n'en veux pour preuve que son premier texte:

feinte — tout l'enjeu la fiction — l'intuition de la lésion (la lésée) sa langue parle avec un trou la lèche ou d'y confondre l'alléchante

avertie elle tremble amoureuse inversement l'impute au musée sa mémoire confond femme/isoloir/vergeture: quel beau bébé! elle mouille sans citer, très intime

Ce qui s'inscrit dans un tel texte ce n'est plus la mort du sens le discours de la linguistique n'est plus dominant: ce discours, par son attention pour la phonologie (étude des sons) et la syntaxe (étude de l'ordre des mots) a laissé de côté trop longtemps la sémantique, science trop imprécise (parce que la production du sens est une acti-

Manifeste du surréalisme: "Paul Valéry (...) m'assurait qu'en ce qui le concerne, il se refuserait toujours à écrire: La marquise sortit à cinq heures." Qu'une femme sorte d'elle pour s'aimer, je ne vois là qu'un narcissisme nécessaire. Que la femme devienne son propre narrateur voilà qui ne peut que réjouir, elle ne sera plus alors "la molle lamentante la folle lamentée", elle sera la folle qui sera fière de ses passions, de ses affirmations, elle fera taire la censure des "d'ou sort-elle", car elle sortira enfin d'elle-même.

La troisième et dernière partie de *La Partie pour le tout*, "texte 23.174", est peut-être moins intéressante en ce qu'elle se démarque moins de l'écriture formaliste que les deux autres:

anticipation: le champ ludique poli le verre du ventre lunaire son âge lui mathématique nombril y sombre péril et trace sans relais pourquoi virer le centre de l'oeil vers

le versant du centre l'éponge molle te calque ton lieu dans l'oeil inscrit Dans de tels textes, l'abstraction est trop forte, le vécu trop senti, trop masqué par le jeu (ludique, leur, lunaire, luit). J'ai l'impression d'assister à un exercice: comment aligner des mots sans intervenir au niveau du sens autrement que par son expulsion. Si les deux premières parties commencent à donner du sens au désir, assez curieusement cette dernière partie semble vouloir effacer ce qui commençait à se découvrir, à se nommer.

Rejet de Carole Massé comprend neuf parties. Commentons par la dernière: *Rejet* est un jeu de mots sans intervenir au niveau du sens autrement que par son expulsion. Si les deux premières parties commencent à donner du sens au désir, assez curieusement cette dernière partie semble vouloir effacer ce qui commençait à se découvrir, à se nommer.

mais elle en sort telle une affirmation qui ne lui compte point ses pactes de passion. Elle se masturbait l'après-midi à la même heure que la marquise. Mais elle en sort fauchée dans toutes ses sphères accroupie et fertile ou censurée d'ou sort-elle la molle lamentante la folle lamentée.

Cette écriture est la plus neuve du recueil. Il y a là un abandon qu'on ne trouve presque jamais chez Nicole Brossard (qui pratique une écriture poétique retenue même quand elle glisse). J'aime cette manœuvre de fin d'après-midi, vers cinq heures. Je rappelle la phrase d'André Breton dans le

Le Monde lui-même". Les neuf parties de *Rejet*: "Nouement", "Déflagration", "Résidu/fission", "Effraction féminine au rouge", "Fracture", "Su/dici d'aire", "Rejet", "Languissement", "Emission: identité". La cinquième partie, "Fracture", finit par un texte sur le 0 où il est question de "L'infinitif désir" et du "neuf idiome de l'oeuf 0". Tous ces renvois pour dire que ce livre est neuf, que c'est un oeuf! On y assiste à une mise au monde ("la trame dynamique d'une mise au monde": ce sont les derniers mots de la préface).

Ce qui est mis en scène dans "Rejet" c'est "la femelle affirmation d'une rupture".

le fécal foetuse de fond en comble de la catharsis catabolisme à cru contre l'acieriation synthétique du symbole

à l'absorption conditionnelle telle l'insémination de l'éjection orgiaque et volitive du tabou par l'éditique du rectum et velocities circulatoires des hérédo-germoirs de pus et sœurs

à texture-viande stériliser l'embryon de son continu être en couches dans le spasme-stigmaté de l'inconditionnel rejet!

Cette rupture, on le voit, ne se fait pas sans violence: finis les mots de tous les jours, figés dans une idéologie asphyxiante, prenons les mots durs de la science pour avoir raison des mots mous de tous les jours. Cette rage scientifique, avec tous ces mots si peu familiers (catabolisme, acieriation, eidétique, hérédo-germoirs, etc.) n'est pas sans rappeler l'écriture explosive d'Etat mixte de Claude Gauvreau.

De telles ruptures sont sans doute nécessaires. Il est bon qu'on sache de temps en temps que le langage peut être autre chose que ce ronronnement auquel il se réduit souvent. Mais les ruptures, à vouloir être trop éclatantes, trop raides, ne risquent-elles pas de décourager les lectrices et les lecteurs qui tout en cherchant du nou-

veau ne sont pas prêts à abandonner les mots usuels?

Une des parties les plus intéressantes du livre est "su/dici d'aire" avec cet exergue de Hélène Cixous: "Et maintenant, de quel sang signer ça?" On y assiste à la désarticulation des syllabes de mots de huit propositions. Voici ce que l'auteur produit à partir du mot acclimater:

Klee die! mat omb (h) omb (r) e tombe sers et cer (ueil) le (acclimater) l'ac cord corps cor-

Un tel travail m'apparaît plus important que l'introduction de termes scientifiques. Ce travail, en effet, permet à l'oreille de se développer, de commencer à entendre toutes les résonances d'un mot, à l'oeil de voir les lettres, de les déplacer. Ces deux activités ne sont pas innocentes. Elles comptent pour beaucoup dans le plaisir du texte et je dirais même dans la production du sens.

La partie pour le tout de Nicole Brossard et *Rejet* de Carole Massé sont deux livres à lire, ou plutôt, à pratiquer: pour y trouver plaisir et sens il faut fournir un certain effort (acquiescer certaines connaissances en psychanalyse par exemple), sans lequel on sera condamné à dire qu'on "ne comprend rien" à ces nouvelles écritures, ou, encore pire, qu'on "ne peut rien comprendre à ces écritures", que leurs auteurs sont des fumistes, et ainsi de suite. C'est peut-être qu'on ne veut rien comprendre à ces écritures nouvelles parce qu'elles exigent trop des lectrices et des lecteurs. Elles exigent qu'on ait le goût de savoirs précis, le goût d'écrire, le goût de penser.

"La partie pour le tout", par Nicole Brossard, *Aurore*, Montréal 1975.

"Rejet", par Carole Massé, éditions du jour, Montréal 1975.

la NON-FICTION

L'histoire des Québécoises

par MICHEL BRAULT

Il y a déjà un petit moment paraissent aux éditions du Jour *Québécoises du 20e siècle*. Il s'agit d'un choix de textes écrits par des femmes, ou à propos de femmes, présentés par Michèle Jean. Je ne connais pas cet auteur et je me fie donc aux coordonnées imprimées en page couverture pour en faire la présentation: journaliste au Soleil de 1957 à 1959, Michèle Jean "a par la suite poursuivi des études en histoire et en éducation des adultes". Elle a également participé à diverses associations féminines. A l'intérieur du volume, Michèle Jean reste discrète, ne s'étant réservée que le choix puis la présentation sommaire des auteurs des textes. Et l'introduction, où elle se demande si les Québécoises ont une histoire...

Bien qu'il y ait peu de personnages historiques féminins — si on excepte Marguerite Bourgeoys et Jeanne Mance, qui se rattachent surtout à l'époque mystique — les femmes d'ici ont quand même vécu les grands événements et surtout ont pris la parole à propos d'événements ou de décisions qui les touchaient de près: le travail des femmes; l'éducation; l'engagement politique et social; l'image de la femme véhiculée par les médias. Cette prise de parole n'est pas le fait exclusif du vingtième siècle, mais il y a quand même la concentration majeure. Probablement, au dire de l'auteur, parce que l'urbanisation et l'industrialisation ont mis le Québec en mutation, provoqué une remise en question du rôle de la femme, et créé une "problématique féminine au Québec".

La parole ou les gestes des femmes en faveur des femmes, voilà comment l'auteur définit le féminisme. Définition de femme, car dans la bouche d'un homme le mot a un sens autrement péjoratif. Mais tenons-nous consciencieusement à la définition de l'auteur. L'histoire du féminisme au Québec peut donc comporter quatre phases. D'abord, une période de gestation, de 1900 à 1907, pendant laquelle les premières associations féminines sont mises en place: le Conseil National des Femmes du Canada et la section féminine de la Société St-Jean-Baptiste.

Deuxièmement, l'époque du féminisme catholique, de 1907 à 1960: période décisive dans l'histoire du féminisme puisqu'elle est marquée par l'insertion des femmes en milieu de travail, par la revendication du suffrage féminin et par l'accession de femmes aux professions libérales et à la vie politique. Il s'agit également d'années de tensions et de conflits ouverts avec les autorités civiles et religieuses attachées au rôle traditionnel de la femme (sœur, épouse et mère).

Troisièmement, le féminisme réformiste laïque, de 1960 à 1969. C'est le moment où le fé-

minisme se fait revendicateur de droits et non de faveurs. Les dirigeantes se passeront désormais de la permission de M. le Curé ou de M. le Député et porteront leurs griefs en Chambre ou devant les tribunaux dans le but d'obtenir, par exemple, un statut égal pour les étudiantes, une loi revisant les droits de la femme mariée, une loi contre la discrimination dans l'emploi et, finalement, un nouveau régime matrimonial.

Quatrièmement, débute en 1969 l'époque que Michèle Jean qualifie de féminisme radical. Féminisme contestataire qui s'inscrit dans un contexte de révolution culturelle globale visant à abolir le pouvoir mâle. Cette quatrième période échappe à l'analyse faute de recul.

C'est suivant cette grille de lecture que Michèle Jean dispose les textes qu'elle nous présente. A chaque nouveau thème, il y a toujours en tête de liste le texte poussiéreux d'un journaliste ou d'un abbé, qui, en défenseur d'une cause gagnée depuis longtemps, ne rate pas l'occasion de se mettre les pieds dans les plats pour la postérité, vitupérant ce qui, à notre époque, semble aller de soi.

Où encore, on y lit le discours timide d'une sufragette qui paraît bien pusillanime à nos yeux, mais qui est en fait le premier acte d'autorité qu'ils exercent tandis que pour les femmes il ne s'agit pas d'un privilège mais d'un droit strict. Et si les femmes peuvent voter, elles sont donc éligibles à toute fonction publique. Ne devraient-elles pas, alors, accéder à la même formation scolaire que les hommes et laisser tomber les cours d'enseignement ménager?

Les textes contemporains de la Révolution Tranquille sont rédigés sur un mode beaucoup plus serein. Peut-être parce que les auteurs perçoivent déjà que le changement social qui s'amorce va hâter l'émancipation effective de la femme. Peut-être aussi parce qu'il y a des femmes qui occupent déjà des postes de commandes, sur le même pied que les hommes, dans le secteur de l'éducation, de la vie politique et sociale. Il ne leur manque plus que le nombre. Alors la journaliste féminine se fait prosélytiste. Il faut secouer la torpeur des femmes, leur montrer qu'il n'y a rien d'équivalent entre ce qu'elles sont réellement et l'image construite par l'homme, bonne-

à-tout-faire ou gadget publicitaire. Période de courte durée que la Révolution Tranquille. Essouffée au bout de dix ans, elle débouche sur une époque encore confuse, révisionniste ou anarchique. Époque où toutes les contestations se conjuguent dans une contestation globale du système. Extrême, la contestation se marginalise et s'identifie à des idéaux et à des méthodes inspirées du marxisme. La contestation féminine n'échappe pas à la règle et l'homme devient l'être à abattre. L'enjeu de cette lutte des sexes est la destruction de tous les symboles aliénants véhiculés par la tradition. Étrange dialectique, l'intransigence des hommes de 1900 est maintenant le fait de nos contemporains. Le cercle est bouclé. L'un et l'autre partagent ce vocabulaire de matamore et charriant une égale dose de préjugés. Soujacent à cette guerre de mots, il y a encore l'angoisse de la célibataire enceinte, la fatigue de la mère et l'appât de la vieille fille laide. L'iconoclaste peut briser des miroirs, il ne change pas la réalité. A peine en la dénonçant peut-il l'aider à évoluer.

Peut-être me suis-je trop laissé impressionner par le texte de Jacqueline Barrette, "La Moman", plus vrai et plus parlant que les sourires entendus de certaines de nos grosses vedettes ou les croisades de journalistes qui veulent laisser croire que la libération des femmes doit obligatoirement passer par un divorce. Mais il me semble que peut-être un jour la femme devra aussi se libérer de ces oiseaux-là!

Si les Québécoises ont une histoire? Certes, et une qui ne laisse personne indifférent. Le choix de textes de Michèle Jean en illustre le cheminement et l'analyse thématique donne à la composition du volume le ressort qu'il faut pour mener le lecteur jusqu'à la fin. La chronologie des grandes dates de l'histoire féminine et la bibliographie contribuent également à en faire un instrument de travail de première main. Il n'a qu'un défaut: celui de poser les bases d'une problématique où tout désir d'objectivité se brule les ailes...

"Québécoises du 20e siècle", textes choisis et présentés par Michèle Jean, édition du Jour, Montréal 1974.

VIENT DE PARAÎTRE

André Lefebvre
Michel Allard

Histoire du Canada à partir du Québec actuel

agrée par le ministère de l'Éducation, Québec

Une formule pédagogique vraie

\$8.95

guérin

4440 rue SAINT-DENIS MONTRÉAL H2J 2J1
TÉL. 861-6741 849-2303

LE POUVOIR DE LA PRESSE MIS EN DOUTE?

JEAN LARTEGUY
LES ROIS MENDIANTS

roman
flammarion/litée

Dans la comédie de notre temps, les journalistes tiennent toutes sortes d'emplois. Ils sont tour à tour rois et mendiants. S'ils ont parfois le pouvoir de connaître la vérité, ils peuvent aussi être tragiquement écrasés par elle.

Broché, 365 pages **\$9.95**

flammarion litée

"QUESTIONS D'ACTUALITÉ"
dirigée par F.-H. de Virieu

PIERRE PEAN
PETROLE
la 3^e guerre mondiale

Passionnant... Sous une forme concise, précise et compréhensible, l'auteur donne l'ensemble des éléments expliquant l'évolution des dernières années.

RALPH BACK (Les Echos)

CALMANN-LÉVY

le THÉÂTRE

La Rallonge au Quat'sous/Marcel Dubé à l'Escale

par ADRIEN GRUSLIN

Du 26 juin au 26 juillet le théâtre de Quat'sous ouvrira ses portes sur un spectacle intitulé **La grande envolée**, du groupe La Rallonge. Le texte de René Marcotte est le résultat d'un atelier d'écriture mis sur pied par le Centre d'essai des auteurs dramatiques (CEAD). C'est la première fois qu'un texte écrit dans ce cadre va être créé par les gens-mêmes qui l'ont formulé. **La grande envolée** est co-produite par La Rallonge et le CEAD, qui a fourni la majeure partie du budget, c'est-à-dire sept cents dollars.

La Rallonge existe depuis 1972. Elle s'appelait alors La Braoule. Lorraine Pintal, comédienne et metteur en scène, me dit que "tous viennent du Conservatoire, à part Yves Labbé qui a étudié à l'École Nationale. Il y a eu quel-

ques fluctuations mineures chez les membres, mais le noyau est bel et bien constitué de quatre personnes du Conservatoire." L'équipe de **La grande envolée** forme une sorte de coopérative de neuf: six comédiens, l'auteur René Marcotte, un décorateur-costumier (Marc Saint-Jean) et un éclairagiste.

Lorraine Pintal, avec qui je me suis entretenu, a terminé depuis deux ans au Conservatoire. Quatre des six acteurs sont des gens de sa promotion. "On fait du théâtre parce qu'on aime cela et heureusement, le travail ne manque pas pour nous. Certains ont même dû refuser des propositions pour pouvoir être de ce spectacle." Ces jeunes comédiens acquièrent progressivement de l'expérience. Quatre des six faisaient partie de la distribution de

Wouf Wouf, l'atelier-minuit du Gesù l'automne dernier. Deux comédiens, Josée Labossière et Daniel Simard, font surtout de la télévision. L'été passé, le groupe a présenté **Vasy mon bébé** au Centre d'Essai de l'université de Montréal. A l'automne, on a pu voir Lorraine Pintal dans **Le Sauveur de Beaucanton** et **Wouf Wouf**. Elle a de plus signé la mise en scène de **Petit Péant** et **le monde de Garneau**, à l'université de Montréal cet hiver. René Gagnon joue régulièrement sur les planches du Rideau-Vert. Son irrésistible rôle de femme dans **L'autre Don Juan** de Manet mérite d'être rappelé. En somme, ces jeunes réussissent à vivre assez convenablement du théâtre.

L'été dernier, La Rallonge fonctionnait grâce au programme Perspectives-Jeunesse. "Maintenant, précise Lorraine Pintal, on s'autofinance! On fait tout: chacun remplit au moins deux fonctions. Je fais la mise en scène et je joue en même temps, ce qui n'est pas idéal; un autre est administrateur en plus de jouer, et ainsi de suite. Ce cumul de fonctions pose des problèmes mais on veut le faire, car on a tellement le goût que ça marche!" La troupe, membre de l'AQJT jusqu'à peu longtemps, a dû en sortir, car ses membres ont adhéré à l'Union des Artistes. (Selon les statuts du Jeune Théâtre, appartenir aux deux associations est interdit.)

La grande envolée n'est pas une création collective, ainsi que l'explique Lorraine Pintal: "comme Michel Garneau (qui est en train de nous écrire une

pièce pour septembre prochain) René Marcotte se laisse inspirer par le monde avec lequel et pour lequel il travaille. Nous, les comédiens, avons collaboré énormément; on a corrigé bien des choses."

le CINÉMA

Les phantasmes russelliens

par ANDRÉ LEROUX

On sort épuisé de la projection d'un film de Ken Russell et on se demande toujours jusqu'où iront les prochaines extravagances de ce cinéaste délirant. Même ceux qui n'aiment pas les films de Russell ne peuvent dissimuler leur curiosité lorsqu'un nouveau film de cet homme débordant d'imagination prend l'affiche dans un cinéma.

Pendant ces dernières années, peu de films ont réussi à susciter autant de controverses que ceux de Russell. **Mahler**, son avant-dernier film, n'échappera sûrement pas à la règle même si les excès et les débordements du cinéaste nous sont devenus familiers. Il n'a tenu qu'une semaine l'affiche du Côte-des-Neiges, mais on le verra bientôt, en version française, au Pierrot. Le film débute au moment où Mahler (Robert Powell) rentre d'Amérique malade et s'achemine par train vers Vienne. Par une série de retours en arrière violemment crispés et saccadés, nous pénétrons dans l'existence intime de l'illustre compositeur.

Les grandes périodes de sa vie privée et artistique défilent sous nos yeux sous forme de réverie débridée et enflammée par l'imagination d'un homme ravagé par la maladie.

On connaît le vif intérêt que porte Russell à la vie et à l'œuvre d'artistes déchirés par leurs contradictions internes et par un entourage assouffé de notoriété publique. On n'ignore pas non plus le souverain mépris que voue Russell aux traditionnelles biographies filmées hollywoodiennes. Ses films représentent de violentes attaques contre toute une façon romantique de percevoir l'existence et l'œuvre des artistes. Avec **The Music Lovers**, **Savage Messiah** et **Mahler** nous sommes fort éloignés des grandes productions hollywoodiennes du genre **Song Without End** (la vie romantique de Franz Liszt) et **The Last Call of Love** (la biographie romanesque de Frédéric Chopin). Russell nous livre ses interprétations toutes personnelles de la vie de Tchaïkovsky, de Gaudier et de Mahler.

Il ne faut donc pas y rechercher avant tout la fidélité historique ou un étroit réalisme anecdotique. Russell ne veut pas faire oeuvre d'historien mais de poète qui se plonge dans l'existence de grands compositeurs afin d'exorciser ses propres phantasmes et de remonter aux sources mêmes de la création. C'est à une véritable dissection lyrique de tout le processus créateur que nous convie **The Music Lovers**, **Savage Messiah** et **Mahler**. Je pense que les films de Russell nous en disent plus long sur les mécanismes psychiques et affectifs du cinéaste que sur les relations existant entre la vie et l'œuvre des créateurs dont il nous parle.

Mahler est le film le plus clair, le plus évident mais aussi le plus schématique de Russell; celui où le cinéaste ne peut plus cacher son exhibitionnisme maladif et son baroque tapageur. On découvre que ce qui fascine fondamentalement Russell, c'est l'aspect le plus flamboyant et le plus extérieur de la vie et de la musique de Mahler: la dimension carnavalesque et pathétique des grandes étapes de son existence. Il veut dénoncer toutes les réalités qui entravent la créativité du musicien. Il cherche à démasquer fougueusement tous ceux qui s'agglu-

ment à l'artiste pour en soutirer une certaine vanité personnelle, un indéniable profit financier ou un urgent besoin de prestige social.

Comme dans **The Music Lovers** et **Savage Messiah**, il examine avec un regard dépourvu de tendresse et de compassion les êtres qui se nourrissent de l'artiste sans véritablement respecter sa sensibilité et sans comprendre la portée de son talent. Le père de Mahler voudrait faire de son fils un chef d'orchestre parce que cela rapporte plus que la composition. Sa femme (Georgina Hale) voudrait qu'il l'aide à mousser sa carrière de chanteuse. Son professeur de piano voudrait le transformer en parfait technicien musical. Les journalistes ne pensent qu'à écraser sa soif de composition. Tous les personnages qui gravitent autour de Mahler ressemblent à des vautours qui s'acharment sur une proie facile et faible. Russell les transforme en monstres hurlants et grotesques qui fulminent contre un être souvent dépassé par les événements. On les croirait emportés dans une sarabande infernale et incessante. Comme Russell n'est pas un cinéaste généreux, il multiplie les gros plans déformants, accumule les angles de prise de vue qui les rendent ridicules et accélère le montage qui les transforme en pantins mécaniques. Il ne voit en eux que leur dimension clownesque et leurs faiblesses affreuses.

Prisonnier des forces qui se déchainent contre lui, Mahler apparaît comme une victime comprise par son époque et par son milieu familial. Russell entretient pour lui un culte, une vénération qui en font un être bafoué, meurtri et prématurément vieilli. Il remplace ainsi l'ancien romantisme hollywoodien par une nouvelle mystique du génie incompris. Il s'agenouille devant la beauté épique de la musique de Mahler et magnifie emphatiquement la noblesse du musicien qui ne vit que pour sa musique mais il réduit, pour soutenir son admiration, presque tous les autres personnages au rang de caricatures hybrides.

Je ne veux pas dire qu'il soit impossible de comprendre quoi que ce soit au film de Russell. Les intentions sont bien évidentes et les significations, criées en son quadruphonique, ne peuvent échapper à personne. Mais Russell vise essentiellement à choquer. Le sens des images est beaucoup moins important que leurs effets émotionnels sur le spectateur. Ainsi la trop longue séquence de la conversion de Mahler au catholicisme est d'un mauvais goût irritant (ce qui ne gêne jamais Russell) à cause de son unique souci de provocation. Pour plaire à Cosima Wagner et pour s'attirer ses faveurs, Mahler accepte de renier son judaïsme et de devenir catholique. On aurait très bien pu comprendre tout cela sans ce débordement d'images pué-

ries où l'on voit Cosima Wagner, inutilement déguisée en nazie, se déhancher sur une croix comme une prostituée en chapeaux. Et que peut ajouter au film l'insignifiante parodie de **Mort à Venise** qui encombre les premières séquences? Russell se spécialise dans l'art de l'insulte gratuite.

Mahler a toutes les allures et les extravagances d'un immense ragot historique élevé au niveau de l'épopée. Russell adopte les attitudes du voyeur qui recherche le détail scabreux et qui se complait dans le potin de bas étage. Il veut provoquer le spectateur en lui lançant au visage des images chocs sur-saturées de tensions et de violence. Même les émotions les plus simples sont boursoufflées par une caméra frénétique qui semble avoir peur de la tranquillité et du calme.

Russell ne veut pas ennuyer. C'est la crainte la plus profonde de tous les cinéastes. Il veille donc à nous catapultier d'une séquence survoltée à une autre sans prendre soin de nous expliquer ce qui les relie entre elles. Dans **Mahler**, comme dans l'étonnant **Savage Messiah**, le spectateur ne peut comprendre ce qui sous-tend les émotions que le film exalte jusqu'au délire parce que le cinéaste ne prend jamais la peine de nous en expliquer les sources et les racines. On est confronté à une explosion d'images, plastiquement assez superbes mais vides de résonances.

Je ne veux pas dire qu'il soit impossible de comprendre quoi que ce soit au film de Russell. Les intentions sont bien évidentes et les significations, criées en son quadruphonique, ne peuvent échapper à personne. Mais Russell vise essentiellement à choquer. Le sens des images est beaucoup moins important que leurs effets émotionnels sur le spectateur. Ainsi la trop longue séquence de la conversion de Mahler au catholicisme est d'un mauvais goût irritant (ce qui ne gêne jamais Russell) à cause de son unique souci de provocation. Pour plaire à Cosima Wagner et pour s'attirer ses faveurs, Mahler accepte de renier son judaïsme et de devenir catholique. On aurait très bien pu comprendre tout cela sans ce débordement d'images pué-

ries où l'on voit Cosima Wagner, inutilement déguisée en nazie, se déhancher sur une croix comme une prostituée en chapeaux. Et que peut ajouter au film l'insignifiante parodie de **Mort à Venise** qui encombre les premières séquences? Russell se spécialise dans l'art de l'insulte gratuite.

Mahler a toutes les allures et les extravagances d'un immense ragot historique élevé au niveau de l'épopée. Russell adopte les attitudes du voyeur qui recherche le détail scabreux et qui se complait dans le potin de bas étage. Il veut provoquer le spectateur en lui lançant au visage des images chocs sur-saturées de tensions et de violence. Même les émotions les plus simples sont boursoufflées par une caméra frénétique qui semble avoir peur de la tranquillité et du calme.

Russell ne veut pas ennuyer. C'est la crainte la plus profonde de tous les cinéastes. Il veille donc à nous catapultier d'une séquence survoltée à une autre sans prendre soin de nous expliquer ce qui les relie entre elles. Dans **Mahler**, comme dans l'étonnant **Savage Messiah**, le spectateur ne peut comprendre ce qui sous-tend les émotions que le film exalte jusqu'au délire parce que le cinéaste ne prend jamais la peine de nous en expliquer les sources et les racines. On est confronté à une explosion d'images, plastiquement assez superbes mais vides de résonances.

Je ne veux pas dire qu'il soit impossible de comprendre quoi que ce soit au film de Russell. Les intentions sont bien évidentes et les significations, criées en son quadruphonique, ne peuvent échapper à personne. Mais Russell vise essentiellement à choquer. Le sens des images est beaucoup moins important que leurs effets émotionnels sur le spectateur. Ainsi la trop longue séquence de la conversion de Mahler au catholicisme est d'un mauvais goût irritant (ce qui ne gêne jamais Russell) à cause de son unique souci de provocation. Pour plaire à Cosima Wagner et pour s'attirer ses faveurs, Mahler accepte de renier son judaïsme et de devenir catholique. On aurait très bien pu comprendre tout cela sans ce débordement d'images pué-

ries où l'on voit Cosima Wagner, inutilement déguisée en nazie, se déhancher sur une croix comme une prostituée en chapeaux. Et que peut ajouter au film l'insignifiante parodie de **Mort à Venise** qui encombre les premières séquences? Russell se spécialise dans l'art de l'insulte gratuite.

Mahler a toutes les allures et les extravagances d'un immense ragot historique élevé au niveau de l'épopée. Russell adopte les attitudes du voyeur qui recherche le détail scabreux et qui se complait dans le potin de bas étage. Il veut provoquer le spectateur en lui lançant au visage des images chocs sur-saturées de tensions et de violence. Même les émotions les plus simples sont boursoufflées par une caméra frénétique qui semble avoir peur de la tranquillité et du calme.

Russell ne veut pas ennuyer. C'est la crainte la plus profonde de tous les cinéastes. Il veille donc à nous catapultier d'une séquence survoltée à une autre sans prendre soin de nous expliquer ce qui les relie entre elles. Dans **Mahler**, comme dans l'étonnant **Savage Messiah**, le spectateur ne peut comprendre ce qui sous-tend les émotions que le film exalte jusqu'au délire parce que le cinéaste ne prend jamais la peine de nous en expliquer les sources et les racines. On est confronté à une explosion d'images, plastiquement assez superbes mais vides de résonances.

Je ne veux pas dire qu'il soit impossible de comprendre quoi que ce soit au film de Russell. Les intentions sont bien évidentes et les significations, criées en son quadruphonique, ne peuvent échapper à personne. Mais Russell vise essentiellement à choquer. Le sens des images est beaucoup moins important que leurs effets émotionnels sur le spectateur. Ainsi la trop longue séquence de la conversion de Mahler au catholicisme est d'un mauvais goût irritant (ce qui ne gêne jamais Russell) à cause de son unique souci de provocation. Pour plaire à Cosima Wagner et pour s'attirer ses faveurs, Mahler accepte de renier son judaïsme et de devenir catholique. On aurait très bien pu comprendre tout cela sans ce débordement d'images pué-

ries où l'on voit Cosima Wagner, inutilement déguisée en nazie, se déhancher sur une croix comme une prostituée en chapeaux. Et que peut ajouter au film l'insignifiante parodie de **Mort à Venise** qui encombre les premières séquences? Russell se spécialise dans l'art de l'insulte gratuite.

Mahler a toutes les allures et les extravagances d'un immense ragot historique élevé au niveau de l'épopée. Russell adopte les attitudes du voyeur qui recherche le détail scabreux et qui se complait dans le potin de bas étage. Il veut provoquer le spectateur en lui lançant au visage des images chocs sur-saturées de tensions et de violence. Même les émotions les plus simples sont boursoufflées par une caméra frénétique qui semble avoir peur de la tranquillité et du calme.

Russell ne veut pas ennuyer. C'est la crainte la plus profonde de tous les cinéastes. Il veille donc à nous catapultier d'une séquence survoltée à une autre sans prendre soin de nous expliquer ce qui les relie entre elles. Dans **Mahler**, comme dans l'étonnant **Savage Messiah**, le spectateur ne peut comprendre ce qui sous-tend les émotions que le film exalte jusqu'au délire parce que le cinéaste ne prend jamais la peine de nous en expliquer les sources et les racines. On est confronté à une explosion d'images, plastiquement assez superbes mais vides de résonances.

Je ne veux pas dire qu'il soit impossible de comprendre quoi que ce soit au film de Russell. Les intentions sont bien évidentes et les significations, criées en son quadruphonique, ne peuvent échapper à personne. Mais Russell vise essentiellement à choquer. Le sens des images est beaucoup moins important que leurs effets émotionnels sur le spectateur. Ainsi la trop longue séquence de la conversion de Mahler au catholicisme est d'un mauvais goût irritant (ce qui ne gêne jamais Russell) à cause de son unique souci de provocation. Pour plaire à Cosima Wagner et pour s'attirer ses faveurs, Mahler accepte de renier son judaïsme et de devenir catholique. On aurait très bien pu comprendre tout cela sans ce débordement d'images pué-

ries où l'on voit Cosima Wagner, inutilement déguisée en nazie, se déhancher sur une croix comme une prostituée en chapeaux. Et que peut ajouter au film l'insignifiante parodie de **Mort à Venise** qui encombre les premières séquences? Russell se spécialise dans l'art de l'insulte gratuite.

Mahler a toutes les allures et les extravagances d'un immense ragot historique élevé au niveau de l'épopée. Russell adopte les attitudes du voyeur qui recherche le détail scabreux et qui se complait dans le potin de bas étage. Il veut provoquer le spectateur en lui lançant au visage des images chocs sur-saturées de tensions et de violence. Même les émotions les plus simples sont boursoufflées par une caméra frénétique qui semble avoir peur de la tranquillité et du calme.

Russell ne veut pas ennuyer. C'est la crainte la plus profonde de tous les cinéastes. Il veille donc à nous catapultier d'une séquence survoltée à une autre sans prendre soin de nous expliquer ce qui les relie entre elles. Dans **Mahler**, comme dans l'étonnant **Savage Messiah**, le spectateur ne peut comprendre ce qui sous-tend les émotions que le film exalte jusqu'au délire parce que le cinéaste ne prend jamais la peine de nous en expliquer les sources et les racines. On est confronté à une explosion d'images, plastiquement assez superbes mais vides de résonances.

Je ne veux pas dire qu'il soit impossible de comprendre quoi que ce soit au film de Russell. Les intentions sont bien évidentes et les significations, criées en son quadruphonique, ne peuvent échapper à personne. Mais Russell vise essentiellement à choquer. Le sens des images est beaucoup moins important que leurs effets émotionnels sur le spectateur. Ainsi la trop longue séquence de la conversion de Mahler au catholicisme est d'un mauvais goût irritant (ce qui ne gêne jamais Russell) à cause de son unique souci de provocation. Pour plaire à Cosima Wagner et pour s'attirer ses faveurs, Mahler accepte de renier son judaïsme et de devenir catholique. On aurait très bien pu comprendre tout cela sans ce débordement d'images pué-

ries où l'on voit Cosima Wagner, inutilement déguisée en nazie, se déhancher sur une croix comme une prostituée en chapeaux. Et que peut ajouter au film l'insignifiante parodie de **Mort à Venise** qui encombre les premières séquences? Russell se spécialise dans l'art de l'insulte gratuite.

Mahler a toutes les allures et les extravagances d'un immense ragot historique élevé au niveau de l'épopée. Russell adopte les attitudes du voyeur qui recherche le détail scabreux et qui se complait dans le potin de bas étage. Il veut provoquer le spectateur en lui lançant au visage des images chocs sur-saturées de tensions et de violence. Même les émotions les plus simples sont boursoufflées par une caméra frénétique qui semble avoir peur de la tranquillité et du calme.

Russell ne veut pas ennuyer. C'est la crainte la plus profonde de tous les cinéastes. Il veille donc à nous catapultier d'une séquence survoltée à une autre sans prendre soin de nous expliquer ce qui les relie entre elles. Dans **Mahler**, comme dans l'étonnant **Savage Messiah**, le spectateur ne peut comprendre ce qui sous-tend les émotions que le film exalte jusqu'au délire parce que le cinéaste ne prend jamais la peine de nous en expliquer les sources et les racines. On est confronté à une explosion d'images, plastiquement assez superbes mais vides de résonances.

Je ne veux pas dire qu'il soit impossible de comprendre quoi que ce soit au film de Russell. Les intentions sont bien évidentes et les significations, criées en son quadruphonique, ne peuvent échapper à personne. Mais Russell vise essentiellement à choquer. Le sens des images est beaucoup moins important que leurs effets émotionnels sur le spectateur. Ainsi la trop longue séquence de la conversion de Mahler au catholicisme est d'un mauvais goût irritant (ce qui ne gêne jamais Russell) à cause de son unique souci de provocation. Pour plaire à Cosima Wagner et pour s'attirer ses faveurs, Mahler accepte de renier son judaïsme et de devenir catholique. On aurait très bien pu comprendre tout cela sans ce débordement d'images pué-

ries où l'on voit Cosima Wagner, inutilement déguisée en nazie, se déhancher sur une croix comme une prostituée en chapeaux. Et que peut ajouter au film l'insignifiante parodie de **Mort à Venise** qui encombre les premières séquences? Russell se spécialise dans l'art de l'insulte gratuite.

Mahler a toutes les allures et les extravagances d'un immense ragot historique élevé au niveau de l'épopée. Russell adopte les attitudes du voyeur qui recherche le détail scabreux et qui se complait dans le potin de bas étage. Il veut provoquer le spectateur en lui lançant au visage des images chocs sur-saturées de tensions et de violence. Même les émotions les plus simples sont boursoufflées par une caméra frénétique qui semble avoir peur de la tranquillité et du calme.

Russell ne veut pas ennuyer. C'est la crainte la plus profonde de tous les cinéastes. Il veille donc à nous catapultier d'une séquence survoltée à une autre sans prendre soin de nous expliquer ce qui les relie entre elles. Dans **Mahler**, comme dans l'étonnant **Savage Messiah**, le spectateur ne peut comprendre ce qui sous-tend les émotions que le film exalte jusqu'au délire parce que le cinéaste ne prend jamais la peine de nous en expliquer les sources et les racines. On est confronté à une explosion d'images, plastiquement assez superbes mais vides de résonances.

Je ne veux pas dire qu'il soit impossible de comprendre quoi que ce soit au film de Russell. Les intentions sont bien évidentes et les significations, criées en son quadruphonique, ne peuvent échapper à personne. Mais Russell vise essentiellement à choquer. Le sens des images est beaucoup moins important que leurs effets émotionnels sur le spectateur. Ainsi la trop longue séquence de la conversion de Mahler au catholicisme est d'un mauvais goût irritant (ce qui ne gêne jamais Russell) à cause de son unique souci de provocation. Pour plaire à Cosima Wagner et pour s'attirer ses faveurs, Mahler accepte de renier son judaïsme et de devenir catholique. On aurait très bien pu comprendre tout cela sans ce débordement d'images pué-

ries où l'on voit Cosima Wagner, inutilement déguisée en nazie, se déhancher sur une croix comme une prostituée en chapeaux. Et que peut ajouter au film l'insignifiante parodie de **Mort à Venise** qui encombre les premières séquences? Russell se spécialise dans l'art de l'insulte gratuite.

Mahler a toutes les allures et les extravagances d'un immense ragot historique élevé au niveau de l'épopée. Russell adopte les attitudes du voyeur qui recherche le détail scabreux et qui se complait dans le potin de bas étage. Il veut provoquer le spectateur en lui lançant au visage des images chocs sur-saturées de tensions et de violence. Même les émotions les plus simples sont boursoufflées par une caméra frénétique qui semble avoir peur de la tranquillité et du calme.

Russell ne veut pas ennuyer. C'est la crainte la plus profonde de tous les cinéastes. Il veille donc à nous catapultier d'une séquence survoltée à une autre sans prendre soin de nous expliquer ce qui les relie entre elles. Dans **Mahler**, comme dans l'étonnant **Savage Messiah**, le spectateur ne peut comprendre ce qui sous-tend les émotions que le film exalte jusqu'au délire parce que le cinéaste ne prend jamais la peine de nous en expliquer les sources et les racines. On est confronté à une explosion d'images, plastiquement assez superbes mais vides de résonances.

Je ne veux pas dire qu'il soit impossible de comprendre quoi que ce soit au film de Russell. Les intentions sont bien évidentes et les significations, criées en son quadruphonique, ne peuvent échapper à personne. Mais Russell vise essentiellement à choquer. Le sens des images est beaucoup moins important que leurs effets émotionnels sur le spectateur. Ainsi la trop longue séquence de la conversion de Mahler au catholicisme est d'un mauvais goût irritant (ce qui ne gêne jamais Russell) à cause de son unique souci de provocation. Pour plaire à Cosima Wagner et pour s'attirer ses faveurs, Mahler accepte de renier son judaïsme et de devenir catholique. On aurait très bien pu comprendre tout cela sans ce débordement d'images pué-

DÈS LE 24 JUIN
le théâtre des marguerites inc.
tm
JACQUES GALIPEAU
CLAUDE PREPONTAINE
C'EST MALIN!
COMÉDIE DE FOLBERT JAIN
MISE EN SCÈNE DE GEORGES CARRÉ
COLETTE GOURTOIS
LOUISE RINFRET
GUY PROVOST
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI à 9 h 00
SAMEDI 7 h 30 et 10 h 30
RELACHE DIMANCHE ET LUNDI
ADM. \$4.00 SAM. \$4.50
réservations: Trois-Rivières
1 (819) 377-3223

DERNIÈRE, CE SOIR
"Le Quatuor de l'omelette est sûrement une belle petite réussite surtout qu'il est bien chanté et bien joué."
Claude Gingras, La Presse.
Docteur Miracle
opéra comique en 1 acte
de Georges Bizet
avec
Bruno Laplante, Céline Dussault
Paul Trepanier, Paula Verschelden
Au Piano, Colombe Pelletier
Mise en scène Jeanine Beaubien
Présente dans les cadres des mini-opéras du Maurier
Mardi au samedi à 20 h 30
À la demande générale "And nothing but" de Maxine Fleischan sera remis à l'affiche dès le 25 juin.
Billets en vente: Sheraton Mont-Royal, suite G-20 et au Montreal Trust, P.V.M. — Réservation 526-0821

LE THEATRE D'ETE son valley
DES SAMEDI 21 JUIN
HENRI NORBERT SUZANNE LANGLOIS
LOUIS LALANDE LOUISE DESCHATELLETS
JACQUES KANTO COCO
O MES AIEUX...
Comédie de JOSÉ ANDRÉ LACOUR
Musique: GINETTE BELLEVILLE
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi 21h
samedi 20h, dimanche 20h et 22h 30
SAINT-JULIEN 229-1911 MONTREAL 375-5621
CONDITIONS SPÉCIALES POUR GROUPES ET ÉTUDIANTS

INVITATION AVANT THÉÂTRE
Venez découvrir les perspectives d'un spectacle de théâtre...
MONTREAL 375-5621
HOTEL SON VALLEY 1000 Avenue Mont-Royal, Suite 200, Montréal, Québec H3A 2Z4

Film terrifiant tiré du grand roman à succès aussi terrifiant.
JAWS
ROY SCHNEIDER ROBERT SHAW RICHARD DREYFUSS
14 ANS
A UNIVERSAL PICTURE "TECHNICOLOR" "PANAVISION"
LOEW'S & KENT: 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15, AU LOEW'S SEULEMENT, SAMEDI, DERNIER SPECTACLE à 11.30, DORVAL: LAVAL: GREENFIELD; SUR SEMAINE: 7.00 & 9.15, SAMEDI: DIMANCHE: LUNDI & MARDI 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15.
AUX 5 CINÉMAS!
KENT: 6100 SHERBROOKE O. 489-9707
LOEW'S: 954 STE-CATHERINE O. 866-5851
DORVAL: 280 AVE DORVAL 631-8586
GREENFIELD PARK: PLACE GREENFIELD PARK 671-6129
LAVAL: 115 MA LAVAL

Les Étés de la Danse
Expo Théâtre, Cité du Havre
Les Grands Ballets Canadiens
en collaboration avec C.S.A.C.13
"Une véritable célébration du mouvement et de la vie"
Quatre semaines de danse... dix des oeuvres les plus éblouissantes du répertoire... avec les danseurs les plus remarquables du Québec.
De TAM TI DELAM sur une musique de VIGNEAULT à AU-DELA DU TEMPS, et de L'OISEAU DE FEU de BÉJART à ROMÉO ET JULIETTE!
Les samedis DANSE FUSION, spectacle bouillonnant de danse, de poésie et de musique incluant deux chorégraphes sur des oeuvres de BEAU DOMMAGE... plus un festival du film et des répétitions commentées.
DANSE-Y
DU 8 JUILLET AU 3 AOÛT, 20 h 30
Billets non réservés en vente à 42.95 \$
Soleil
Séances réservées en vente à 35.50 \$ à l'Expo Théâtre et aux comptoirs T & S
Prix spéciaux pour groupes et pour l'achat de plus d'un programme.
873-5183

DE PARIS IL ÉTAIT UNE FOIS... L'OPÉRETTE
30 ARTISTES
25 DÉCORS
100 COSTUMES
Un siècle d'opérettes et de comédies musicales au rythme du CAN-CAN et des VALSES VIENNOISES.
Spectacle entièrement parisien
"Les costumes d'André Levasseur sont vraiment somptueux... Les interprètes, autant par leur jeu que dans leur chant, montrent que l'opérette n'a pas vieilli. Un spectacle où l'humour et la fantaisie trouvent toujours leur place."
Gilles Potvin, Le Devoir
25 au 30 JUIN 20h30
Mat. 29 JUIN 14h30
Billets: \$10-\$8-\$6-\$4-\$3
EN VENTE CCA, 1822 ouest, Sherbrooke, Place des Arts, Montréal Trust P.V.M, Sauvé & Frères.
Nombre limité de billets à demi-tarif sur \$8: étudiants et Âge d'Or en vente à CCA seulement.
CHARGEX 832-2234 MASTER CHARGE
SALLE WILFRID-PELLETIER

les SPECTACLES

Un Forestier "live", à classer parmi les meilleurs

par YVES TASCHEREAU

On sort toujours d'un récital de Louise Forestier avec l'impression de ne plus être tout à fait le même qu'en entrant. Comme si elle avait partagé avec son public cet enthousiasme de vivre, cette belle humeur qu'elle cache sous le nom de Forestier, cette manière de regarder le monde sans se fermer les yeux et de le trouver quand même beau. La même chose se retrouve sur ses disques, bien sûr, mais pas tout à fait de la même manière, à cause de la froideur des studios et des silences entre les plages, à cause surtout de l'absence du public au contact duquel la chanteuse se réchauffe, s'anime de plus en plus et transforme une suite de chansons en un tout uniforme. Le disque **Louise Forestier au théâtre Outremont** (Gamma GS-203) réussit à faire passer l'atmosphère chaleureuse d'un de ses spectacles, ce qui autorise à le classer parmi les meilleurs.

J'insiste beaucoup sur cette qualité de l'atmosphère, parce qu'elle est vraiment importante. Si vous jouez de la valeur d'un disque seulement au niveau de la technique et des critères objectifs, vous risquez d'être déçu par celui-ci et je vous trouve à plaindre. Non pas que le disque soit mauvais, loin de là! Mais le son (la guitare et le balais du batteur) est souvent un peu aigu sans être fêlé et les chansons nouvelles ne marquent peut-être pas la meilleure production de la chanteuse. Mais une production moyenne de Louise Forestier, par les chanteuses qui courent, c'est un régal.

Son disque (dommage qu'on en ait pas fait un album double) reprend une partie du récital qu'elle a donné au théâtre Outremont le 8 mars de cette année. On y trouve la reprise, moins attentive aux détails mais plus intense, de quatre an-

ciennes chansons: "Les bûcherons", "En flèche et en pourquoï", "Prison de Londres" et "Pourquoi chanter". Les huit autres chansons et un monologue de Jacqueline Barrette sont inédits sur disque, sauf "Tout le monde est malheureux" de Vigneault, qui apparaît sur le disque de **L'Automne Show** réalisé au bénéfice des grévistes de la United Aircraft. Parmi celles-ci, trois chansons "humoristiques" de Jean-Claude Germain: "Tango de l'Orénoque", "Oscar de Limoulu" et "Les Bleus de Paris", marquent un temps faible: les farces sont faciles et Louise y force un peu trop son jeu qui jure face au naturel qui anime les autres chansons.

"On est bien chez-vous" est une jolie chanson d'amour écrite par Claude Lafrance tandis que "Aime mon cœur" de L. Lepage et "Tout le monde est malheureux", dont l'arrangement extrêmement réussi et original, continuent la veine folklorique est si bien exploitée par son groupe. Mais la chanson qui ressort le mieux parmi les nouvelles me semble être "Jusqu'au bout" dont Louise a écrit les paroles et dont Jacques Peron a fait la musique. Cette très belle chanson frappe surtout, en plus de la réussite des paroles et de la musique, par la perfection d'ensemble de la voix et des instruments de musique. L'entente entre la chanteuse et ses musiciens est une merveille à travers toutes les variations d'intensité que cette courte pièce propose.

Car un des éléments importants de l'originalité du son Forestier — très moderne dans l'utilisation de notre héritage musical — tient dans cet esprit de groupe réel qui l'unit à ses six musiciens. Bref, c'est un très bon disque qu'il ne faut pas aborder en détails, mais dans

son ensemble, comme une seule grande chanson.

Les disques d'humour sont assez rares sur le marché. C'est une chose qui se comprend très bien. Les gens peuvent hésiter avant d'acheter un disque qu'ils n'écouteront sans doute pas plusieurs fois. Certains d'entre eux, cependant, sont assez réussis et s'abondent petit à petit d'une audition à l'autre. Raymond Devos, par exemple, a toujours su apporter plus que le rire immédiat. Ses monologues ont toujours quelque chose d'inquietant dans la façon dont ils manient l'absurde, un peu comme dans **Un certain Plume**, du poète belge (comme Devos) Henri Michaux.

Son nouveau disque, **Y'a d'la joie sur fond de tristesse** (Philips 6325 175), rompt un silence qui durait depuis quelques années. Toujours en jonglant avec les mots et la réalité qu'ils représentent, Devos y fait 17 courts monologues dont trois ou quatre sont extrêmement réussis; mais l'ensemble, pour qui s'est passionné de ses disques précédents, reste un peu décevant. Le monologiste tombe souvent dans les jeux de mots faciles et exploite d'une façon systématique, qui laisse trop prévoir la suite, les éléments sur lesquels il se base.

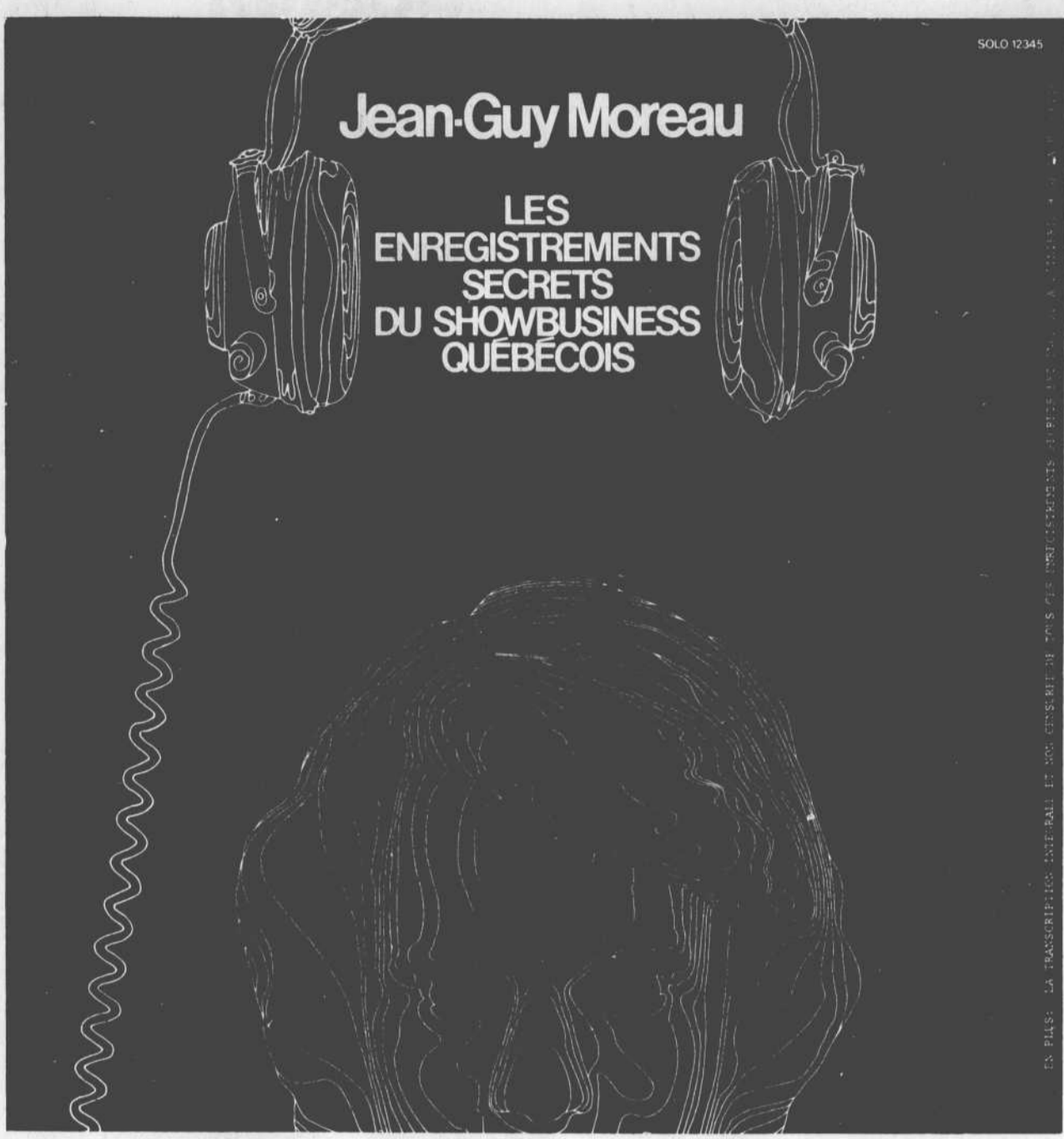
De son côté, Jean-Guy Moreau nous propose un disque bizarre et inquietant sous le titre **Les Enregistrements secrets du showbusiness québécois** (Solo 12345). Se présentant comme une suite de conversations plus ou moins secrètes, au téléphone ou ailleurs, le disque nous permet de découvrir certains dessous de table du showbusiness: le Parti Québécois et les artistes "québécois"; le monde de la publicité à travers une expérience avec Labatt; les journalistes à potins et les bandes préenregistrées du Big Bazar... En plus, Jean-Guy Moreau intercale quelques pieds-de-nez à ses victimes favorites: Pierre Lalonde, Jacques Matti, Georges Dor et Jean-Pierre Ferland. Imitant magistralement toutes les voix, ce qui est une prouesse vocale et technique dans les conversations, Moreau amuse beaucoup mais inquiète autant. Son disque, à part quelques moments plus légers, prend souvent l'allure d'un règlement de comptes. Ce qui est loin d'être détestable.

Les amateurs de chansons populaires françaises s'amuseront sans doute beaucoup en écoutant le disque d'Yves Lecoq (Gamma GS 200) qui fait un très bon travail d'imitateur. Imitant les voix de Dalida, Claude François, Jo Dassin, Serge Lama, tout en changeant, dans une caricature sans méchanceté, les paroles des chansons, Lecoq a enregistré un disque drôle. Mais il faut vraiment suivre de près la chanson de ce type pour apprécier.

Puisqu'on parle de chanson française, je vais signaler les très nombreuses parutions récentes dans ce domaine. La maison London, qui groupe plusieurs étiquettes, a lancé sept disques sur le marché. D'abord, **Les Compagnons, Welcome** (Deram XDEF. III) qui, toujours pareils, semblent surgir, plus vieux et plus ennuyants que jamais, des années cinquante. **Guy Bonnet** (Deram XDEF. 107) un nouveau-venu romantique qui s'approche par moments de Lévêillé et imite à une occasion Gainsbourg. Un nouveau **Jacques Dutronc** (Vogue LDY 28033) se signale surtout par sa diction, plus molle et inaudible que jamais, et la nouvelle version de "Gentlemen cambrioleur", l'indicatif du feuilleton "Arsène Lupin". Johnny Hallyday reprend péniblement, en traduction, certains vieux rocks américains sur **Rock à Memphis** (Philips 9101009); tandis que **Nana Mouskouri** (Philips 9101 007) chante "Soledad" et l'"Ave Maria" de Schubert, parmi d'autres chansons, avec sa très belle voix. Les amateurs de Michel Sardou pourront se procurer son récital à l'Olympia (Able 7018) qui est une copie exacte de la "chose" qu'il vient de présenter à la Place des Arts. Le plus intéressant des disques distribués par London, me semble être celui de **Marie-Paule Belle** (VIP-20) qui chante bien les textes de l'écrivain Françoise Mallet-Joris qu'elle a mis en musique. C'est de la chanson française traditionnelle très bien faite qui rappelle un peu Barbara, par moments.

Chez Barclay, Max Roy fait penser à Jean Ferrat avec son disque **Carrouges** (80215) alors que **Henri Dès**, sympathique mais complètement dépassé, plaira aux nostalgiques des chansonniers des années soixante (45011). **Marianne Mille** (80214) chante avec une voix haute et bizarre quelques chansons de bel canto. Par contre, les amateurs de musique des Andes seront très satisfaits par le disque de **Los Chacos, Concert pour les Andes** (Barclay 40070) qui est très beau et apporte un peu d'originalité dans cette veine surexploitée.

Chez Capitol, on réédite le premier microfilm de Serge Lama (Pathé SPAE 67358). **Les Ballons rouges**, qui se prenait au sérieux sur un air de Brel 1968. Le disque de François Berheim. La maison de l'ours (Elektra FLP 52010), indique que le chanteur a beaucoup écouté la musique américaine dont il copie un très grand nombre de procédés en les atténuant pour ne pas indisposer les oreilles de ses compatriotes. Le plus intéressant de tous ces disques est sans contredit celui de Jacques Higelin, **BBH 75** (EMI SPAM 67-359), qui propose des paroles souvent amusantes sur un son in-



Jean-Guy Moreau
LES ENREGISTREMENTS SECRETS DU SHOWBUSINESS QUÉBÉCOIS

teressant. Avec une formation très simple (basse, batterie et guitare parfois) il propose des rythmes de blues en trouvant la voix qui convient. Les pièces se ressemblent un peu d'une plage à l'autre, mais le disque sort nettement de l'ordinaire. Comme pour le très beau disque de Duguay, dont j'ai déjà parlé, vérifiez l'état de la gallette dans le magasin où vous l'acheterez: la copie qu'on m'a envoyée pour remplacer la copie défectueuse était pire que la première...

les SPECTACLES

Québec Fête: vous pouvez, d'ici à mardi, assister à un nombre incroyable de très bons spectacles de variétés sur le Mont Royal. Et gratuitement! Ce soir à 21 heures 30: Aut'Chose, Harmonium, les Seguin et Gilles Valiquette. A minuit, vous avez le choix entre Maneige et Toubabou. Et il en sera ainsi tous les jours, avec par exemple: les Chanteurs de charme (mardi à 14 heures), la finale du concours national des violonneux (mardi à 14 heures), Clémence Desrochers, Offenbach, Jean-Pierre Ferland, du jazz, du folklore, adoucté!... Une fête à ne pas manquer, sous un aucun prétexte.

Raoul Duguay (Féché, du 24 au 29 juin): le très beau spectacle de chansons, et de beaucoup plus, d'un des plus originaux artistes d'ici. A voir et à participer. Au théâtre Saint-Denis, samedi dernier, tout à fini en fête. J'irais plutôt à la représentation de 11 heures trente qu'à la première qui, elle, ne pourra pas se prolonger...

Pink Floyd (Autostade, le 26): un concert extraordinaire. Leur nouveau disque au complet plus "The Dark Side of the Moon" plus "Echoes" plus la quadruphonie plus une pyramide de 90 pieds de haut dont le toit est sensé s'envoler etc. Le plus gros et grand concert rock jamais donné à Montréal.

Y.T.

Galleries d'Art

A. Fortin
Encres
14 au 28 juin
1370 ouest, rue Notre-Dame, Montréal H3C 1K8 935-7565
à l'ouest de la rue de la Montagne

EXPOSITION
Aquarelles et dessins d'artistes canadiens du XIXe et XXe siècles
Atelier J. LUKACS
1430 rue Sherbrooke, ouest
Tél.: 933-9877 - 845-4361
Lun. au Ven. de 9.30 à 17.30h.

SCULPTURES
Archipenko
Arp
Greco
Marini
Moore
Rodin
Ouvert de 9 à 5.30
DOMINION GALLERY
Le plus grand choix de peintures et sculptures au Canada dans la plus grande Galerie Marchand d'Art au Canada
1438 OUEST, RUE SHERBROOKE 845-7471 et 845-7833

JEAN DALLAIRE
Rétrospective
du 23 juin au 6 juillet
Place du Portage II
Rue Hôtel de Ville
Hull, Que.

FOYER DES ARTS EATON
9^E ÉTAGE, CENTRE-VILLE
Exposition
Jacqueline Marcoux
jusqu'au samedi 5 juillet
Collection d'artistes canadiens réputés tels que Léo Ayotte, M. Favreau, J.-Marc Blier, G. Pfeiffer, R. Simpkins, H. Gerth et autres
EATON

EXPOSITION
TIVI ETOOK
GRAVURE SUR PIERRE
13 juin — 5 juillet
galerie d'art esquimau
Guilde canadienne des métiers d'art, Québec
2025, rue Peel, Montréal

LES MUSIQUES QUÉBÉCOISES EN DIRECT DU HAUT DE LA MONTAGNE

SAMEDI LE 21 JUIN À 22 H. GILLES VALIQUETTE, LES SEGUNS, HARMONIUM, AUT'CHOSE À MINUIT, MANEIGE

DIMANCHE LE 22 JUIN À 22 H. JACQUES BLAIS À MINUIT, MACK

LUNDI LE 23 JUIN À 21 H. QUINTONAL À MINUIT, OFFENBACH

CKVL FM 96.9 AVEC LE COEUR DE TOUTTES NOUS AUTRES

GRAPHISTE: MICHEL BOYER

Carrières et Professions

PERSONNEL DEMANDÉ

Une institution secondaire d'enseignement privé de la région métropolitaine recherche les services des personnes suivantes:

- a) enseignement:
 - un professeur de mathématiques à temps partiel (2e cycle secondaire);
 - un professeur de français à temps partiel (2e cycle du secondaire).
- b) un technicien en bibliothéconomie.

Faire parvenir sa demande et son "curriculum vitae" à:
DOSSIER 2528, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

Bureau de design

cherche:

un graphiste junior ou intermédiaire ayant soit une très bonne formation ou une expérience de 2 à 3 ans et qui soit intéressé par le travail d'exécution et de mise au point de travaux graphiques.

un graphiste intermédiaire ou senior ayant 3 à 4 ans d'expérience, minimum, et qui soit prêt à participer à des projets importants. (identité visuelle, signalisation, publicité)

Discrétion absolue.
 Envoyer curriculum vitae à:
 Dossier 2525
 Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

ARTS ET SCIENCES

Le C.S.B. invite les candidatures de professeurs aux postes suivants:

- 1 professeur d'anthropologie
- 1 professeur de chimie et de physique

Qualifications requises:
 minimum: "Maîtrise"
 de préférence: "Doctorat"

adressez votre demande à:

Monsieur le Doyen
Collège de Saint-Boniface
 200, avenue de la Cathédrale
 Saint-Boniface, Manitoba
 R2H 0H7

PAVILLON DE L'ENFANCE (1968) INC.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ce centre d'accueil de transition pour 28 enfants âgés de 6 à 12 ans est à la recherche d'un Directeur général.

Le titulaire est responsable de l'administration du centre, de l'élaboration et de la direction des programmes et des services, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le Conseil d'Administration et le Ministère des Affaires sociales.

QUALIFICATIONS:

— Détenir d'un diplôme universitaire terminal en sciences administratives ou en sciences de l'éducation ou l'équivalent, il possède au moins 5 ans d'expérience pertinente dans le domaine des affaires sociales.

Le salaire et les bénéfices marginaux sont établis selon les normes du MAS.

S.V.P. adresser votre curriculum vitae avec la mention confidentielle à:

Président du Comité de Sélection,
Pavillon de l'Enfance (1968) Inc.,
 90, rue Louise,
 Longueuil,

avant 5 p.m. le 18 juillet 1975

Les Commissions scolaires Provençal et Waterloo

requièrent les services d'un
conseiller pédagogique en français

Qualifications requises: posséder un premier diplôme universitaire terminal en français dont l'obtention requiert un minimum de 16 années d'études.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 27 juin 1975, à la

Commission scolaire Provençal,
au Directeur du Personnel,
 1223, rue St-Paul, St-Césaire.

Wilfrid Bibeau,
 Directeur général.

PROFESSEURS DEMANDÉS UNITÉ RÉGIONALE NO 3

Nous invitons les professeurs de français langue seconde à faire une demande d'emploi pour un poste d'enseignement au niveau intermédiaire (7e, 8e, 9e année).

QUALIFICATIONS

Le professeur doit être bilingue, posséder au moins deux années d'études post-secondaires dont une en pédagogie, et connaître la méthodologie de l'enseignement d'une langue seconde.

Veillez soumettre votre demande d'emploi au

Bureau du Surintendant
 C.P. 1840
 CHARLOTTETOWN, I.P.E.

LES ÉDITIONS DU NOUVEAU PÉDAGOGIQUE

offre une carrière de prestige

À UN HOMME

- Agé de 25 ans et plus;
- Dynamique;
- De bonne culture générale;
- Apté à diffuser de l'information pédagogique par des visites régulières aux écoles et commissions scolaires.

NOUS OFFRONS:

- Une situation d'avvenir;
- Une voiture;
- Un territoire bien établi dans la région de Montréal;
- Un catalogue diversifié et connu

Prière d'adresser votre curriculum vitae au:

Directeur de la Promotion pédagogique,
Éditions du Nouveau Pédagogique,
 8955, Boul. St-Laurent,
 Montréal, Québec.

LA LIBERTÉ

Journal de langue française de Saint-Boniface, Manitoba, demande un

MAQUETTISTE

Fonctions:

- Exécuter le montage des annonces publicitaires;
- Sous la direction du secrétaire de la rédaction ou du rédacteur en chef, exécuter la mise en page du journal (format tabloid, de 24 à 28 pages).

Salaire: à négocier, selon l'expérience.

Entrée en fonction: le plus tôt possible.

Faire parvenir curriculum vitae à:
M. le directeur,
LA LIBERTÉ
 Case postale 96
 Saint-Boniface, Manitoba

LE CONSEIL SCOLAIRE DE NIPISSING

invite les professeurs à faire leur demande pour le poste suivant:

École Secondaire Algonquin,

Rue Jane,
 North Bay, Ontario
 Directeur: M.R. Perron
 Tél. 705-472-8240 (École) - 705-472-3368 (Rés.)

- PROFESSEUR D'ÉLECTRONIQUE
 Secondaire I à IV.
- ÉDUCATION PHYSIQUE (garçons)
 ou SCIENCES

Noter: les candidats intéressés à prendre un cours d'été pour se qualifier sont encouragés à faire demande.

Prière de communiquer avec M. Perron à North Bay.

W.E. Perry,
 Surintendant des Écoles,
 Conseil Scolaire de Nipissing,
 283, rue Main ouest,
 North Bay, Ontario

H. Villeneuve
 Président

R. Lynch
 Directeur

CENTRE HOSPITALIER DE HUNTINGTON ET LE C.L.S.C.

recherche

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pour centre hospitalier de 22 lits et le C.L.S.C. desservant 20,000 personnes.

Responsabilités:

Personne qui, mandatée par le Conseil d'Administration, est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le Conseil d'Administration.

Exigences:

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en sciences administratives ou autres disciplines connexes; toutefois une expérience pertinente dans un domaine relié à la fonction peut compenser l'absence d'un diplôme universitaire.
- Doit être bilingue.

Rémunération: Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Inscription:

Veillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée d'un curriculum vitae, à l'adresse suivante, avant le 20 juillet 1975, à:

M. Jon Proudfoot,
 Président,
 198, rue Châteauguay,
 Huntington, Qué.

MÉDECIN DEMANDÉ

Pour FORT-GEORGES

Baie James

- Sera basé à Fort-Georges (hôpital de 42 lits)
- Desservira une population surtout autochtone des villages côtiers de la Baie James et Poste-de-la-Baleine.
- Équipe de 4 médecins.
- Durée de contrat: un an.

Qualifications requises:

- Détenir un permis de pratique de la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec.
- Initiative
- Bilingue

Pour plus de détails adressez-vous à:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
HÔPITAL CHASHASIPICH
FORT-GEORGES, BAIE JAMES
NOUVEAU-QUÉBEC
 JOM 1E0 - tél.: 981-2844

Centre Hospitalier Baie des Chaleurs

Recherche les services d'un

Pharmacien(ne) à temps plein

FONCTIONS

Sous l'autorité du Directeur des Services Professionnels, la personne exerce les activités ou fonctions en vertu de la loi et des Règlements sur les Services de Santé et les Services Sociaux ainsi que celles prévues au plan d'organisation du Centre Hospitalier.

EXIGENCES:

Être membre en règle de l'Ordre des Pharmaciens du Québec.

SALAIRES ET AVANTAGES D'EMPLOI:

Application des échelles de salaires et des avantages d'emploi en provenance du ministère des affaires sociales.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae seront adressées avant le 15 juillet 1975 à:

Liliane Bernatchez,
 Directrice Générale,
 Centre Hospitalier Baie des Chaleurs,
 Maria, Cté Bonaventure, P.Q.,
 G0C-1Y0.

ÉCOLE DE SECRÉTARIAT

Le C.S.B. invite les professeurs qualifiés et d'expérience dans les sciences et techniques de secrétariat à poser leur candidature à l'École de secrétariat bilingue projetée pour septembre 1975.

DÉPARTEMENTS ET SUJETS D'ENSEIGNEMENT: LANGUE DES AFFAIRES

- Français parlé et écrit, des affaires, médical et juridique
- Anglais parlé et écrit des affaires, etc.

TECHNIQUES DE SECRÉTARIAT:

- Procédures de secrétariat
- Dactylographie bilingue
- Sténographie bilingue

ADMINISTRATION:

Structures de l'entreprise, principes de vie économique, le droit des affaires, la gérance de bureau.

COMPTABILITÉ

SOCIO-PSYCHOLOGIE du monde du travail.

SALAIRES:

Selon qualifications et expérience.

Adressez votre demande à:

Monsieur le Directeur des projets spéciaux
Collège de Saint-Boniface
 200, avenue de la Cathédrale
 Saint-Boniface, Manitoba
 R2H 0H7

DIRECTEUR (TRICE) DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Nouveau centre de mésadaptés socio-affectifs, garçons et filles de 12 à 18 ans. Capacité: 117 lits - 7 pavillons.

Fonctions:

- Organiser et diriger les services administratifs (politique salariale et syndicale - budget et finance - construction et ameublement - secrétariat, maintenance et intendance); introduire progressivement le personnel dans la dimension administrative visant un style particulier de cogestion.

Exigences:

Formation universitaire en sciences administratives et/ou expérience pertinente en milieu institutionnel.

Qualités requises:

- Aptitude au travail en équipe;
- Faculté d'adaptation de créativité et de réalisation;
- Méthode rigoureuse de travail.

Faites parvenir votre curriculum vitae, avant le 7 juillet 1975, au:

Directeur général,
Val Séjour Inc.,
 301, Jacques Cartier,
 Valleyfield,
 Tél.: 373-0281

OFFRE D'EMPLOI

Directeur professionnel de l'Internat

Description sommaire de la tâche:

- assumer la responsabilité de la direction des services professionnels de l'Internat pour enfants mésadaptés;
- participer à la création d'un centre de rééducation pour adolescents mésadaptés et en assumer la direction professionnelle;
- être responsable des programmes psycho-éducatifs et de leur mise en application;
- être responsable de la formation des étudiants universitaires en stage.

Qualifications de la tâche:

- détenir une maîtrise en psycho-éducation ou l'équivalent;
- être membre en règle de l'association des psycho-éducateurs;
- posséder plusieurs années d'expérience professionnelle;
- démontrer des capacités de leadership professionnel et scientifique.

Conditions salariales:

Selon les échelles en vigueur du ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 18 juillet 1975 au:

Directeur administratif,
Centre d'Orientation,
 39 ouest, boul. Gouin,
 Montréal.

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX LAURENTIDES-LANAUDIÈRE INC.

OFFRE D'EMPLOI

Adjoint au directeur général:
 Communication

Sommaire des responsabilités:

Personne qui, sous l'autorité du directeur général, assure les communications à l'intérieur du C.S.S.L.L. et avec les différents publics.

Tâches spécifiques:

- Élaborer, coordonner et évaluer les programmes de communications de l'établissement;
- Assurer les mécanismes de communications et de diffusion de l'information à l'intérieur de l'établissement;
- Assister les autres services de l'établissement dans l'accomplissement de leurs responsabilités de communication;
- Assurer la réception et la relance des plaintes en collaboration avec la direction des services professionnels.

Exigences du poste:

- Diplôme universitaire de 2e cycle dans l'une ou l'autre des sciences du comportement ou l'équivalent;
- Un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente.

Salaire et conditions de travail:

En conformité avec la politique salariale du secteur des Affaires sociales.

Lieu de travail: Ste-Thérèse

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 3 juillet 1975, à:

Directeur des ressources humaines
 C.S.S.L.L.
 C.P. 340
 204, boul. Labelle
 Ste-Thérèse, P.Q.

pavillon du parc inc.



DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Endroit: Aymer, Qué.

Qualifications: C.A. C.G.A., ou R.I.A. possédant quelques années d'expérience pertinente ou plusieurs années à un poste de Direction. Connaissance des secteurs publics ou para-publics, un atout.

Tâches:

Élaborer les politiques administratives de l'établissement et voir à l'application des directives internes et du ministère des Affaires sociales.

Gérer les finances, le personnel, les services auxiliaires, les services alimentaires.

Salaire: Jusqu'à \$20,000.00.

Toute demande doit être adressée par écrit avant le 30 juin 1975, à:

LÉVESQUE MARCHAND BOULANGER & CIE
 Comptables Agréés
 256, boulevard St-Joseph
 Hull, Qué.

COLLÈGE AHUNTSIC

Offre d'emploi

POSTE À POURVOIR: MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

— Un enseignant à temps plein ou temps partiel

NATURE DU TRAVAIL: Enseignement dans le domaine des techniques de la mécanique du bâtiment (plomberie et chauffage).

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Compétence particulières en chauffage: description, mise en marche, choix, conception-plan (industriel et commercial);
- Compétences particulières en plomberie: codes de plomberie, différents réseaux, conception-plan (industriel et commercial);
- Minimum de 2 années d'expérience pertinente;
- Scolarité de 16 années ou l'équivalent.

TRAITEMENT:

Selon la convention collective en vigueur.

Les postulants doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard, vendredi le 4 juillet 1975, à 16 heures, à l'adresse suivante:

Collège Ahuntsic,
 Service du personnel,
 9155, St-Hubert,
 Montréal H2M 9Z9

LA COMMISSION SCOLAIRE LÉVIS-SAUVÉ ORTHOPÉDAGOGUE

Secteur élémentaire

Attributions:

L'orthopédagogue travaille avec des enfants ayant des difficultés d'apprentissage.

Il est chargé de l'implantation de méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage; il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions (dénombrement flottant)

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS:

— Baccalauréat spécialisé en orthopédagogie ou en enfance inadaptée comportant au moins 30 crédits en troubles d'apprentissage.

SALAIRE: Contrat d'enseignement avec salaire conforme à cette catégorie de personnel.

Les candidats (es) intéressés(es) doivent faire parvenir aussitôt que possible, leur curriculum vitae ou téléphoner à:

691-2617

à l'attention de:

Direction générale,
Centre Administratif,
 37, Gervais,
 Ste-Martine, Qué.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 16, 18 et 19

COMMISSION SCOLAIRE PROVENÇAL

La Commission scolaire Provençal requiert les services, à temps partiel, d'un

CONSEILLER EN ÉDUCATION CHRÉTIENNE

Qualifications requises:
Posséder une bonne connaissance des programmes officiels de formation religieuse à l'élémentaire.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 27 juin 1975, au:

Directeur du Personnel,
1223, rue St-Paul,
St-Césaire

Wilfrid Bibeau,
Directeur général.

REPRÉSENTANT SPÉCIAL

Importante institution financière établie depuis près d'un siècle au Québec

Revenu minimum garanti - première année - \$18,000.
Ouvertures prochaines: Ouest de Montréal et banlieue Nord.

Qualifications:
— Âge: 25-45 ans.
— Instruction équivalente 12 ans de scolarité
— Qualités: ambitieux, travailleur, autonome.
Préférence sera donnée à la personne mariée, ayant déjà un emploi.
P.S. Le revenu moyen de nos représentants québécois en 1974 dépasse \$24,000.
Envoyer votre curriculum vitae à:

DOSSIER 2529, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

 Centre Hospitalier des Laurentides
L'ANNONCIATION, COMITÉ DE LABELLE, P.Q. J0T 1T0 — 819-275-2118

(Catégorie 600 lits et plus)
(Sections Psychiatrique et générale)

demande

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fonctions:
Relève directement du conseil d'administration. Assure les fonctions attribuées par la loi et les règlements sur les services de santé et les services sociaux.

Exigences:
— maîtrise en administration (M.B.A.) ou l'équivalent;
— expérience d'au moins 5 ans du milieu hospitalier;
— historique de carrière;
— les attestations d'études devront être annexées au curriculum vitae; ces documents seront retournés après étude.

Rémunération:
Suivant les normes du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications du candidat.

Toute candidature et curriculum vitae seront adressés sous enveloppe scellée portant la mention "Candidature" au:

Président du conseil d'administration
CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES

C.P. 40
L'Annonciation, Comté Labelle,
Québec J0T 1T0

Les candidatures seront reçues
jusqu'au 4 août 1975 à 20 hrs.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

pour atelier protégé à Montréal

— Voit à l'administration générale d'un atelier sous l'autorité du Conseil d'administration de A.P.A.M. Inc.

— Doit connaître le milieu de la déficience mentale

Salaire: Selon les normes en usage au Ministère des Affaires sociales.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 30 juin 1975, au:

Président du Conseil d'administration,
Les Ateliers A.P.A.M.,
155 est, Boul. St-Joseph,
Montréal

MAQUETTISTE

(Layout)

Nous sommes à la recherche d'une personne pour notre département de maquette.

— Le candidat idéal possédera à son actif quelques années d'expérience, sera capable d'effectuer la maquette en fonction des besoins de la production;

— Facilité à s'exprimer avec la clientèle;

— Le bilinguisme et la connaissance de la dactylo seraient un atout souhaitable.

Pour plus d'information, communiquez à:

IMPRIMERIE DUMONT
366-4580

André Fournier

CEGEP RÉGIONAL DE LA CÔTE NORD

ANIMATEUR

DES ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES

Nature du travail:
Sous l'autorité du directeur-adjoint à la vie étudiante, de concert avec les étudiants, il évalue les besoins du milieu et apporte la contribution de ses ressources à l'organisation, à la promotion et à l'animation des activités socio-culturelles.

Attributions caractéristiques:

1. Assurer le bon fonctionnement des activités socio-culturelles.
2. Mettre en place des nouvelles activités;
3. Mettre à jour l'ensemble des moyens dont le milieu dispose;
4. Voir au respect des règles du jeu sur le fonctionnement des activités: définition de l'activité, structure de travail, rythme, financement, etc.
5. Assurer l'organisation d'activités temporaires;
6. Réunir régulièrement les personnes attachées à la conduite des activités pour réviser et relancer le travail.

Qualifications requises:
Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans une discipline appropriée.
Une préférence sera accordée au candidat possédant une formation en animation professionnelle.

Lieu de travail:

Campus Manicouagan
537 boul. Blanche
Hauterive, Qué.

Conditions de travail:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation (document no 25) minimum \$8.696, maximum \$15.036, (en voie de révision).

Date limite du concours: le 2 juillet à 17h00.

Entrée en fonction: le ou vers le 4 août 1975.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur du Personnel
CEGEP Rég. de la Côte Nord
275 boul. LaSalle
Baie Comeau, Qué.

Commande: 2719 - Soleil - Devoir du 19-21 juin

LE CENTRE HOSPITALIER NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE

(C.H., C.L.S.C., C.A.)
DES ILES-DE-LA-MADELEINE

recherche les services d'un

COORDONNATEUR DU C.L.S.C.

FONCTIONS:

Personne qui, sous l'autorité du directeur général du Centre Hospitalier Notre-Dame-de-la-Garde, est responsable de l'administration du C.L.S.C., de l'élaboration, de la direction et de l'évaluation des programmes et des services, le tout en conformité avec les politiques et directives émises par le Conseil d'Administration. Le candidat choisi, devra s'assurer que les orientations et programmes du C.L.S.C. soient définis en collaboration avec les populations et organismes du milieu et selon une approche multidisciplinaire.

EXIGENCES:

— Etre détenteur d'un diplôme universitaire en sciences humaines ou en administration publique, ou posséder une formation secondaire ou collégiale et jouir d'une expérience administrative jugée valable.

— Avoir une expérience avec des groupes communautaires de préférence en milieu rural.

— Connaître la loi 65 (chap. 48, S.Q. 1971), particulièrement le rôle du C.L.S.C.

— Avoir des aptitudes au travail de conception, de coordination et de direction.

— Avoir de la facilité dans les contacts avec les groupes autant qu'avec les individus.

— Etre capable d'assumer un leadership tout en travaillant en équipe.

— Connaître le milieu.

RÉMUNÉRATION:
Selon la politique salariale du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications du candidat.

Les candidats intéressés feront parvenir leur demande par écrit, en y joignant un curriculum vitae détaillé, avant le 30 juin 1975, à:

Monsieur Léonard Aucoin, directeur général,
Centre Hospitalier Notre-Dame-de-la-Garde,
Cap-aux-Méules,
Iles-de-la-Madeleine, P. Qué.

HÔPITAL CHIBOUGAMAU LTÉE DIRECTEUR (TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

RESPONSABILITÉ:

Sous l'autorité immédiate du directeur général, le titulaire de ce service planifie, organise, dirige et contrôle le service de l'administration des soins infirmiers.

EXIGENCES:

— Infirmier(ère) autorisé(e) et être membre en règle de l'O.I.I.Q.

— **Formation académique:**

Détenir un baccalauréat en sciences infirmières d'une université accréditée, maîtrise en nursing de préférence. N.B.: l'expérience pourrait compenser le degré de scolarité.

— **Expérience:**

Minimum de 5 ans de travail comme infirmier(ère) et de plus, avoir une expérience valable comme surveillant(e) ou infirmier(ère)-chef.

TRAITEMENT:

Selon les normes établies par le ministère des Affaires sociales (en révision présentement)

Toute personne intéressée à faire carrière dans notre institution peut faire parvenir son curriculum vitae avant le 1er juillet à:

HÔPITAL CHIBOUGAMAU LTÉE,
51, 3ème rue,
Chibougamau, Qué.
G8P 2K8
à l'attention du directeur général

Université du Québec à Trois-Rivières

PROFESSEUR EN GÉNIE INDUSTRIEL

DÉPARTEMENT D'INGÉNIERIE

FONCTIONS:

Enseignement au niveau du 1er cycle, et éventuellement au niveau du 2ème cycle.

EXIGENCES:

Ingénieur avec M.Sc., M.B.A., ou Ph. D.

TRAITEMENT:

Selon la convention collective des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Les demandes écrites, accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir à l'adresse suivante:

Alois Kadima-Nzugi, Dr Ing.
Directeur du Département d'Ingénierie
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500
Trois-Rivières, P.Q. G9A 5H7.

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN CARTIER

ANNONCE L'OUVERTURE DE DEUX POSTES PROVISOIRES

Directeur d'une école secondaire de premier cycle d'une clientèle de 300 élèves.

Entrée en fonction: 1er juillet 1975.

Directeur adjoint d'une école polyvalente de deuxième cycle d'une clientèle de 1,400 élèves.

Entrée en fonction: 1er juillet 1975.

Veillez envoyer votre lettre d'application accompagnée d'un curriculum vitae avant le 26 juin 1975 à:

M. Germain Hotte
Directeur de la section française
7, rue Ste-Anne
Pointe-Claire, Québec

La Fédération
de Québec
des Caisses populaires
Desjardins

RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT

EMPLOYEUR:

La Fédération, entreprise de service, regroupant plusieurs centaines d'employés, répartis principalement à Lévis et Montréal, est à la recherche d'un candidat qualifié pour oeuvrer au sein de la direction administrative.

FONCTION:

Ce professionnel, ayant à son actif plusieurs années d'expérience, est responsable de l'administration des immeubles. Il effectue des acquisitions de mobilier et d'équipement et voit à leur entretien. Il conseille les responsables des différentes unités administratives, face à l'aménagement de leurs locaux, et quant à leurs besoins en mobilier et en équipement. Il conseille également la direction dans l'élaboration de projets propres à son secteur d'activités.

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire de premier cycle en administration, ou l'équivalent et plusieurs années d'expérience dans ce domaine.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

- Salaire variera suivant les qualifications et l'expérience.
- Avantages sociaux complets.
- Lieu de travail: Lévis.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 5 juillet 1975, à

LA DIRECTION DU PERSONNEL,
LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC,
DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS,
150, AVENUE DES COMMANDEURS,
LÉVIS, QUÉ.

hôpital de chicoutimi inc.

RECHERCHE

Directeur du personnel

RESPONSABILITÉ:

Sous l'autorité immédiate du Directeur général adjoint le directeur du personnel planifie, organise, dirige, contrôle les activités de la Direction du personnel et du Service Santé du personnel.

TÂCHES:

- mettre en oeuvre et coordonner les politiques et procédures requises en matière de gestion et d'administration du personnel;
- conseiller les gestionnaires en vue de la solution des problèmes ad hoc de gestion du personnel;
- diriger les activités ayant trait aux relations de travail comme l'interprétation et l'application des conventions collectives en cours et des lois générales du travail;
- appliquer la politique salariale et les régimes d'avantages sociaux et en coordonner les divers éléments;
- développer et diriger les programmes de notation du personnel;
- susciter l'organisation des programmes d'orientation, de formation et de développement des employés;
- contrôler et coordonner les activités du Service Santé du personnel;
- exécuter toute autre tâche demandée par le Directeur Général adjoint.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- diplôme universitaire en administration, relations industrielles ou en droit;
- un minimum de trois (3) années d'expérience dans les domaines des relations de travail et de la gestion du personnel.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir un curriculum vitae complet (diplômes, certificat de naissance et photo récente) au plus tard le 7 juillet 1975, à:

Monsieur Gilbert Brisson,
Directeur général adjoint,
Hôpital de Chicoutimi Inc.,
C.P. 1006,
Chicoutimi, P.Q.
G7H 5H6
Tél: (418) 549-2195 loc. 246

MÉDECIN DEMANDÉ

POUR POVUGNITUK
Baie d'Hudson

Excellente occasion de connaître les régions éloignées du Québec et d'utiliser à fond ses connaissances médicales.

Rôle:

- Sera basé à Povugnituk mais visitera 4 villages côtiers de la Baie d'Hudson.
- Desservira la population Inuit du nord de la Baie d'Hudson.
- Participera à la réorganisation des services de santé dans la région.
- Travaillera en étroite collaboration avec les infirmières des cliniques de chaque village.

Qualifications requises:

- Détenir un permis de pratique de la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec.
- Initiative
- Bilingue

La durée de contrat est d'un an. Pour plus de détails adressez-vous au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
HÔPITAL CHASHAPICH
FORT-GEORGES, BAIE JAMES
NOUVEAU-QUÉBEC
J0M 1E0 - Tél.: 981-2844

Université du Québec
École de technologie supérieure

ADJOINT EXÉCUTIF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fonctions:

Elabore des politiques relatives à l'information, la publicité, la promotion et l'information institutionnelle. Conçoit, élabore, exécute et évalue les programmes relatifs à ces politiques. Met en place des programmes de recrutement des étudiants. Organise et effectue des visites de recrutement dans les CEGEPS, l'industrie et après de différentes corporations professionnelles. Initie et prépare les conférences de presse et les communiqués. Propose et initie des travaux de recherche institutionnelle reliés au développement de l'École.

Exigences:

Diplôme de 1er cycle dans une discipline appropriée. Expérience de plusieurs années dans le domaine de l'information et/ou de l'enseignement.

Traitement:

Selon les qualifications et le nombre d'année d'expérience.

Lieu de travail:

Montréal.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur offre d'emploi avec curriculum vitae avant le 4 juillet 1975, au:

Directeur général
École de technologie supérieure
180 est, rue Sainte-Catherine
C.P. 370, succursale N
Montréal, (Québec) H2X 3M4

Université du Québec

Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

RESPONSABLE DU SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS

Fonction

Sous la responsabilité du directeur des services internes, est chargé du bon fonctionnement des services des achats, des équipements, de la polycopie, et de la librairie.

Plus particulièrement:

- Il effectue les études de besoins de matériels et d'équipements;
- Il participe à l'élaboration des politiques et procédures d'achat et est chargé de leur application;
- Il établit un fichier des fournisseurs et maintient à jour tout un ensemble de catalogues de façon à pouvoir répondre aux demandes des requérants;
- Il prépare les spécifications et les appels d'offre et analyse les soumissions reçues;
- Il négocie les contrats d'achat de biens ou de service avec les fournisseurs;
- Il coordonne le travail du personnel chargé de la réception des marchandises, des magasins et de l'inventaire;
- Analyse les besoins de la DEUOQ en matière de polycopie pour ensuite choisir et louer ou acheter l'équipement le plus approprié;
- S'assure du bon fonctionnement du service de courrier et de messenger;
- Organise le travail du personnel subalterne;
- Organise et contrôle, les réservations et l'assignation des locaux;
- Effectue d'autres fonctions connexes que lui confie le directeur des services internes.

Exigences

Scolarité: diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline appropriée;

Expérience

Posséder quelques années d'expérience dans un service des approvisionnement ou un secteur connexe.

Traitement

Selon les qualifications et l'expérience.

Lieu de travail

Rouyn

Date limite

le vendredi 4 juillet 1975 à 17 h 00.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur du personnel
Direction des études universitaires
dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné
C.P. 700
Rouyn (Québec)
J9X 5C6

Carrières et Professions

Ingénieurs Professionnels et Personnel Technique en Télécommunications

Une Société de télécommunications internationales en pleine expansion est à la recherche d'ingénieurs professionnels et de personnel technique qualifié pour son Service d'Ingénierie.

LE POSTE:

- Conception de systèmes de télécommunications.
- Préparation d'appels d'offres techniques.
- Analyse et évaluation de soumissions.
- Négociations avec fournisseurs et entrepreneurs.
- Assistance dans l'installation de l'équipement.
- Évaluation et essais de systèmes.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- De deux (2) à huit (8) ans d'expérience en technique de systèmes multiplex.
- Préférence accordée aux candidats ayant une expérience de systèmes de multiplexage par répartition en fréquence et par répartition dans le temps ainsi que de systèmes radio à micro-ondes.
- Diplôme Universitaire (Bachelier en Ingénierie, Spécialisation en électricité).
- Devraient être bilingues.

SALAIRE:

- Selon les qualifications et l'expérience.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae portant la mention "Ingénieurs Professionnels et Personnel Technique en Télécommunications" à:

Anthony Cuccioli,
Agent de Recrutement

Administrateur du Personnel
La Société canadienne des Télécommunications transmarines
625, Belmont, Montréal H3B 2M2



Conseil scolaire de Nipissing École secondaire Franco-Cité

Sturgeon Falls, Ontario

Nous recherchons pour septembre 1975 un professeur de:

• Commerce (sténographie Pitman)

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. David Lafleur, Directeur
École secondaire Franco-Cité
90, rue Main,
Sturgeon Falls, Ont.
Tél. (705) 753-1510 (bureau)
(705) 753-0587 (rés.)

Entreprise de confection

en pleine expansion recherche pour ses services de la région de St-Georges de Beauce:

INGÉNIEURS STAGIAIRES EN GÉNIE INDUSTRIEL

Les candidats devront être jeunes, entreprenants et désireux d'un poste de responsabilité après une période de formation scientifique.

Les candidats devront être bilingues et une formation de mathématiques serait avantageuse.

Possibilité d'avancement illimitée.

Adresser votre curriculum vitae à:

DOSSIER 2527
Le Devoir
C.P. 6033,
Montréal, Qué.

Les réponses seront traitées confidentiellement.



COLLÈGE RÉGIONAL BOURCHEMIN

OFFRES D'EMPLOIS OUVERTURES DE POSTES / ENSEIGNANTS

Le Collège Régional Bourchemin (campus de Saint-Hyacinthe) sollicite des candidatures de professeurs à temps complet ou à temps partiel pour l'année 1975-1976 en:

- Biologie
- Philosophie
- Psychologie
- Techniques administratives
- Détiétique
- Hygiène dentaire
- Laboratoire médical

Qualifications requises:

1er cycle universitaire dans une discipline appropriée et de préférence formation en psycho-pédagogie et expérience dans l'enseignement au niveau collégial.

N.B.: Il est possible que dans certains cas, les candidats doivent partager leur charge entre les campus de Saint-Hyacinthe et de Sorel-Tracy.

Nous demandons à toutes les personnes intéressées à postuler ces charges, de le signaler par écrit, dans les plus brefs délais à:

M. CAROL PROULX
Directeur pédagogique
Campus de Saint-Hyacinthe
C.P. 9000
Saint-Hyacinthe, Qué.
J2S 7C7

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE TRICOFIL (usine intégrée de tissu et vêtement à St-Jérôme) RECHERCHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

A la responsabilité de faire exécuter les programmes et de réaliser les objectifs de production de la Société. De façon générale, il prévoit, organise, dirige et surveille les principales activités de la Société avec la collaboration des autres directeurs du service (comptabilité, vente, production, personnel) qui sont sous sa direction.

Exigences: connaissance du marché du textile et vêtement; expérience de direction; esprit d'équipe et d'initiative.

Salaire selon la compétence et l'expérience.

CONTRÔLEUR FINANCIER

A la responsabilité de développer et maintenir les systèmes — comptable — comptabilité de prix de revient — vérification interne — contrôle budgétaire par secteurs

De façon générale, il planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives aux fonctions comptables et financières de la Société, sous la responsabilité du directeur général.

Exigences: Diplôme universitaire, R.I.A., de préférence connaissance du secteur textile-vêtement; esprit d'équipe et d'initiative.

Salaire selon la compétence et l'expérience.

RESPONSABLE DES ACHATS

A la responsabilité de l'achat des fournitures et des relations avec les fournisseurs quant aux prix, à la livraison et à la qualité et aux particularités des produits et, tout particulièrement, il voit à — établir les procédures de réception des fournitures — vérifier la qualité — superviser les méthodes de manutention — maintenir le système d'inventaire

Exigences: connaissance du secteur; expérience d'emploi; esprit d'équipe et d'initiative.

Salaire selon l'expérience et la compétence.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:
TRICOFIL
55 rue Castonguay
St-Jérôme.



ALGONQUIN

DIVISION DE LA TECHNOLOGIE ET DES MÉTIERS recherche des FORESTIERS

CENTRE HAUTE-VALLÉE DE L'OUTAOUAIS (PEMBROKE) recherche des professeurs pour le programme de Sylviculture, qui sera offert en français à compter de septembre 1975. Les professeurs devront enseigner en français au moins deux des cours suivants:

- Arpentage
- Mesures Forestières
- Sylviculture
- Protctions Forestières
- Récréations Forestières
- Le Gouvernement et les Lois
- Gestion Des Forêts à Usages Multiples

Selon les titres et l'expérience, la nomination se fera à l'un des niveaux suivants:

Maître adjoint	\$11.111 - \$17.550
Maître associé	\$11.615 - \$19.949
Maître	\$12.373 - \$21.337

Le bilinguisme (français et anglais) est un atout certain. Veuillez préciser vos titres et expérience ainsi que le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir par écrit, au

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
OTTAWA K2G 1V8

au plus tard le 30 juin 1975.

Le concours n° 96-75 s'adresse également aux femmes et aux hommes.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE HONORÉ-MERCIER

requiert les services de

DEUX ENSEIGNANTS EN AGROTECHNIQUE

QUALIFICATIONS:

- Diplôme d'agronome ou diplôme de technicien agricole
- Un minimum de 3 ans d'expérience industrielle

Les candidats intéressés devront communiquer avec:

M. Augustin Robichaud,
à (514) 348-4951, poste 216



Collège Saint-Jean-sur-Richelieu

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

Le Collège St-Jean-sur-Richelieu recherche les services de professeurs dans les disciplines suivantes:

Disciplines	Statut	Durée du contrat
Électrotechnique	Temps plein	Année scolaire 1975-76
Mathématiques	Temps plein	Session A. 1975
Mécanique et sciences graphiques	Temps plein	Session A. 1975
Physique	Temps plein	Année scolaire 1975-76
Techniques administratives	Temps plein	Année scolaire 1976-76
Anglais	Chargé de cours	Session A. 1975
	Période-semaine	

Qualifications: — Diplôme universitaire pertinent de préférence 2e cycle.

Entrée en fonction: août 1975

Les candidats choisis seront reçus en entrevue durant la première semaine de juillet.

Faire parvenir curriculum vitae au plus tard, le 27 juin 1975, à:

M. Jules Roy,
Directeur des Services du Personnel,
Collège St-Jean-sur-Richelieu,
C.P. 310,
St-Jean, Québec J3B 5J4

SOCIÉTÉ DE CARGOGRAPHIE DU QUÉBEC

Entreprise publique à caractère industriel et commercial dont toutes les actions appartiennent au Gouvernement du Québec et qui a pour objets: établir et mettre à jour des cartes géographiques, photographie du territoire, établissement de points de contrôle terrestre, utilisation de procédés aéromagnétiques pour cartographie et photographie, conservation et distribution des documents, etc.

• 1 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Membre de l'Ordre des Arpentiers-Géomètres

Fonctions:

- Prendre charge de la division de topométrie et diriger le travail des équipes de terrain, plus particulièrement dans l'établissement de contrôles photogrammétriques.
- Expérience minimum: 3 ans.

• 1 CHEF DE LABORATOIRE

Fonctions: — Diriger le travail d'un groupe de techniciens en arts graphiques; — Devra être familier avec les techniques de reproduction en tout genre.

• 4 OPÉRATEURS-PHOTOGRAMMÈTRES SÉNIORS

— Expérience minimum: 5 ans.

• 1 CHEF D'ATELIER DE DESSIN

Fonctions: — Diriger le travail d'un groupe de dessinateurs cartographiques; — Le candidat devra être bien au fait des techniques de dessin sur couche et des arts graphiques.

— Expérience minimum: 10 ans

• 3 DESSINATEURS-CARTOGRAPHES

— Avec expérience en tracé sur couche

• 2 HOMMES D'INSTRUMENTS

— Avec expérience ou formation collégiale pertinente.

Traitement: Selon les qualifications et l'expérience.

Lieu de travail: Ville de Québec

Toute personne intéressée devra soumettre son curriculum vitae avant le 2 juillet 1975, à l'adresse suivante:

Germain D. Girard, secrétaire adjoint,
Société de Cartographie du Québec,
C.P. 8483
Sainte-Foy, Québec

Voir autres Carrières et Professions, en pages 16, 17 et 19



CEGEP DE VICTORIEVILLE

POSTE OUVERT:

ANIMATEUR SOCIO-CULTUREL

DURÉE DE L'ENGAGEMENT: environ 2 ans

RESPONSABLE IMMÉDIAT: Directeur des Services aux étudiants.

NATURE DU TRAVAIL:

L'animateur socio-culturel a comme fonctions: — d'évaluer les besoins socio-culturels du milieu; — de contribuer à l'organisation, à la promotion et à l'animation des activités propres à la satisfaction de ces besoins.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline appropriée de préférence en animation professionnelle.

SALAIRE:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Faire parvenir un curriculum vitae complet avant le 4 juillet 1975 (date limite) à:

Directeur du personnel,
Cégep de Victoriaville,
475 est, rue Notre-Dame,
Victoriaville G6P 6S4

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE

OFFRES D'EMPLOIS

PROFESSEURS DE TECHNIQUES INFIRMIÈRES

Postes à temps plein à l'éducation des adultes

QUALIFICATIONS:

- B. Sc. nursing
- Expérience pertinente dans l'enseignement ou dans le milieu hospitalier

Les personnes intéressées sont priées de communiquer le plus tôt possible, avec le

Collège Bois-de-Boulogne,
Bureau du Personnel
332-3000



collège de sherbrooke

Offres d'emploi CRIMINOLOGUE (professeur)

FONCTIONS: — Professeur à plein temps responsable de l'option technique policière; — Criminologie générale: 6 heures / semaine — Séminaire: 3 heures / semaine.

EXIGENCES MINIMALES:

— Bac spécialisé en criminologie

ENTRÉE EN FONCTION: 27 août 1975

SALAIRE: Selon les échelles de salaire des professeurs.

Tout candidat intéressé par ce poste est prié de soumettre son curriculum vitae, avant le 31 juillet 1975, à l'adresse suivante:

Service du personnel,
Collège de Sherbrooke,
475 rue Parc,
Sherbrooke, Qué.

Concours 21-6-75

LA COMMISSION SCOLAIRE LA SAPIÈRE

sollicite des candidatures pour un poste de

• PRINCIPAL D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Critères d'admissibilité

- l'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre;
- une formation exigeant au moins seize (16) années de scolarité;
- une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif;
- une expérience de cinq (5) ans comme enseignant ou professionnel, dont au moins trois (3) comme enseignant.

Lieu de travail:

École Institutionnelle Weedon — St-Adolphe, 209 des Érables, Weedon.

Entrée en fonction: Juillet 1975.

Salaire:

Selon la Politique Administrative et Salariale du ministère de l'Éducation du Québec.

• RESPONSABLE DE BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

Qualifications requises: — Posséder de l'expérience dans l'enseignement. — Avoir des aptitudes pour l'animation et l'initiation de la clientèle. — Posséder certaines notions en organisation de bibliothèque ou prêt à en acquérir.

Lieu de travail:

Commission Scolaire La Sapière, 146 rue Angus, East Angus.

Entrée au travail: Août 1975

Salaire: Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation du Québec.

Le curriculum vitae des personnes intéressées, devra être parvenu avant le 4 juillet 1975 à:

La Commission Scolaire La Sapière,
ATT.: M. Maurice Patry, directeur,
Services du personnel,
146 rue Angus, C.P. 418,
East Angus,
JOB 1R0



l'union régionale de québec des caisses populaires desjardins

AGENTS TECHNIQUES (2)

La description:

Effectue sous l'autorité de son supérieur, différents travaux techniques reliés aux prévisions budgétaires et à l'analyse des états financiers des caisses populaires notamment dans la cueillette, la compilation et la projection des différentes données selon des orientations définies. Vérifie ou revise si les caisses ont apporté les correctifs aux anomalies décelées dans les rapports d'inspection et assiste les caisses dans l'élaboration de ces correctifs. Assiste les conseillers techniques dans la conduite d'études touchant le fonctionnement des caisses populaires et des différents programmes ou procédés qui y sont appliqués.

Les exigences:

Ce poste nécessite douze années de scolarité ou l'équivalent et un minimum de cinq ans d'expérience pertinente durant lesquels la personne a acquis une excellente formation dans le domaine de la comptabilité de gestion de caisses populaires ou de banque. Le poste requiert habituellement quinze ans de scolarité et deux d'expérience similaire à la fonction. La personne choisie possèdera en outre les qualités personnelles telles que: très bonnes connaissances comptables et du fonctionnement général d'une caisse populaire, aptitudes évidentes pour l'analyse et la synthèse, de l'initiative et un bon sens des responsabilités, une facilité de dialogue, de la diplomatie et un bon sens des communications orales et écrites.

Les personnes choisies doivent s'attendre à devoir se déplacer dans les caisses populaires du territoire.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au:

Service du personnel
L'Union régionale de Québec
des Caisses populaires Desjardins
59, avenue Bégin
Lévis, Qué.
G6V 6P8



Société Radio-Canada Canadian Broadcasting Corporation

AGENT DE SÉLECTION DU PERSONNEL

La Société Radio-Canada recherche un agent de sélection du personnel. Ce poste est accessible aux candidats qualifiés des deux sexes.

Fonctions:

- interview, évalue et fait la sélection des candidats
- participe aux mutations et promotions des employés
- oriente et conseille les employés sur leur plan de carrière
- interprète les diverses conventions collectives et voit à leur application

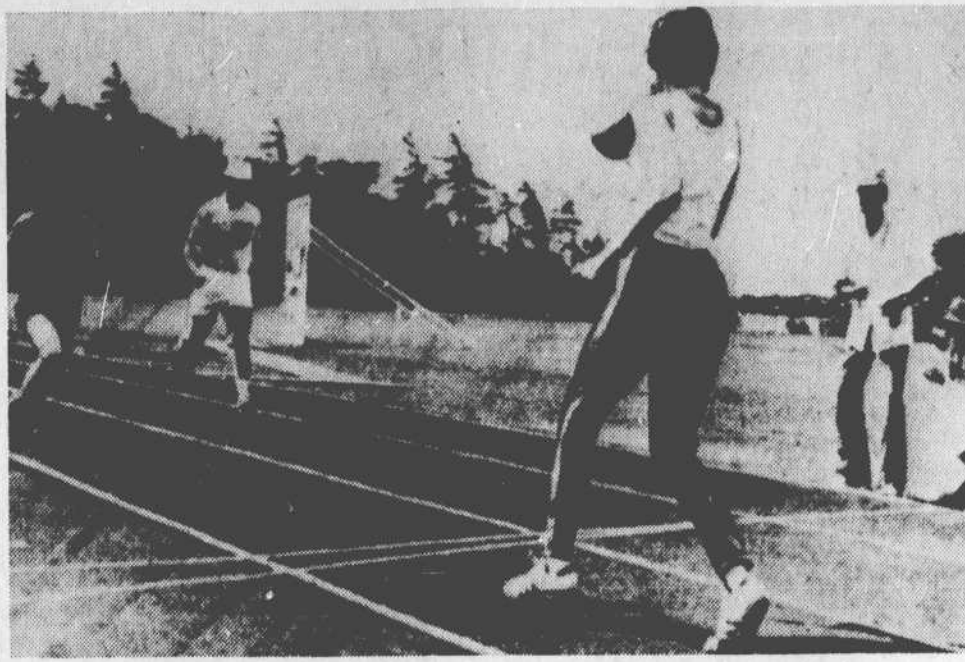
Qualifications:

- diplôme universitaire en administration du Personnel
- au moins deux (2) années d'expérience dans le recrutement, la sélection et l'évaluation du personnel
- bilingue

Salaire de \$12,600 à \$16,515. Avantages sociaux des plus complets.

Faire parvenir son curriculum vitae à:

Mlle Marie José Laverdure
Société Radio-Canada
Bureau d'emploi
C.P. 6000
Montréal, Québec



IL FALLAIT Y PENSER! Pearl Chiver (à g.) est aveugle. Mais cela ne l'a pas empêchée de gagner l'épreuve des 60 mètres, cette semaine à Cambridge (Ont.), lors des jeux ontariens pour handicapés physique. Mais ajoutons qu'elle aura eu l'aide de son entraîneur Lizbeth MacCallum qui, à l'aide d'un mégaphone, lui indiquait la ligne d'arrivée. (Téléphoto PC)

Les Expos perdent 7-4 aux Phillies

PHILADELPHIE (AP) — Le voltigeur de gauche Tony Scott a exécuté un mauvais relais pour permettre à Philadelphie de marquer le point gagnant à la huitième manche, hier soir, quand les Phillies ont disposé des Expos de Montréal par le compte de 7-4. Les Phillies ont inscrit quatre points au cours de cette huitième manche.

Les Phillies tiraient de l'arrière 4-3 au début de la huitième. Jay Johnstone et Mike Schmidt ont obtenu des simples. Tony Taylor a fait avancer les deux coureurs avec un amorti. Dale Murray a alors remplacé Steve Renko (2-5) au monticule et Mike Pogodzinski l'a accueilli avec un simple qui égalait le compte et qui permettait à Schmidt d'atteindre le troisième.

Fred Scherman a remplacé Murray et a forcé Tommy Hutton à frapper un roulant au joueur de troisième but Larry Parrish. Ce dernier a lancé au marbre et Schmidt a été pris en souricière entre le receveur

Ligue Nationale

Pittsburgh	000 000 100—5 9 1
New York	000 000 010—1 4 0
Cleveland	000 000 000—0 6 0
Candelaria 1-1 et Sanguillen; Seaver, Hall 1-1	
9, Spodaca 9 et Stearns; CS: Pgh—Stargell 12	

Ligue Américaine

Milwaukee	200 121 000—6 10 0
Cleveland	000 000 000—0 6 0
Swain 5-8 et Moore; Harris 0-2; Hood 5,	
Buekey 8, LaRoche 9 et Ellis; CC: Mil—Jarvin 6,	
Thomas 5	
New York	001 002 005—9 13 0
Détroit	700 000 30X—10 12 1
May 7-3, Fagan 1 et Munson; Puhle 6-3,	
Hiller 9 et Rockenbach; CC: NY—Nettles 12,	
Bonds 16; Det—Stanley 2	

Il n'a pas été invité par la Chine

Le ballon d'Ali dégonflé

PEKIN (AFP et Reuter) — Mohamed Ali, le champion du monde des poids lourds à la boxe, n'effectuera pas de voyage en Chine comme il l'avait lui-même annoncé.

Un porte-parole du département de l'Information a démenti à Pékin un rapport de presse en provenance de Kuala Lumpur (Malaysia) selon lequel le titulaire visiterait la Chine après avoir défendu son titre le premier juillet prochain contre le Britannique Joe Bugner.

Dans une entrevue accordée à un quotidien local, Ali (né Cassius Clay) avait déclaré qu'il avait été invité personnellement par le président Mao Tse Tung à visiter la Chine pendant une dizaine de jours.

Interrogé, le porte-parole gouvernemental a répondu: "Cela n'est pas vrai", ajoutant qu'aucune invitation n'avait été adressée à Ali.

UN ORAGE, aussi violent que bref, a causé un délai de 35 minutes dans le déroulement de l'Omniom de golf des Etats-Unis, hier à Medinah (Illinois). Or, comme les quelque 150 inscrits avaient difficilement terminé la ronde initiale la veille avant la tombée de la nuit, on prévoyait que certains golfeurs

auraient à terminer leur tournée ce matin. De toute façon, le vétéran Arnold Palmer, qui avait joué 69 la veille, soit deux coups de plus que les co-meneurs Tom Watson et Pat Fitzsimons, a dû se contenter de 76 hier. Il a déclaré par après qu'il n'avait jamais joué par une telle humidité et une chaleur telle.

LA FRANCE et l'Italie sont à égalité 1-1, à l'issue de la première journée de leur rencontre demi-finale, dans le cadre des éliminatoires européennes (zone "B") pour la coupe Davis. Hier à Paris, François Jauffret a disposé d'Adriano Panatta 6-1, 6-4 et 8-6, tandis que Corrado Barazzutti battait Patrice Dominguez 4-6, 6-0, 6-1 et 6-3. Les deux équipes doivent s'affronter en double aujourd'hui.

EVONNE SAUNDERS, une ex-Montréalaise d'origine jamaïcaine qui habite maintenant Toronto, a réalisé le meilleur temps mondial de l'année, hier à Varsovie lors d'une rencontre internationale d'athlétisme, quand elle a couru les 800 mètres en deux minutes et une seconde.

NIKKI LAUDA, d'Autriche, a été le meilleur pilote, hier à la piste de Zandvoort, lors des essais en vue du Grand prix automobile des Pays-Bas qui sera disputé demain. Lauda tentera alors, au volant de sa Ferrari, de remporter un 4e succès consécutif dans une épreuve de F-1 comptant pour le championnat mondial des conducteurs.

Au tour de Suisse De Vlaeminck gagne devant Eddy Merckx

AFFOLTERN, Suisse (Reuter) — Roger de Vlaeminck a remporté comme prévu le tour de Suisse cycliste qui a pris fin hier à Affoltern.

Le champion belge, en super-forme actuellement, a surclassé tous ses rivaux tout au long de l'épreuve et a terminé en beauté en remportant les deux demi-étapes au programme de la dernière journée, portant ainsi à six son total de victoires en dix jours.

Il s'est imposé hier matin, en ligne, à l'issue d'une course rapide de 105 milomètres, et contre la montre l'après-midi sur un circuit accidenté de 20.4 kms — les deux fois devant son compatriote Eddy Merckx qui termine ainsi second au classement général.

Champion du monde de cyclo-cross au début de l'année, vainqueur de sept étapes au récent tour d'Italie, de Vlaeminck connaît incontestablement une saison faste.

Son succès dans le tour de Suisse lui donne des regrets: "Si j'avais su que je tenais une telle forme, j'aurais certainement remporté le Giro", dit-il. "Au début de ce tour d'Italie, je n'ai pas osé prendre assez de risques. Puis j'ai senti que j'étais 'en-dedans', et c'est pour-quoi j'ai décidé d'y aller à fond

en Suisse." "Personne ne pouvait le battre", déclarait Merckx après l'arrivée.

De Vlaeminck ne sera pas au départ du tour de France la semaine prochaine, et Merckx ne peut que s'en réjouir, un Merckx qui va "tout à fait bien", dit-il, mais qui n'est pas encore au sommet de sa forme. Hier matin, dans l'étape en ligne, le champion belge a tenté sa chance à 800 mètres de l'arrivée. Il fit le trou et prit une cinquantaine de mètres. Mais sans même donner l'impression de forcer, de Vlaeminck refit le terrain perdu et gagna par quelques longueurs.

L'après-midi contre la montre, il seules à mi-parcours, de Vlaeminck réalisa une fin de course remarquable. Grignotant seconde après seconde, il franchit la ligne en vainqueur avec une avance de trois secondes sur Merckx, qui était 8e à mi-course.

Merckx, qui n'a remporté qu'une étape de ce tour de Suisse, estime que sa condition actuelle n'est pas suffisante pour gagner le tour de France. "Mais, a-t-il dit, j'espère que d'ici jeudi (départ du tour)... car j'ai bien l'intention d'effacer deux mois qui ne m'ont guère été favorables."

baseball

Ligue Nationale			Ligue Américaine			
Jeudi			Jeudi			
Montréal 3, New York 2	Philadelphie 6, Chicago 3	Pittsburgh 5, St-Louis 0	Texas 5, Chicago 3	New York 9, Détroit 2	Oakland 5, Minnesota 2	
Hier soir			Hier soir			
Montréal à Philadelphie	San Francisco à Atlanta	Pittsburgh à New York	Boston à Baltimore	Milwaukee à Cleveland	New York à Detroit	
Chicago à St-Louis	Chicago à St-Louis	Cincinnati à Houston	Minnesota à Chicago	Texas à Californie	Kansas City à Oakland	
Aujourd'hui			Aujourd'hui			
Montréal, Blair (3-8) à Philadelphie, Carlton (6-5)	Pittsburgh, Kison (7-2) à New York, Matlack (8-5)	San Francisco, Caldwell (3-6) à Atlanta, Morton (7-6)	Minnesota, Campbell (0-3) à Chicago, Kaat (10-3)	New York, Dobson (7-5) à Detroit, Lulich (7-4)	Boston, Pole (1-2) à Baltimore, Palmer (11-3)	
Chicago, Reuschel (4-6) à St-Louis, Gibson (1-5)	Cincinnati, C. Carroll (5-4) à Houston, Richard (4-3)	Los Angeles, Messersmith (10-3) à San Diego, Folkers (2-3)	Kansas City, Busby (9-5) à Oakland, Holtzman (6-6)	Milwaukee, Ebersley (4-0)	Texas, Umberger (2-2) et Wright (0-3) à Californie, Tanana (4-4) et Hassler (3-7)	
Les meneurs			Les meneurs			
(Parties d'hier soir non-comprises)			(Parties d'hier soir non-comprises)			
Madlock, Chi. 254	ab 91	cs moy. 358	Carew, Minn. 194	ab 75	cs moy. 387	
Morgan, Cin. 208	76	351	Hargrove, Tex. 183	65	355	
Watson, Hou. 224	76	339	Lynn, Bos. 199	70	352	
Bowe, Phi. 175	59	337	Munson, N.Y. 239	81	339	
Smith, St-L. 158	53	335	White, N.Y. 193	61	316	
Sanguillen, Pitt. 202	67	332	Bisle, Minn. 220	69	314	
Parker, Pitt. 211	69	327	Washington, Oak. 245	76	310	
Garvey, Los A. 286	93	325	Yount, Mil. 197	61	310	
Cash, Phi. 265	86	325	May, Chi. 210	65	310	
Grubb, San D. 239	77	322	Maddox, N.Y. 218	67	307	
Circuits			Circuits			
Luzinski, Philadelphie, et Bench, Cincinnati, 14; Schmidt, Philadelphie, 13.				Horton, Detroit, Bonds, New York, Jackson, Oakland, et Burroughs, Texas, 15 chacun.		
Points produits			Points produits			
Bench, Cincinnati, 57; Luzinski, Philadelphie, Perez, et Cincinnati, 44.				Lynn, Boston, 50; Horton, Detroit, 46.		
Lanceurs (7 décisions)			Lanceurs (7 décisions)			
Kison, Pittsburgh, 7-2, .778; Messersmith, Los Angeles, 10-3, .769.				Palmer, Baltimore, 11-3, .786; May, New York, 7-2, .778.		

LIGUE NATIONALE

Section Est				
	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	36	24	.600	—
NEW YORK	32	27	.542	3/2
PHILADELPHIE	34	29	.540	3/2
CHICAGO	32	31	.508	5/2
ST-LOUIS	28	32	.467	8
MONTREAL	26	31	.456	8 1/2
Section Ouest				
	g	p	moy.	diff.
CINCINNATI	40	26	.606	—
LOS ANGELES	39	29	.574	2
SAN FRANCISCO	31	33	.484	8
SAN DIEGO	30	35	.462	9 1/2
ATLANTA	27	37	.422	12
HOUSTON	24	45	.348	17 1/2

LIGUE AMERICAIN

Section Est				
	g	p	moy.	diff.
BOSTON	35	24	.593	2
NEW YORK	35	28	.556	2
MILWAUKEE	31	31	.500	5 1/2
BALTIMORE	28	32	.467	7 1/2
DETROIT	25	34	.424	10
CLEVELAND	24	37	.393	12
Section Ouest				
	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	39	25	.609	—
KANSAS CITY	37	28	.569	2 1/2
TEXAS	32	31	.508	6 1/2
MINNESOTA	29	31	.483	8
CALIFORNIE	31	35	.470	8
CHICAGO	26	36	.419	12

LES TOROS de Toronto tiendraient leur entraînement automnal en Suède, du 8 au 28 septembre prochain, si les joueurs de l'équipe acceptent de s'y rendre. Les autorités suédoises défraieraient tous les coûts, contre qui les Toros disputeraient gratuitement quelques rencontres hors-concours.

Onze jours chez nous.

A partir du lundi, 23 juin, nos Expos reviennent à Jarry pour une longue série de 12 matches contre les adversaires de la Division Est. Ils joueront d'abord contre les Cubs de Chicago. Pour ensuite affronter l'intéressé Lou Brock et les Cardinals de St-Louis. Pour finir en beauté, nos Expos accueilleront Willie Stargell et les Pirates de Pittsburgh. Soyez tous à Jarry pour fêter le retour de nos Expos.

Cubs de Chicago
Le lundi, 23 juin, à 20h05
★ Le mardi, 24 juin, à 14h15
Le mercredi, 25 juin, à 20h05

Cardinaux de St-Louis
Le jeudi, 26 juin, à 20h05
Le vendredi, 27 juin, à 18h05 (programme double)
Le samedi, 28 juin, à 20h05
★ Le dimanche, 29 juin, à 14h15

Pirates de Pittsburgh
Le lundi, 30 juin, à 20h05
★ Le mardi, 1er juillet, à 20h05
Le mercredi, 2 juillet, à 20h05
★ Le jeudi, 3 juillet, à 14h15

★ **Journée du Sac de Plage.** une gracieuseté de Hygrade et des Expos. Y en a pour tout le monde.

★ **Journée familiale.** Achetez un billet au prix régulier et emmenez le reste de la famille à moitié prix.

★ **Feu d'artifice sur Jarry.**
★ **Billets à 50¢** pour les personnes âgées et pour les dames seules ou accompagnées d'enfants de moins de 15 ans.

Les billets sont en vente au parc Jarry et à tout comptoir IRS. Pour renseignements, composez 273-0433.

LIGUE NATIONALE

Section Est				
	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	36	24	.600	—
NEW YORK	32	27	.542	3/2
PHILADELPHIE	34	29	.540	3/2
CHICAGO	32	31	.508	5/2
ST-LOUIS	28	32	.467	8
MONTREAL	26	31	.456	8 1/2
Section Ouest				
	g	p	moy.	diff.
CINCINNATI	40	26	.606	—
LOS ANGELES	39	29	.574	2
SAN FRANCISCO	31	33	.484	8
SAN DIEGO	30	35	.462	9 1/2
ATLANTA	27	37	.422	12
HOUSTON	24	45	.348	17 1/2

LIGUE AMERICAIN

Section Est				
	g	p	moy.	diff.
BOSTON	35	24	.593	2
NEW YORK	35	28	.556	2
MILWAUKEE	31	31	.500	5 1/2
BALTIMORE	28	32	.467	7 1/2
DETROIT	25	34	.424	10
CLEVELAND	24	37	.393	12
Section Ouest				
	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	39	25	.609	—
KANSAS CITY	37	28	.569	2 1/2
TEXAS	32	31	.508	6 1/2
MINNESOTA	29	31	.483	8
CALIFORNIE	31	35	.470	8
CHICAGO	26	36	.419	12

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Pour un organisme national dont le Siège social est à Ottawa.

- LE POSTE:** Le titulaire relève du Vice-Président.
- * Il doit planifier, surveiller l'administration d'un personnel comprenant environ 2,500 employés répartis d'un bout à l'autre du pays et diriger le Département du Personnel.
 - * Il doit conseiller la direction sur les politiques et les pratiques se rapportant à tous les aspects de l'administration du personnel.
 - * Il doit conseiller sur les mesures à prendre qui sont compatibles avec les principes de l'administration du personnel et les objectifs de l'organisme lui-même.
 - * Il doit planifier et coordonner l'élaboration et la réalisation des objectifs, buts et programmes relatifs au personnel.
 - * Il doit fournir des conseils et des indications quant au fonctionnement du personnel à la direction, au Siège social et aux bureaux locaux.
 - * Il doit déterminer le besoin d'entreprendre des études et des projets spéciaux pour la préparation des études et des projets spéciaux pour la préparation ou le perfectionnement des programmes de personnel.
 - * Il doit se tenir renseigné sur les tendances et les développements les plus récents en ce qui concerne l'administration du personnel et divers autres domaines spécialisés touchant les questions de personnel.

- LE CANDIDAT:**
- * devrait avoir une formation universitaire et, de préférence, détenir une maîtrise en administration des affaires ou en relations de travail, ainsi qu'une vaste expérience de l'administration du personnel dans un organisme de grande envergure. Il devrait aussi posséder une connaissance approfondie des principes et des pratiques applicables en administration du personnel.
 - * Le candidat doit être bilingue.

- LE TRAITEMENT:**
- * est à discuter selon la compétence.

* Toute demande devrait être accompagnée d'un curriculum vitae complet, de références ou recommandations et être adressée à:

DOSSIER 2526
LE DEVOIR,
C.P. 6033,
MONTREAL, QUEBEC

Concours ouvert également aux hommes et aux femmes

RESPONSABLE DE BANQUES D'INFORMATIONS ET DE STATISTIQUES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION - Poste à Québec

FONCTIONS — Sous la supervision du directeur du développement, promouvoir l'utilisation de banques d'informations répondant aux besoins du ministère, coordonner l'intégration des principales applications autour de ces banques d'informations; assurer l'intégration et la confidentialité des informations, voir à la diffusion de statistiques sur le monde de l'éducation; mettre en place des mécanismes pour évaluer la qualité des informations recueillies et proposer des modalités de cueillette pour l'améliorer; superviser l'élaboration d'un système d'informations pour le ministère.

EXIGENCES — Diplôme universitaire dans une discipline appropriée; environ 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste, notamment dans le domaine de l'information ou des statistiques. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce secteur d'activités peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

TRAITEMENT — Pouvant atteindre \$23,500.

CONCOURS — E6210AP/03 - Date limite pour l'inscription: 4 juillet 1975.

Si le nombre de candidatures soumise par des citoyens canadiens est suffisant pour combler le poste vacant, la Commission limitera sa sélection à ces personnes.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUEBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8 à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'œuvre, dans les caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission. Il est nécessaire d'indiquer le numéro et le titre du concours.

Le groupe de travail Jeannotte propose un Conseil des arts d'interprétation, autonome et indépendant

par Michel Roy

Le rapport du groupe de travail sur l'opéra, la musique et la danse, déposé jeudi à l'Assemblée nationale et rendu public hier, recommande au gouvernement la création d'un Conseil supérieur des arts d'interprétation, autonome et indépendant, offrant toute garantie d'objectivité et de justice, et dont la structure juridique serait semblable à celle du British Council of Arts ou du Conseil des Arts du Canada.

Après avoir étudié durant près d'un an la situation des arts d'interprétation au Québec, le groupe de travail que présidait M. Jean-Paul Jeannotte se dit convaincu que l'État doit doter d'un organisme décisionnel qui aura un double rôle à l'égard des organismes oeuvrant dans les domaines de la musique, de l'art lyrique, du théâtre et de la danse:

● contrôler, coordonner et planifier les activités des organismes subventionnés;

● contrôler les opérations des organismes, analyser leurs budgets de fonctionnement, leur demande d'aide financière, décider de la nature et de l'usage des subventions.

"Cet organisme, précise le groupe de travail, doit être soustrait à toutes les influences et à toutes les pressions de quelque nature qu'elles soient, de façon à pouvoir définir une politique cohérente et continue en matière d'arts d'interprétation."

Pour assurer l'efficacité de son action, souligne le rapport, le Conseil doit disposer de moyens financiers importants, afin d'échapper annuellement aux conditions aléatoires des budgets gouvernementaux.

"Pour ce faire, il doit pouvoir opérer prioritairement à partir des revenus d'un fonds de placement."

Le fonds de placement du Conseil serait constitué comme suit: a) subvention spéciale d'établissement de l'ordre de \$25 millions consentie par le gouvernement du Québec; b) loterie annuelle des arts.

Mais comme le fonds de placement ne produirait pas de revenus avant au moins un an, le Conseil devrait obtenir, pour sa première année, une subvention de \$10 millions de la part du gouvernement, laquelle s'ajouterait à la subvention d'établissement. Par la suite, le fonds de placement s'enrichirait graduellement grâce aux rentrées de la loterie des arts. Jusqu'à ce que ces revenus atteignent le seuil des besoins du Conseil, le gouvernement verserait une subvention d'appoint.

"Rapidement, font observer les membres du groupe de travail, le Conseil pourra se dispenser de toute subvention gouvernementale et verra même, grâce à la Loterie annuelle des arts, ses revenus augmenter régulièrement. Ce qui lui permettra non seulement de faire face à l'inflation, qui ne cessera pas d'exister au niveau des organismes subventionnés, mais aussi d'élargir le champ de son action dans le domaine des arts d'interprétation."

Le conseil d'administration

du Conseil supérieur des arts d'interprétation serait constitué de 12 membres choisis parmi les citoyens éminents du Québec, "connus pour leur culture, leur intérêt pour les arts d'interprétation et leur liberté d'esprit". Cinq des membres seraient désignés par les cinq universités du Québec; les sept autres, par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le conseil exécutif de l'organisme serait constitué de six membres: un directeur général, un directeur général adjoint, un directeur de la musique, un directeur de l'art lyrique, un directeur du théâtre, un directeur de la danse. Ce comité exécutif serait appuyé par un personnel administratif. Le mode de nomination des membres de l'Exécutif reste à déterminer, indique le groupe de travail qui propose de s'inspirer des procédures en vigueur au British Council et au Conseil des arts du Canada.

Le Conseil serait autorisé à posséder et à gérer des fonds, à recevoir des dons de diverses natures (dotaions, fondations, dons de successions, etc.), à posséder et à administrer des biens immobiliers.

Outre M. Jeannotte, professeur agrégé de l'École de musique de l'Université Laval et artiste lyrique, le groupe de travail, constitué en avril 1974, était composé de MM. Charles Goulet, secrétaire administratif du Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal; Gilles Potvin, critique musical et conseiller musical au Service international de Radio-Canada; Yvon Lussier, directeur adjoint des Greffes au Palais de Justice de Montréal; Jean Vallerand, directeur général des arts d'interprétation au ministère des Affaires culturelles; Victor Bouchard, directeur de la musique aux Affaires culturelles (siégeant en alternance avec M. Vallerand).

Le groupe a remis un premier rapport le 25 octobre 1974 et un complément de rapport, touchant plus particulièrement l'opéra du Québec et le Conseil supérieur des arts d'interprétation, le 1er avril dernier. Le ministre des Affaires culturelles ne l'a rendu public qu'après deux mois et demi d'attente et sur l'insistance des membres du groupe de travail.

Au sujet de l'opéra du Québec, le groupe de travail estime qu'il faut:

● écarter toute idée d'un théâtre lyrique permanent au sens des théâtres lyriques européens, lesquels connaissent d'ailleurs des difficultés financières qui les forcent présentement à remettre en question toute leur philosophie;

● écarter également la formule actuelle de l'opéra du Québec qui, à cause de son caractère de Festival à répétition, est fatalement amené à faire des frais considérables, incompatibles avec les moyens financiers de l'État.

Le groupe de travail recommande plutôt la formule suivante: ● une saison de printemps de trois semaines au cours de laquelle seraient présentées, se-

lon une alternance à déterminer, une production d'opéra et une production d'opérette;

● une saison d'automne structurée comme la saison de printemps.

Le groupe Jeannotte recommande que l'opéra du Québec, au cours de ces deux saisons, utilise exclusivement le talent canadien, sauf dans des cas ex-

ceptionnels où des éléments de la distribution seraient introuvables au Canada. De même, s'il faut absolument retenir les services d'un metteur en scène étranger, le groupe recommande que celui-ci soit secondé par un metteur en scène canadien qui assumerait la responsabilité de reprises éventuelles.

"Cette nouvelle compagnie d'opéra, qui remplacera l'actuel Opéra du Québec, devrait être une émanation du Conseil supérieur des arts d'interprétation qui en assumerait le contrôle absolu."

Mais une telle formule, reconnaissant les auteurs du rapport, présente de sérieuses difficultés juridiques. Le Groupe écarter également l'hypothèse

qui consisterait pour le ministre des Affaires culturelles à être lui-même producteur, solution qui présente des difficultés administratives insurmontables.

"La seule solution susceptible de s'avérer efficace consiste à créer le plus tôt possible le Conseil supérieur des arts d'interprétation et à lui confier la res-

ponsabilité de créer un théâtre lyrique au Québec, même si cela signifie que l'opéra doit demeurer en veilleuse au Québec, pendant un an ou deux."

Il appartiendrait à ce Conseil de définir une politique québécoise de l'opéra. Déjà, le Groupe Jeannotte en indique les grandes lignes: "L'opéra québécois de l'avenir, s'il veut

survivre et grandir, devra à ses débuts en rabattre sur l'ambition de rivaliser avec les grands théâtres lyriques internationaux, utiliser pour la mise en scène, les décors et les costumes, l'imagination créatrice plutôt que l'ampleur des moyens financiers, en un mot, éviter les pièges dans lesquels est tombé l'opéra du Québec."

Requérant: M. Jean-Paul Jeannotte, lieutenant-gouverneur en conseil.

Requérant: M. Jean-Paul Jeannotte, lieutenant-gouverneur en conseil.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS est donné par les présentes que GIL-JACQUES REALTIES LTD., une corporation incorporée suivant l'Acte des compagnies du Québec et ayant son bureau principal dans la cité de Lachine, P.Q., s'adressera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, de la province de Québec, pour la permission d'abandonner sa chartre suivant les provisions de la Loi des Compagnies du Québec.

DATE à Montréal, ce 19 juin 1975.
RAYMONDE LUTTERMAN
Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-012-072-752
MONTRÉAL CHRYSLER PLYMOUTH INC., demandeur

NICOLAËUS APOSTOLU, contre-
GREGORY APOSTOLU, et-
IL EST ENJOINT aux NICOLAËUS APOSTOLU et GREGORY APOSTOLU à l'intention de qu'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 19 juin 1975
CLAUDE DUFOUR
Greffier

Me Harvey Earl Shaffer
666 avenue St-Hubert
Suite 1008
Montréal, Québec
Avocat demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
NO: 12-05244-751
DAME LISE GAUTHIER demeurant et domiciliée au 1235 Notre-Dame-de-Fatima, appartement 1 Duvrigny, Cité de Laval, District de Montréal

ROBERT PARENT, vs-
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ROBERT PARENT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce sera jugée en défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 18 juin 1975
(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRARE

MES SAINT-AUBIN, LONDEI
CHARBONNEAU & LACROIX
8509 st. de la Concorde, #207
Dorval, Québec H9E 2G6
TÉL: (514) 861-9791
Dom. élu: 311 St-Jacques, #300

RÉPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA
MINISTÈRE DU COMMERCE
DU DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL
ET DES MINES
OFFICE GÉNÉRAL DES PROJETS DE TAMBAO
AVIS DE PRÉSELECTION INTERNATIONALE

La République de Haute-Volta lance un appel à la concurrence internationale en vue d'arrêter la liste des Entreprises admises à participer à un appel d'offres restreint qui aura lieu en 1975 pour la construction du chemin de fer OUAGADOUGOU - TAMBAO - 339 kilomètres.

Les candidatures devront parvenir au plus tard le 31 juillet 1975 avant midi (G.M.T.) à l'Office Général des Projets de TAMBAO - boîte postale no. 12 - OUAGADOUGOU - Haute-Volta.

Les Entreprises ou groupements d'Entreprises désireux de poser leur candidature à la présélection recevront, sur simple demande, un dossier comprenant: un avis de présélection, une note d'information générale et une note technique de présentation.

Ces documents sont rédigés en français et la demande doit être faite à l'une des adresses suivantes:
— Office Général des Projets de TAMBAO
B.P. no. 12
OUAGADOUGOU - Haute-Volta
— Ambassade de Haute-Volta au Canada
404 rue Queen
OTTAWA - ONTARIO
K1R - 5A7

CANADA
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS
APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Frobisher, T.N.O. INSTALLATION D'UN BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ, CONSTRUCTION D'UN SOCLE EN GRAVIER ET D'UNE ROUTE D'ACCÈS À L'AÉROPORT DE FROBISHER, T.N.O.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, ministère des Transports, pièce 175C, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec H4Y 1B9 (636-3203), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 4 juillet 1975.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus ainsi qu'au bureau du Directeur de l'Aéroport de Frobisher, sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal 670 Place de la Savane, Montréal et au bureau de l'Association de la Construction de Québec, 375 rue Verdun, Québec.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
P. E. Arpin
Administrateur régional du Québec
Administration canadienne des Transports aériens
Ministère des Transports
Aéroport int. de Montréal
le 16 juin 1975.

JOSEPH ANTOINE JACQUB YOUSSEF (YOUSSEF HANNA JACQUB)
Avis est par les présentes donné que JOSEPH ANTOINE JACQUB YOUSSEF, aussi connu sous les noms YOUSSEF HANNA JACQUB, domicilié au 2200 Côte Vertu, Ville St-Laurent, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour changer son nom en celui de JOSEPH HANNA YOUSSEF.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-05019-754
DAME RITA COTE LACOSTE, Requérante.

LEO LACOSTE, Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est enjoint à l'intimé Léo Lacoste, à l'intention duquel une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de cette Cour, pour lui, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours.
MONTREAL, 17 juin 1975
(sg) CLAUDE DUFOUR, Rg. Ad.
Me Gilles Dansereau, avocat
60 St-Jacques, chambre 401
Montréal, P.Q. H2Y 1L5
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-05237-757
DAME BERTHE CASTONGUAY, Requérante.

FERNAND LACHAPPELLE, Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Fernand Lachapelle, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce sera jugée en défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 19 juin 1975
(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-018756-754
DAME MICHELINE COTE, résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal, Demanderesse

LUCIEN PLANTE, autresfois résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le Défendeur LUCIEN PLANTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention. Veuillez également être avisés qu'à défaut par vous de comparaître dans le délai ci-haut mentionné, la demanderesse pourra procéder à un jugement sans autre avis.
MONTREAL, ce 16 juin 1975.
A. Beaulieu G.A.C.P.M.

Me Campbell Pappier & Laflorey
1 Place Ville Marie
Suite 1414
Montréal, Québec
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
NO: 500-12-051777-751
DAME ANDRÉE FOURNIER, serveuse, résidant et domiciliée au 8746 Faucher, en les cité et district de Montréal,

MAURICE CÔTE, auparavant du district de Haute-Rivière et présentement de lieux inconnus, Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MAURICE CÔTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours, à compter de la date de la dernière publication des présentes. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces de la Cour supérieure du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce, accompagnée de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous, sera jugée en défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 16 juin 1975
(S. CLAUDE DUFOUR)
Registare adjoint

Gauthier, Lafontaine, Thibault & Lafontaine
400 est, rue Jarry
Montréal, Québec
Tél: 381-2504

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-052012-756
DAME DOROTHEE AGUSTIN MAYAS, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal,

RENE MAYAS, autresfois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus, Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé RENE MAYAS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce sera jugée en défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

PRENEZ AVIS que Joseph André Chabrière, domicilié au 2297, rue St-Emile, à Montréal, dist. de Montréal, a présenté une requête, conformément à la Loi du Gouvernement de Sa Majesté, de la province de Québec, pour ajouter le nom de famille CHAPUT à son prénom JOSEPH ANDRE.
MONTREAL, ce 22 avril 1975.
(S) JEAN PAUL A. RENAUD C.R.
Procureur du C.R.

AVIS
AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 30 mai 1975, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à ALGOUNIUM CHEMICALS LTD., ont été vendues, assignées, et transférées à INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD., a été enregistré le 17 juin 1975, au Bureau du Registrare pour la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2610266.

MONTREAL, le 18 juin 1975
BRODIE & POLISUK, Avocats

AVIS
AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 30 mai 1975, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à ALGOUNIUM CHEMICALS LTD., ont été vendues, assignées, et transférées à INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD., a été enregistré le 17 juin 1975, au Bureau du Registrare pour la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2610265.

MONTREAL, le 18 juin 1975
BRODIE & POLISUK, Avocats

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
NO: 12-051-836-755
DAME ESTELLA WILSON, Requérante,

GEORGE BROWN, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, GEORGE BROWN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce sera jugée en défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 17 juin 1975
ME MARION THIBAUT
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
Tél: 381-2504

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-019773-758
LA COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM, corps légalement constitué en vertu du chapitre 144 des Statuts Révisés de 1964, ayant son siège social à la Cité Parlementaire dans la Cité de Québec dit district.

MARCEL PARE autresfois faisant affaires sous le nom et raison sociale de "JOURNAL DE L'AUTO ENRG" au 1517 McGregor, app-1, Montréal dit district, présentement de lieux inconnus, DEMANDERESSE

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur MARCEL PARE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour provinciale de Montréal à son intention.

Me GUY ROULEAU
1595 rue St-Hubert
Montréal, QUE.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-052012-756
DAME DOROTHEE AGUSTIN MAYAS, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal,

RENE MAYAS, autresfois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus, Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé RENE MAYAS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce sera jugée en défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 17 juin 1975
A. BEAULIEU
Registare-adjoint

ME JEAN YVES BERNARD
s/s MALO WILHELMY AGUIN & ASS.
2197 est rue Sherbrooke
Montréal, QUE.
PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS
APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Mirabel, Québec: RAMASSAGE ET ELIMINATION DES ORDURES À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL, MIRABEL, QUÉBEC. (PÉRIODE D'UN AN).

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, ministère des Transports, pièce 175C, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec H4Y 1B9 (636-3203), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 22 juillet 1975.

TRANSPORT MARINO INC - MARINO TRANSPORT INC, 2406 rue Robidou, Ville LaSalle, Province de Québec, demande à la Commission des Transports un permis spécial dans le but de donner le service suivant:
Montréal et tous les endroits situés dans une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville pour le transport de ligne et d'autre marchandises d'hôtel pour le compte de Ramada Inns of Canada Ltd.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les 4 jours de la première parution de cet avis.
1^{re} parution: le 20 juin 1975
2^e parution: le 21 juin 1975
3^e parution: le 23 juin 1975

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: LATOUR & COTE INC.
Corps politique légalement constitué ayant sa principale place d'affaires Au: 9293, 21ème avenue, Ville St-Michel, Québec

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS
Avis est par les présentes donné que LATOUR & COTE INC., la compagnie débiteuse, a fait cession de ses biens le 19ème jour de juin 1975 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26ème jour de juillet 1975, à onze heures quinze (11:15) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 101, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, le 19 juin 1975.

C.A. Michaud
Syndic

BUREAU DE: C.A. MICHAUD - Syndic
1101, rue St-Jacques, suite 320,
Montréal, Québec, Tél.: 382-6141

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-003-020-755
DAME SUZANNE IRELAND-HAMELIN, résidant et domiciliée au 9301 - 16e avenue St-Michel, app. 4, dans les cité et district de Montréal,

JACQUES HAMELIN, présentement de lieux inconnus, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, JACQUES HAMELIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête en divorce sera jugée en défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 16 juin 1975
(S) A. BEAULIEU
PROTONOTAIRE-ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
NO: 18-01064-72
RENE BRISEBOIS, assistant-contrôleur, et NICOLE LACHAPPELLE - BRISEBOIS, ménagère, tous deux domiciliés dans le district de Montréal, et PIERRE PAUL CHAGNON, notaire pratiquant à Béloil,

M. LE REGISTREUR DE MONTRÉAL, M. LE REGISTREUR DU REGISTRE CENTRAL DES REGIMES MATRIMONIAUX, Gouvernement du Québec, Québec, et LES CREANCIERS DES EPOUX COLLECTIVEMENT,

mis en cause
Il est enjoint aux créanciers de René Brisebois et de Nicole Lachapelle Brisebois, mis en cause à l'intention desquels une copie de la requête a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître le ou avant le 15 août 1975, cette dernière date étant celle de la présentation de cette requête à 9:30 a.m. en salle 216 de notre Cour à Montréal.

MONTREAL, le 18 juin 1975
Claude Dufour, protonotaire adjoint

Me A. Ouellette
4603 Bannantyne, Verdun,
procureur des requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
NO: (500) 12-051 962-755
CLERMONT TREMBLAY domicilié et résidant au 1718 rue Tassé, app. 4, à Ville St-Laurent, district de Montréal,

CLAIRE TREMBLAY présentement d'adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, CLAIRE TREMBLAY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'il sollicite contre vous.
MONTREAL, le 18 juin 1975
DESCOTEAUX, ROSEN & LORD
PROCUREURS DU REQUERANT
A/S Me Simon Deschênes
696, boul. Ste-Croix
Ville St-Laurent, H4L 3Y2

"Prenez avis que madame Locadis Trépanier, domiciliée au 4785-5ème avenue Est, Québec 3, présentera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, une demande pour changer son nom en celui de Mariette Trépanier."
Yves Alain, avocat

AVIS
AVIS est par les présents donné que Ricardo Alfredo Magee, assistant social, résidant au 22 ouest, rue Prince Arthur, Montréal, demandeur au Lieutenant-gouverneur en conseil pour l'adoption d'un décret de changer son nom à Frederick Alan Brigham. Le changement de son nom bénéficie à sa femme, Magdalena Maria née Van Woerkom, et son garçon mineur, Amber Marc, de la même adresse, Montréal, le 26ème jour de mai 1975.

Hadjic & Feng, avocats,
1117 ouest, rue St-Catherine,
Montréal
Procureurs pour le requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
COUR SUPERIEURE
NO 05-000-261-75
TRUST GENERAL DU CANADA, demanderesse,
HENRI CHARRON et LUCILLE TÛRMEI CHARRON, défendeurs,

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL, et
ARMAND GAGNON, syndic,

Il est ordonné aux défendeurs de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes, et une copie du Bref d'Assignation a été laissée au greffe à l'intention des défendeurs.
JOLIETTE, le 5 juin, 1975
Nicole Bourdon
P.S.C.S.

Mes Drouin, Sirois, Rouleau & Gauthier,
2275 rue Jean Talon, est,
suite 313,
Montréal, Qué.
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
NO 500-05-01099-755
DAME NICOLE LEBLANC, ménagère, épouse commune en biens de Claude Leblanc, résidant et domiciliée au 505 boul. Robit, app. 1